La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE RÉPOND-ELLE AUX URGENCES ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE ?

Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 25 février 2020

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
25 février 2020

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE RÉPOND-ELLE AUX URGENCES ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE ?

Avis adopté

Rapporteur : **Joachim DENDIEVEL**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS
LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE RÉPOND-ELLE AUX URGENCES ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE ?

EXPLICATIONS DE VOTE

INTERVENTION DE MONSIEUR BERNARD GILABERT
CONSEILLER RÉGIONAL REPRÉSENTANT LA PRÉSIDENTE
DE LA REGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

INTERVENTION DE MONSIEUR ÉRIC PELLOQUIN
DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE ET DE LA CONNAISSANCE
À LA DREAL OCCITANIE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Madame la Conseillère régionale et Monsieur le Conseiller régional, représentant Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à toutes et à tous pour cette assemblée plénière.

…/…

Au cours de cette session, nous allons débattre sur deux projets d'avis d'autosaisine, puis nous les voterons. Le premier rapport " Processus de repli, d'isolement et cohésion sociale : analyses et préconisations pour les villes d'Occitanie " a été préparé par la Commission « Santé – Culture - Sport – Cohésion sociale » que préside Georges BENAYOUN ; les rapporteurs sont Isabelle MONTIER et Nicolas DUBOURG. Le deuxième rapport " La politique énergétique régionale répond-elle aux urgences écologique, sociale et économique ?" est le travail de la Commission « Aménagement du territoire - Politiques environnementales et énergétiques - Transport – Infrastructures – Numérique - Logement » présidée par Christine SANCHEZ. Le rapporteur est Joachim DENDIEVEL. Je remercie la présidente et le président de commission, l'ensemble des membres des deux commissions ainsi que la chargée de mission Caroline HONVAULT, le chargé de mission Jean-Guy MAZZIA et leur assistante Fatima BENMEHDI, pour le travail accompli. A noter le dernier rapport de Jean-Guy MAZZIA, chargé de mission de la commission Aménagement du Territoire depuis 36 ans (avril 1984), à qui je souhaite une bonne retraite ; le CESER est une bonne maison.

En préalable à la présentation de ces travaux, je souhaite dire quelques mots sur le changement de paradigme des relations entre l'État et les collectivités territoriales, où l'État entend passer d'un « mode de prescripteur » à un « mode d'accompagnateur » des territoires. Les Régions sont par conséquent concernées par cette nouvelle approche, notamment au travers des négociations en cours sur le futur Contrat de Plan État-Région (CPER) et le projet de Loi Décentralisation, Déconcentration, Différenciation (3 D). En tant que représentant de la société civile, État et Région sollicitent l'avis du CESER sur le CPER et, l'État attend nos propositions pour le projet de loi 3 D.

Les dossiers du CESER

Une nouvelle approche des relations État-Régions

Avec les nouveaux contrats de plan État-Régions 2021-2027, et le projet de loi 3 D, le Gouvernement tente d'impulser une nouvelle pratique de l'aménagement du territoire, d'approfondir la relation État-Régions pour mieux accompagner les dynamiques territoriales et répondre aux besoins des territoires, en travaillant avec pragmatisme.

Le CPER 2021-2027

En effet, avec la négociation en cours des futurs CPER, place à la différenciation. Il n'y a plus de cadre national pour toutes les Régions avec les mêmes thématiques. Le Gouvernement a cependant prévu l'élargissement du périmètre de la contractualisation à des thématiques qui ne figurent pas dans les actuels CPER, telles que le sport, la culture, l'agriculture, le tourisme ou encore la santé, pour accompagner les Régions dans les projets où les efforts méritent d'être concentrés. C'est la mise en place d'une démarche ascendante qui partira des priorités des régions qui est prévue. Autrement dit, il en résulte pour les Régions une plus grande faculté de définir les thématiques qu'elles souhaitent contractualiser avec l'État. Ainsi telle Région pourra vouloir donner une priorité à l'agriculture, telle autre au tourisme. Les thématiques vont donc varier selon les régions, même si certaines sont présentes pour toutes les Régions.

C'est par conséquent un cadre sur-mesure qui est envisagé pour les Régions. A nous de proposer, de voir pour l'Occitanie quelles sont les priorités régionales. Ce d'autant plus que le Gouvernement a choisi de faire coïncider cette nouvelle génération de CPER avec la nouvelle programmation des fonds européens entre 2021 et 2027.

A noter cependant que le volet transports qui en principe représente 60 % des crédits sera mis de côté pour 2 ans, le temps de régler les grandes difficultés de financement des projets en cours, et celui que l'exécutif se donne pour remplir ses engagements. Le retard pris en matière d'exécution des projets pour les actuels CPER semble être dû aux problèmes financiers de l'Agence des financements des infrastructures de transport de France (Afitf) privé de recettes depuis l'abandon de l'écotaxe en 2014.

Ce volet transport sera réintégré aux CPER, une fois les choses clarifiées notamment pour ce qui concerne les investissements nécessaires à l'amélioration de l'état du réseau des petites lignes ferroviaires. Le rapport du préfet François PHILIZOT sur l'état des lieux précis des "lignes de desserte fine du territoire", communément appelées "petites lignes", qui a été récemment rendu public, doit permettre de construire une vision partagée entre l'État et les Régions sur les investissements à proposer. Le constat est un réseau de petites lignes fortement dégradées (60 %), des sous-investissements et un fort besoin de financement (7,6 Mds d'euros d'ici à 2028). Il convient d'apporter des réponses différenciées selon les régions ; des plans d'actions seront élaborés dans chaque région, pour refonder une politique nationale de long terme. Le 20 février 2020, le Gouvernement a dévoilé un programme de sauvetage des petites lignes de trains. Les 9 137 km de petites lignes doivent être divisées en 3 catégories, et l'État reprendra à sa charge une partie du réseau : les dessertes les plus importantes rejoindront le réseau structurant SNCF Réseau à hauteur de 100 %, jusqu'ici elles étaient financées par l'État et les Régions. Pour d'autres dessertes, la contractualisation État-Région-SNCF se poursuivra, les financements seront alors identifiés dans un nouveau contrat, une fois la partie mobilité des actuels CPER sera purgée en 2022. D'autres dessertes seront confiées aux seules régions.

La mise en œuvre de ce programme de sauvetage est importante pour certaines régions, car il y a des enjeux financiers considérables. Notre région Occitanie concentre 54 % de petites lignes sur son réseau ferré.

Il y aura un avenant au contrat de plan pour le volet mobilité (comme c'était le cas précédemment).

Les futurs CPER, c'est aussi un volet sur l'exercice coordonné des compétences (par exemple

délégation de gestion, coordination de politiques publiques) et un volet "Cohésion des territoires" qui a pour but de mieux articuler les politiques de l'État et des Régions sur des sujets de cohésion des territoires comme le soutien aux villes moyennes ou petites, les Territoires d'industrie, la politique de la ville...

Notre assemblée rendra un avis sur le CPER à l'assemblée plénière de juin. Le Bureau du 3 février a validé la méthode de travail pour y parvenir : chaque commission du CESER, au vu des 2 piliers prévus dans le CPER (construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et soutenabilité ; œuvrer pour le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires d'Occitanie), devra extraire des rapports votés par l'assemblée les analyses et propositions qui répondent à ces enjeux.
Par ailleurs, pour alimenter sa réflexion, le CESER organisera 3 rencontres territoriales avec les acteurs socio-économiques du territoire régional pour recueillir leurs analyses, et ainsi faire émerger les besoins et propositions d'actions concrètes à financer par le CPER.
Notre premier rendez-vous aura lieu le mercredi 25 mars 2020 à Cahors à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, plus précisément au Campus des Métiers. Je remercie le Président Serge CRABIÉ qui a accepté de nous recevoir dans ses locaux. Sont concernés, les acteurs des villes moyennes et territoires ruraux du Nord de la région Occitanie (Lozère, Aveyron, Lot, Tarn-et-Garonne, Gers). Le deuxième sera à la CCI de Narbonne le mercredi 22 avril ; cette rencontre est co-organisée avec les Conseils de développement d'Occitanie. Les conseillers du CESER issus des départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn seront invités à cette rencontre. Nous terminerons avec une troisième rencontre le mercredi 6 mai à l'Université de Perpignan, rassemblant les acteurs socio-économiques des départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard.
Je vous ai sollicités pour nous aider à constituer le fichier des acteurs à inviter ; je remercie celles et ceux d'entre vous qui ont répondu à cette sollicitation en nous transmettant par département la liste de vos représentants pour les territoires concernés.
Pour rappel, c'est la commission 8 « Finances » du CESER qui sera la commission de synthèse et aura ainsi en charge la rédaction du projet d'avis. Par ailleurs, les rencontres ayant lieu aux dates des réunions de la commission 8, seuls les conseillers de cette commission seront invités à toutes les rencontres territoriales avec les membres de la Conférence Permanente. Les autres conseillers seront invités aux rencontres selon leur département d'origine ou sur des thématiques spécifiques.

Le projet de loi 3 D (Décentralisation –Déconcentration - Différenciation)

Travailler ensemble, État-collectivités territoriales, pour construire les grandes politiques publiques qui structurent nos territoires est la volonté manifestée par le Gouvernement. Comme pour les CPER, c'est dans ce même esprit que les collectivités territoriales sont concertées sur le projet de loi 3 D. Ce projet partira des besoins et des projets des territoires, plutôt que d'une solution définie d'en haut, et administrée de manière différenciée, c'est la réponse du gouvernement aux revendications des associations des différentes collectivités.

La concertation qui a débuté en janvier et s'achèvera en mai 2020 a pour objectif de nourrir le texte législatif qui sera présenté en Conseil des Ministres à la fin du 1er semestre 2020, en faisant émerger des propositions adaptées à chaque territoire. En effet, aujourd'hui, les collectivités territoriales portent l'essentiel des politiques publiques. Des rencontres régionales sont organisées en région et animées par la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités

territoriales, Jacqueline GOURAULT. À cela, s'ajoute la concertation locale menée par les préfets de région, à la fois avec les élus de leur territoire mais aussi avec les membres de la société civile - CESER, Conseils de développement, dont les propositions sont attendues sur l'identification de projets à développer dans les territoires.

Après le Grand débat national, le Président de la République a annoncé l'ouverture d'un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire, car il faut de l'efficacité dans la répartition des compétences, de la lisibilité de l'action publique, une clarification des responsabilités fiscales.

La Décentralisation devra s'appliquer en priorité dans 3 domaines : Logement, Transport, Transition écologique. Les différentes étapes de la décentralisation qui ont eu lieu jusqu'à ce jour ont permis le transfert de nombreuses responsabilités aux collectivités territoriales dans ces 3 domaines. Il importe maintenant d'identifier les moyens par lesquels les collectivités pourraient concourir à améliorer l'efficacité de ces politiques publiques.

Pour la Différenciation, il faut trouver des outils particuliers qui puissent être développés à tel endroit et pas à un autre. Les réponses adaptées seront à apporter en tenant compte de la maturité des gouvernances locales, des besoins locaux, des configurations géographiques...cela sur la base des articles 37-1 et 72 de la Constitution relatifs à l'expérimentation. Il pourra ainsi être autorisé de nouvelles expérimentations.

Pour la Déconcentration, il faut encourager l'accélération des dispositifs d'accompagnement proposés par l'État aux collectivités et le fait que l'État a commencé à déconcentrer un grand nombre de procédures administratives.

Le Préfet de région Etienne GUYOT nous a saisis sur ce projet de loi 3 D par courrier en date du 24 janvier 2020. Notre contribution (4 pages) est attendue pour la mi-avril, le Bureau extraordinaire du 15 avril aura à en débattre et à la valider. Cette saisine préfigure les compétences du CESER de demain.

Les rapports que nous devrions adopter lors de cette séance, je l'espère, alimenteront également notre réflexion sur ces deux sujets, CPER et projet de loi 3 D.

<u>Que contiennent les travaux à l'ordre du jour ?</u>

…/…

La transition énergétique en Occitanie

Autre sujet majeur sur lequel le CESER donne un avis : la politique énergétique régionale répond-elle aux urgences écologique, sociale et économique ?

La France, comme de nombreux pays à travers le monde, s'est engagée dans un processus de transition énergétique afin de faire face aux menaces écologiques croissantes, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un développement durable.
Mais qu'est-ce que la transition énergétique ? La transition énergétique désigne l'évolution des habitudes de consommation énergétique mais aussi celle des méthodes de production d'énergie. Dans le contexte actuel, il s'agit de passer d'une consommation majoritairement basée sur l'exploitation des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon…) à une consommation où les énergies renouvelables

(solaire, éolien, etc.) occupent une place plus importante.
La raréfaction des ressources naturelles disponibles, l'impact des modes de consommation passés et actuels sur l'environnement (réchauffement climatique notamment), les prix des énergies en hausse, le nombre grandissant de ménages en situation de précarité énergétique sont autant de facteurs motivant la transition énergétique. Petit à petit, il faut aboutir à une consommation d'énergie plus raisonnée et efficiente, mais aussi gagner en indépendance. La transition énergétique doit in fine faire évoluer le mix énergétique des territoires concernés.

Cette nécessité d'une transition énergétique est reconnue au plan international par l'accord de Paris lors de la COP 21, qui donne lieu à une politique nationale en application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

La transition énergétique fait partie des grands projets de la région Occitanie. Depuis cette loi, la Région Occitanie a développé son projet, celui de devenir à l'horizon 2050, une Région à Énergie Positive qui aura réussi à réduire sa consommation d'énergie finale de 40 % et à tripler sa production d'énergie renouvelable de manière à ce que cette production couvre la totalité de la consommation régionale d'énergie. L'Occitanie est attendue au tournant après avoir annoncé son objectif d'être la première région de France à énergie positive.

L'impulsion donnée depuis plusieurs années par la région va dans un sens d'innovation, de transition et de nouveaux projets. Certaines régions sont mieux dotées que d'autres en matières de réserves pour les énergies renouvelables. Sur le même modèle que la Bretagne, la Région Occitanie a la chance de bénéficier de nombreuses sources pour développer l'utilisation d'énergies renouvelables et se passer de plus en plus des énergies fossiles. La Région Occitanie, notamment grâce au département de l'Hérault, est montée sur le podium des Régions les plus écologiques. De par sa position géographique, l'Occitanie bénéficie d'un taux d'ensoleillement particulier et mise sur les installations photovoltaïques, avec un parc de plus de 60 000 installations. L'Occitanie est championne de France des énergies renouvelables, en tout cas pour l'électricité, avec près de la moitié de sa consommation couverte par des sources renouvelables. L'hydraulique domine son mix de production d'énergie verte. Elle est plus en retard sur le biométhane et les réseaux de chaleur.

Dans son projet d'avis, le CESER note que, présenté comme ambitieux mais réaliste, ce projet RÉPOS qui met en cause nos modes de production, de consommation, d'habitat, de transport, … et plus globalement nos modes de vie, constitue cependant un défi considérable à bien des égards. Outre les problématiques liés à la pertinence des choix pour atteindre les objectifs ou à sa faisabilité technico-économique, ce projet doit être interrogé au regard de sa mise en œuvre car il est porteur, comme tout projet de changement, de multiples tensions. Il peut s'agir de tensions environnementales quand un projet se heurte aux enjeux de la biodiversité, de tensions sociales quand il s'agit de mutations liées au travail, de tensions économiques et territoriales quand les mutations bouleversent un écosystème d'acteurs ou modifient considérablement l'identité d'un territoire, de tensions démocratiques quand les citoyennes et citoyens se sentent dépossédés des changements en cours surtout s'ils impactent leur vie quotidienne.

De fait, pour aussi louable qu'il soit le projet d'une Région à Énergie Positive (RÉPOS) à l'horizon 2050 ne va pas de soi.

C'est pourquoi, partant d'un examen précis des enjeux à prendre en compte, ce projet d'avis propose de conforter la politique de la Région selon trois axes de préconisations :

- Porter le virage de la sobriété ;
- Assurer le pilotage d'une politique régionale intégrée de transition énergétique ;
- Rendre la transition acceptable.

Le rapport présenté est utile car tout en faisant la pédagogie de la stratégie RÉPOS mise en œuvre par la Région, il rappelle la difficulté à vouloir une politique régionale autonome dans un environnement où les décisions qui se prennent ne sont pas à l'échelle locale.
Tous les acteurs dont le CESER ont convenu qu'il faut avancer vers un nouveau modèle de développement par une écologie inclusive et non punitive, cela suppose des transitions pour toutes activités donc des délais, un accompagnement financier.

L'objectif d'une Europe Zéro Carbone à l'horizon 2050 se prépare aujourd'hui. Il faudra donc prolonger notre travail et répondre à la nature de l'énergie produite, et à produire, pour les besoins de la société :

- Les mobilités (train, voiture, avion) ;
- La production de biens… ;
- L'émergence de nouvelles filières : l'hydrogène, la fabrication de batteries et les recyclages ;
- L'avenir du nucléaire dont nous aurons besoin car c'est une énergie décarbonée, c'est 221 000 emplois en France.

La fermeture de la centrale de Fessenheim est une décision politique, et non une question de sûreté puisque les derniers travaux de rénovation ont satisfait l'Autorité de Sûreté Nucléaire, seule habilitée à décider sur la sécurité de l'ouvrage.
La Russie et la Chine observent les décisions de notre pays, car le renoncement à construire de la part de la France qui fait encore partie des 4 ou 5 pays au monde à être un acteur de la filière, au même titre que les centrales hydroélectriques leur permettraient de prendre notre place. Personne ne sait aujourd'hui comment stocker l'énergie.

Le rapport du CESER rappelle utilement que l'énergie grise que je viens d'évoquer représente les ¾ de la consommation d'énergie « finale ». C'est aussi ce travail qu'il nous faudra conduire. Pour cette bonne raison, le CESER travaille déjà avec Philippe PATITUCCI et Gilles CAPY d'EDF sur ce thème, à partir du cluster du Gard Rhodanien qui concentre les acteurs de la filière avec 5 000 emplois (CEA-EDF-ORANO), mais aussi la société DAHER.

Le CESER doit reprendre le travail sur la filière : l'énergie nucléaire, le démantèlement, le retraitement des déchets ultimes, les nouveaux EPR, le programme ITER à Cadarache financé par les grandes puissances : Europe, USA, Russie, Chine …
Il faut donc travailler sur la performance énergétique pour tendre vers les zéro CO_2, tenir compte du mix énergétique en se rappelant que dans les EWR aujourd'hui pour l'éolien et le photovoltaïque, nous développons le commerce extérieur des autres car nous n'avons aucune filière industrielle.

Le CESER devra donc reprendre ses travaux pour la suite à donner à ce premier diagnostic critique et pédagogique sur la Stratégie RÉPOS.

Conférence régionale sur la pauvreté : 17 octobre 2020

A l'invitation de Francis DECOUCUT, représentant de la Croix-Rouge française au CESER, j'ai été sollicité pour que le CESER parraine la journée de conférence qui sera organisée par les ONG de la région Occitanie en correspondance avec la Journée Mondiale de lutte contre la pauvreté. Le Bureau du CESER du 3 février a donné son accord. Je proposerai à la Présidente de la Région d'adapter la même position. Ce sera aussi l'occasion pour le CESER de valoriser le rôle des ONG dans la lutte active quotidienne et pérenne pour les plus démunis et de préparer avec elles cette manifestation.

Déclaration commune Airbus et filière vitivinicole

Très brièvement, un point sur l'actualité relative à l'entrée en vigueur de tarifs douaniers supplémentaires imposés par les États-Unis sur des produits européens tels que avions, vins français, fromages italiens...Pourquoi une telle décision des États-Unis ? Fin 2019, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait accordé à Washington son feu vert définitif pour imposer des sanctions douanières contre l'Union européenne (UE), en représailles aux subventions accordées à l'avionneur européen Airbus, dans une bataille juridique qui remonte à 2004.

Notre région est fortement impactée par le conflit opposant les États-Unis à l'Union européenne. En effet, les filières aéronautique et vitivinicole représentent un enjeu économique majeur pour la région, et ces taxes sont très préjudiciables. La filière vitivinicole voit une augmentation des droits additionnels de 25 % imposés sur les exportations de vins aux États-Unis.

J'ai pris l'initiative d'organiser le 14 février dernier une rencontre au siège d'Airbus entre des représentants de la filière viticole française et ceux d'Airbus dans le but d'établir une stratégie partagée et solidaire face au conflit commercial entre les États-Unis et l'Union Européenne.

Il a été convenu de définir des actions communes d'urgence auprès de l'État français ainsi que de l'Union Européenne dans les prochains jours, afin de les porter à la connaissance du Président de la République Française et de demander à l'Europe la création d'un fonds de compensation.

Ce même 14 février, les États-Unis ont décidé de relever de 10 % à 15 % les taxes douanières imposées aux Airbus importés d'Europe.

En conclusion, défendre nos valeurs, défendre la République, c'est aussi défendre la Démocratie. Ne laissons pas ce développer le populisme, la violence contre les élus, qu'ils soient maires ou parlementaires, les atteintes aux biens publics ou privés. Le respect des lois de la République conditionne le vivre ensemble. Dans une démocratie, on ne porte pas de cagoule, le débat démocratique tolère l'expression d'opinions contradictoires. La mise à sac de permanences parlementaires, le démarrage d'incendies, les propos dégradants contre Brigitte MACRON, la tête du Président de la République au bout d'une pique dans les manifestations ont provoqué l'indignation de Robert BADINTER, ce doit être aussi notre indignation. Le viol de la vie privée et la violence physique

comme l'écrit justement Philippe VAL, ancien Directeur de Charlie-Hebdo, sont les revers d'une même médaille. Tous les acteurs doivent condamner ces faits sans appel.
…/…

Je vous remercie de votre attention.

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE RÉPOND-ELLE AUX URGENCES ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE ?

Avis adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 153

Rapporteur : **Joachim DENDIEVEL**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Aménagement du Territoire – Politiques environnementales et énergétiques – Transport – Infrastructures – Numérique – Logement» du CESER, présidée par Christine SANCHEZ. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Monsieur **Frédéric ALOY**
Chef de mission Mutations économiques et sécurisation de l'emploi, DIRRECTE Occitanie
(Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

Monsieur **Alban AUBERT**
Directeur, Quercy Énergies - Agence Locale de l'Énergie et du Climat,
Représentant du RAPPEL Occitanie
(Réseau des Acteurs contre la Pauvreté et la Précarité Énergétique dans le Logement

Monsieur **David AUGEIX**
Représentant régional, SER
(Syndicat des Énergies Renouvelables)

Madame **Louise BALMER**
Animatrice du réseau EC'LR en Occitanie
(Énergies Citoyennes Locales et Renouvelables)

Monsieur **François de BERTIER**
Président, Cluster TransTEN
(Transport routier en Occitanie transition énergétique et numérique)

Monsieur **Jacques BIAU**
Co-secrétaire du Collectif régional TNE-OE
(Toutes Nos Énergies Occitanie Environnement)

Madame **Catherine BIDON**
En charge de la solidarité, EDF

Madame **Julie BODEAU**
Chargée de mission « Climat »,
Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie

Monsieur **Stéphane BOZZARELLI**
Président, Cluster CEMATER

Madame **Sandrine BURESI**
Directrice, GEFOSAT

Monsieur **Laurent CAUSSE**
Responsable énergie, Coopérative Fermes de Figeac

Monsieur **Francis CHABROL**
Président, Association Énergie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne

Monsieur **Gilles CHARRIER,**
Directeur général, pôle de compétitivité DERBI

Madame **Madelaine CHARRU**
Conseillère CESE
(Conseil Économique, Social et Environnemental)

Monsieur **Didier CODORNIOU**
Vice-président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
En charge de l'économie maritime, du littoral et des aéroports

Monsieur **Christian COUTURIER**
Président, Association NégaWatt

Monsieur **Nicolas COTTRET**
Chef de projets territoriaux, OREO
(Observatoire Régional de l'Énergie en Occitanie)

Monsieur **Philippe DARBOIS**
Directeur, PETR du Pays Midi-Quercy

Monsieur **Alain DENAT**
Administrateur, Centre de ressource Envirobat Occitanie

Monsieur **Rémi DUTARD**
Responsable, Service Écologie Territoriale et Énergie du SICOVAL

Monsieur **Guillaume DUVAL**
Conseiller CESE
(Conseil Économique, Social et Environnemental)

Madame **Isabelle ESTEULLE**
Chargée de mission, Plan Climat Énergie Territorial du SICOVAL

Monsieur **Sylvain FOUREL**
Représentant le Cluster CEMATER

Monsieur **Stéphane FOURY**
Représentant régional, SER
(Syndicat des Énergies Renouvelables)

Monsieur **Jacques GARCIA**
Vice-président, CTRC Midi-Pyrénées
(Centre Technique Régional de la Consommation)
Conseiller CESER Occitanie

Monsieur **Eric GOUARDES**
Directeur régional adjoint, ADEME
(Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie)

Monsieur **Pierre GOULARD**
Chef du service Agronomie Environnement Eau Climat,
Animateur Écophyto, Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie

Madame **Nathalie GOURDOUX**
Directrice service Environnement et Énergie, Toulouse Métropole

Monsieur **Sébastien GRENINGER**
Chef de la division énergie Air Ouest, DREAL
(Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Monsieur **Eric LABROUE**
Directeur régional collectivités, EDF

Monsieur **Bruno LADSOUS**
Co-secrétaire du Collectif régional TNE-OE
(Toutes Nos Énergies Occitanie Environnement)

Monsieur **Julien LAMBERT**
Membre du Bureau fédéral, CGT Mines-Énergies

Madame **Agnès LANGEVINE**
Vice-présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
En charge de la transition écologique et énergétique, de la biodiversité,
de l'économie circulaire et des déchets

Madame **Judith MALLET**
Directrice déléguée de la transition écologique et énergétique,
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame **Françoise MARCHAND**
Co-secrétaire du Collectif régional TNE-OE
(Toutes Nos Énergies Occitanie Environnement)

Monsieur **Damian MOORE**
Directeur général adjoint, chargé de la solidarité départementale,
Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne

Monsieur **Eric PELLOQUIN**
Directeur de l'Énergie et de la Connaissance, DREAL
(Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Monsieur **Stéphane PÉRÉ**
Directeur général de l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC Occitanie)

Monsieur **Simon POPY**,
Président, France Nature Environnement Languedoc-Roussillon
Conseiller CESER Occitanie

Monsieur **Guilhem QUAIREL**
Représentant de la Cleantech Vallée,
Directeur Général des Services, Communauté de Communes du Pont du Gard

Madame **Bénédicte RIEY**
Chargée de mission, service Transition énergétique, Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur **Antoine ROUSSEAU**,
Représentant l'Association « Les survoltés »

Monsieur **Antoine SANTIN**
Président, SAS Énergie Citoyenne Pays Portes de Gascogne

Monsieur **Yann SICARD**
Responsable du service « Développement durable et transition énergétique »,
SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et de Numérique)

Monsieur **Sylvain de SMET**,
Président de la Coopérative Thau E.C. (Thau Énergies Citoyennes)

Madame **Marie TCHAKÉRIAN**
Directrice de la Mer, Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Monsieur **Nicolas VITOSKY FAFUR**
Chargé de mission, Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commission
« Aménagement du Territoire – Politiques environnementales et énergétiques – Transport – Infrastructures – Numérique – Logement »

Le Bureau

Présidente
Christine SANCHEZ
Vice-Président
Jean FUENTES
Secrétaire
Emilie TABERLY

Les membres

Fella ALLAL
Patrick AYGOBERE
Simone BASCOUL
Yves BASTIE
Michel BAYLAC
Hervé BLUHM
Marie-Line BRUGIDOU
Spelca BUDAL
Jérôme CAPDEVIELLE
Gilles CAPY
Christian CARLES
Aline COMEAU
Stéphane DEDIEU
Norbert DELPHIN
Joachim DENDIEVEL
Alain FAUCONNIER
Sophie GARCIA
José GOMEZ
Stéphanie GOTTLIB-ZEH
Claire GRECO
Gaëlle KEDDIDECHE
Stéphanie LACAMBRA
Régine LANGE
Laurent LATORSE
Claudine LLAURO
Odile MAURIN
Elodie NOURRIGAT
Vanessa NY
Benjamin ORDON
Claudine PEIRONE
Edith PENET
Simon POPY
Dominique RAMONDOU
Joël RAUSA
Claude RICO
Henri SALLANABE
Christian TERRANCLE
Eliane TEYSSIE
Sabine VENIEL-LE-NAVENNEC
Pierre VERA
Raymond VIÉ

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **1**

I. L'AMBITION D'UNE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE **3**
1. UNE PROBLÉMATIQUE PLANÉTAIRE 3
2. UNE ACTION RENFORCÉE DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ 7
3. LA STRATÉGIE RÉPOS : DU SCÉNARIO À L'ACTION 10

II. ENJEUX ET LIMITES DU PROJET RÉGIONAL **16**
1. UNE INDISPENSABLE TRANSITION 16
2. LE PARTI PRIS CONTESTABLE DE LA CROISSANCE VERTE 21
3. UN OBJECTIF TROMPE-L'OEIL 24
4. UNE FAISABILITÉ PROBLÉMATIQUE 25

III. UNE STRATÉGIE SOUS TENSIONS **36**
1. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE 36
2. LES MUTATIONS PROFESSIONNELLES 40
3. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ 42
4. LA QUESTION TERRITORIALE 44

PRÉCONISATIONS **47**

CONCLUSION **56**

GLOSSAIRE **62**

« L'action nationale et internationale face au changement climatique est largement insuffisante pour contenir le réchauffement planétaire à 1,5 ou 2°C. Les engagements pris jusqu'ici dans le cadre de l'accord de Paris et de la première stratégie nationale bas-carbone de la France adoptée en 2015 sont insuffisants. Si des actions supplémentaires ne sont pas rapidement mises en œuvre, le rythme du réchauffement climatique pourrait s'accélérer. »

« Agir en cohérence avec les ambitions »

Premier rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat

Juin 2019

INTRODUCTION

Alors que le changement climatique s'impose comme un élément déterminant de l'évolution de nos sociétés, la nécessité d'une transition énergétique à même de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre d'un développement durable, apparaît chaque jour plus urgente, d'autant plus que les incertitudes relatives à l'approvisionnement et aux prix des énergies fossiles sont grandes.

Cette nécessité, reconnue au plan international par l'accord de Paris lors de la COP 21, donne lieu à une politique nationale en application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Cette loi vise à la fois une meilleure efficacité énergétique, singulièrement en ce qui concerne le bâti, une sobriété énergétique accrue par des changements de comportements individuels et collectifs, et un développement des énergies renouvelables, tout cela en offrant aux ménages et aux entreprises un accès à l'énergie à un coût acceptable.

Pour ce faire, la LTECV conforte notamment le rôle de la Région en matière de gouvernance énergétique territoriale et reconnaît les territoires à énergie positive rebaptisés Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Saisissant cette opportunité, la Région Occitanie a ainsi développé son propre projet de transition énergétique ; celui de devenir, à l'horizon 2050, une Région à Énergie Positive, c'est à dire une Région qui, à cet horizon, aura réussi à réduire sa consommation d'énergie finale de 40 % et à tripler sa production d'énergie renouvelable de manière à ce que cette production couvre la totalité de la consommation régionale d'énergie.

Présenté comme ambitieux mais réaliste, ce projet qui met en cause nos modes de production, de consommation, d'habitat, de transport, … et plus globalement nos modes de vie, constitue cependant un défi considérable à bien des égards. Outre les problématiques liées à la pertinence des choix pour atteindre les objectifs ou à sa faisabilité technico-économique, ce projet doit être interrogé au regard de sa mise en œuvre car il est porteur, comme tout projet de changement, de multiples tensions. Il peut s'agir de tensions environnementales quand un projet se heurte aux enjeux de la biodiversité, de tensions sociales quand il s'agit de mutations liées au travail, de tensions économiques et territoriales quand les mutations bouleversent un écosystème d'acteurs ou modifient considérablement l'identité d'un territoire, de tensions démocratiques quand les citoyennes et citoyens se sentent dépossédés des changements en cours surtout s'ils impactent leur vie quotidienne.

De fait, pour aussi louable qu'il soit le projet d'une Région à Énergie Positive (RÉPOS) à l'horizon 2050 ne va pas de soi. Sa réussite suppose d'en diagnostiquer précisément les faiblesses, d'identifier les tensions présentes ou potentielles auxquelles elle donne lieu, de les comprendre mais de ne pas s'en tenir à des constats qui pourraient paralyser. En effet, il s'agit en effet de pallier ces faiblesses et de proposer des pistes de dépassement des tensions afin de tracer des voies du possible et de l'acceptabilité. A ce titre, l'éclairage de la société civile, et par conséquent du CESER Occitanie, est particulièrement pertinent voire indispensable.

L'objet de cet avis d'initiative est ainsi d'évaluer le projet RÉPOS et, partant, d'identifier les voies et moyens de son amélioration dans la perspective d'une transition énergétique réussie de l'Occitanie.

Après un rappel du contexte international et national dans lequel s'inscrit l'action régionale, le premier chapitre de ce travail propose ainsi une présentation du scénario « Région à Énergie Positive » et de la politique de la Région pour placer l'Occitanie sur la trajectoire voulue.

Cette politique étant définie, le deuxième chapitre s'intéresse à ses justifications et à ses partis-pris pour en identifier les enjeux et les éventuelles limites.

Cette analyse s'achève par un troisième chapitre qui porte sur les tensions économiques, sociales et environnementale dont cette politique est effectivement porteuse afin d'en comprendre les tenants et aboutissants et d'envisager les voies et moyens de les surmonter.

Enfin, le dernier chapitre de ce travail est consacré aux préconisations.

I. L'AMBITION D'UNE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE

Par délibération du 28 novembre 2016, le Conseil Régional décidait d'inscrire l'action de la Région Occitanie dans une démarche « Région à énergie positive » et de se donner l'objectif à l'horizon 2050 de réduire au maximum les besoins d'énergie du territoire et les couvrir par les énergies renouvelables locales. L'affirmation de cette ambition intervenait dans un contexte international et national marqué par la montée en puissance des préoccupations et des politiques relatives au climat.

1. UNE PROBLÉMATIQUE PLANÉTAIRE

La transition énergétique est devenue une nécessité au regard de trois grands enjeux :

- La question des ressources en énergies non renouvelables (ou fossiles). Ces sources énergies représentent plus de 80 % de la production mondiale d'énergie (32 % pour le pétrole, 28 % pour le charbon, 24 % pour le gaz naturel). Par définition, ces sources d'énergie sont limitées et épuisables. Si les données concernant les ressources restant à exploiter sont difficiles à établir, les estimations actuelles suggèrent l'existence de réserves largement supérieures aux quantités maximales utilisables définies par le GIEC dans le but de stopper le changement climatique. Par ailleurs, sur le plan socio-économique, l'important n'est pas l'estimation de la durée jusqu'à épuisement total de la ressource mais l'estimation de la date à laquelle l'offre devient inférieure à la demande, entrainant pénuries et flambée des prix : on parle de pic de production. Les dernières estimations du World Energy Council[1] (2019) prévoient un pic « tous liquides » (pétroles conventionnels ou non) aux alentours de 2030, et le pic gazier autour de 2050. L'Agence Internationale de l'Énergie (World Energy Outlook 2019), elle, ne prévoit pas de pic d'ici à 2040 et ne fait pas de prédictions plus lointaines. Les conséquences font l'objet de débats mais vont bien au-delà des conséquences sur le prix de l'énergie tant l'ensemble de l'économie mondiale est liée aux énergies fossiles.
- La question de la santé publique liée à la pollution générée par les émissions de gaz et particules. Le rapport 2017 de l'Agence européenne pour l'environnement estimait que la pollution de l'air était à l'origine de plus de 500 000 décès prématurés en Europe par an (48000 en France) alors qu'une étude mondiale faite par la revue médicale *The Lancet*, évoque quant à elle 6,5 millions de décès prématurés liées à la pollution de l'air au niveau mondial.
- La question du changement climatique qui a pris une place centrale et prépondérante, la transition énergétique et l'idée qu'il faut « décarboner » l'économie, représentant le moyen principal de lutte contre le changement climatique. C'est ce point majeur qui nous occupe principalement dans ce chapitre.

Initiés en 1988, les travaux du GIEC ne cessent en effet d'alerter les gouvernements et l'opinion publique mondiale sur le processus de réchauffement global de la planète provoqué par les activités humaines depuis le début de l'ère industrielle, ainsi que sur ses conséquences.
La communauté internationale s'est de fait progressivement saisie de la problématique climatique. Cette prise en compte, pour le moins chaotique, a été cependant ponctuée d'évènements remarquables qui permettent d'en décrire la progression.
Ainsi, partant de travaux scientifiques menés dès le milieu du 20ème siècle sur l'accumulation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère et le renforcement consécutif de l'effet de serre[1], une première prise de conscience internationale s'est manifestée par l'adoption, lors de la conférence

[1] Le scientifique Suédois Svante Arrhenius (1859-1927), découvreur de « l'effet de serre », fût le premier à clamer en 1896 que l'essor des combustibles fossiles pouvait avoir comme conséquence une augmentation du réchauffement global. Il a fallu un siècle pour que sa prédiction soit validée.

mondiale sur le climat, tenue à Genève en février 1979, d'une déclaration appelant à « **prévoir et prévenir les changements climatiques qui seraient dus à l'activité de l'homme** et dont les effets seraient néfastes pour le bien-être de l'humanité ». Cette déclaration souhaitait d'ailleurs la mise au point d'un programme climatique mondial.
Quelques mois plus tard, en juin 1979, le sommet du G7 tenu à Tokyo exprime la même préoccupation en soulignant la nécessité de **développer de nouvelles sources d'énergie** permettant d'éviter de nouvelles pollutions, en particulier l'augmentation du dioxyde de carbone et d'oxyde de soufre dans l'atmosphère.

En octobre 1985, une conférence internationale d'évaluation du rôle du dioxyde de carbone et d'autres GES dans les variations du climat, tenue à Villach, donne naissance à **l'idée du GIEC**.

En juin 1988, à Toronto, la conférence mondiale sur « l'atmosphère en évolution : implication pour la sécurité du globe » se conclut par l'engagement des principaux responsables gouvernementaux présents de réduire de 20 % les émissions de CO_2 à l'horizon 2005 par rapport au niveau d'émissions de 1988, un engagement plus connu sous le nom d'« **Objectif de Toronto** ».

En novembre de la même année s'ouvre à Genève la **première session du GIEC** qui reçoit pour mission de « présenter au monde l'état actuel des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et leur incidence potentielle sur l'environnement et la sphère socio-économique ». Quelques semaines plus tard, l'assemblée générale des Nations-Unies endosse la création du GIEC et l'invite à proposer des recommandations en vue de « retarder, limiter ou atténuer l'impact négatif du changement climatique ». L'agenda climat international a dès lors été rythmé par la publication des rapports successifs du GIEC.

Le premier rapport du GIEC paru en 1990, est complété en 1992. Il affirme la responsabilité de l'activité humaine dans les émissions de CO_2 et la possible responsabilités des GES dans le réchauffement climatique global.

En 1992, lors du sommet de la Terre à Rio, 155 pays signent l'accord sur la **Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), dite Convention Climat**, qui constitue le fondement de la coopération mondiale sur le climat. En affirmant, dès l'article 1, que les activités humaines sont responsables du changement climatique, la convention met en cause la responsabilité historique des pays développés et prévoit que ces pays ramènent leurs émissions de GES au niveau de celles de 1990 qui sert désormais d'année de référence. Plus globalement, l'objectif de la convention est de stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute « perturbation anthropique dangereuse du système climatique » (art.2).

Pour appliquer concrètement ses résolutions, la convention-cadre prévoit un organe directeur, appelé « **Conférence des Parties (COP)** », qui doit se réunir annuellement et rassembler les États signataires pour mettre en pratique les engagements pris. La première conférence des parties, la **COP 1**, de la CCNUCC se tient en mars-avril 1995 à Berlin. Elle prévoit des négociations sur de nouveaux objectifs quantifiés de réduction ou de limitation des émissions de GES par pays et par région de même que la définition de politiques et de mesures de lutte contre le changement climatique, lançant ainsi le processus d'élaboration d'un nouveau traité international.
En décembre 1997, la COP 3 se conclut par l'adoption du **protocole dit de Kyoto**, du nom de la ville hôte, protocole qui vise à approfondir et à rendre opérationnels les principes d'équité (comparabilité d'effort, responsabilité historique…) actés dans le cadre de la CCNUCC. Ce protocole fixe aux quarante pays les plus industrialisés un objectif collectif de réduction d'au moins 5 % de leurs émissions de GES en 2012 par rapport à celles de 1990. Cet objectif global est différencié par pays et fixé à -8 % pour l'Union Européenne, à -7 % pour les États-Unis… alors que les pays en développement sont exemptés d'efforts. Par ailleurs, le protocole de Kyoto introduit le principe

d'échange et de commerce des droits d'émissions qui aura pour conséquence la création de marchés du carbone (en 2005 en Europe par exemple). En février 2005, le protocole de Kyoto entre en vigueur. La **première rencontre des parties du protocole** (CMP 1) se tient en même temps que la COP 11. Ces rencontres se poursuivent annuellement au même moment que les COP.
En novembre-décembre 2011, à Durban, la COP 17 et la CMP 7 se concluent par un accord dénommé « Plateforme de Durban » qui stipule que les termes d'un nouveau traité doivent être définis pour 2015 et entrer en vigueur en 2020. L'accord précise également la prolongation du protocole de Kyoto jusqu'au nouveau traité en 2020.

En décembre 2015, à Paris, les 195 États réunis dans le cadre de la COP 21 ont adopté **l'accord de Paris**, soit le tout premier accord universel sur le climat juridiquement contraignant. Les signataires conviennent ainsi :

- Sur le long terme, de contenir l'élévation de la température de la planète **nettement en dessous de 2°C** par rapport aux niveaux préindustriels ;
- De poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à **1,5°C**, ce qui permettrait de réduire largement les risques et les conséquences du changement climatique ;
- De viser **un pic des émissions mondiales dès que possible**, en estimant que cette évolution sera plus lente dans les pays en développement ;
- De parvenir ensuite à une **diminution rapide des émissions**, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles.

L'accord de Paris contient les engagements de chaque Etat pour réduire ses émissions de GES.

Cet accord trace une nouvelle voie dans l'effort mondial en matière de climat. Mais comme en témoigne la récente sortie des États-Unis de l'accord de Paris et le relatif échec de la COP 25 qui s'est tenue à Madrid fin 2019, la coopération internationale en matière de changement climatique est très difficile et pas toujours efficiente.

L'Union Européenne a joué à de nombreuses reprises un rôle essentiel dans les négociations internationales sur le climat et le développement de la politique internationale en la matière. En retour, la politique internationale a façonné la politique intérieure de l'Union Européenne.

De fait, l'Union Européenne qui est aujourd'hui, en volume, le troisième plus gros consommateur d'énergie du monde derrière la Chine et les États-Unis, a adopté sa **première stratégie d'atténuation du changement climatique** dès 1991. Sur cette base, l'Union Européenne prend d'ailleurs, dans le cadre de la CCNUCC, l'engagement de stabiliser ses émissions de CO_2 entre 1991 et 2000.

En 1997, l'Union Européenne s'engage également, dans le cadre du protocole de Kyoto, à atteindre conjointement avec ses quinze États membres, l'objectif d'une réduction de 8 % de ses émissions de GES.

Le début des années 2000 est consacré à la consolidation de l'action avec la définition d'un cadre et d'un **programme d'intervention en matière de changement climatique**. Durant cette période, l'Union Européenne se dote en outre d'outils de suivi des émissions de GES et instaure notamment, en 2005, le **Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Emissions (SCEQE)** pour les grandes installations émettrices de CO_2.

Mais c'est surtout à partir de 2007 et du traité de Lisbonne que la lutte contre le changement climatique devient une priorité du fait même de sa mention parmi les objectifs globaux de l'Union Européenne dans les traités de l'Union.

Fin 2008, l'Union Européenne décide ainsi de poursuivre son effort avec la mise en œuvre d'un **paquet législatif « climat-énergie »** qui définit, à l'horizon 2020, trois grands objectifs :

- La réduction de 20 % des émissions de GES de l'Union européenne par rapport à 1990 ;
- La réduction de 20 % de la consommation énergétique européenne par rapport à l'augmentation tendancielle ;
- Une part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale.

En octobre 2014, l'Union Européenne s'est fixé un nouveau cadre d'action en matière de climat et d'énergie avec pour objectifs à l'horizon 2030 :

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990) ;
- D'améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5 % ;
- De porter la part des énergies renouvelables à au moins 32 % ;

Le premier objectif (atténuation) et le troisième (énergies renouvelables) sont juridiquement contraignants en particulier au travers d'objectifs assignés à chaque pays. Le deuxième objectif (efficacité énergétique) est par contre non contraignant, mais les dispositions en la matière de la Directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012, le sont.

Afin de pouvoir tenir ses objectifs, l'Union européenne dispose de plusieurs types d'instruments :

- La réglementation d'abord qui constitue l'un des pivots de sa stratégie. Les niveaux de taxation de la consommation des produits énergétiques relèvent par exemple du domaine de la réglementation européenne. Par ailleurs, les États membres sont tenus d'adopter des plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) pour la période 2021-2030 ainsi que des stratégies nationales à long terme cohérentes avec leurs PNEC.
- Le financement de projets européens en matière de transition énergétique ensuite qui peut s'appuyer sur un budget spécifique de l'ordre de 200 milliards d'euros sur la période 2014-2020, ainsi que sur le Fonds Européen d'investissements stratégiques (FEIS) et sur les prêts à taux préférentiels de la Banque Européenne d'Investissements (BEI)[2].
- L'Union Européenne peut enfin compter sur son système d'échange de quotas d'émission de CO^2 également dénommé marché des droits à polluer. Mis en œuvre en 2005, il plafonne les émissions globales de gaz à effet de serre autorisées et, dans cette limite permet aux entreprises fortement consommatrices d'énergie, et générant par conséquent d'importantes émissions de gaz à effet de serre, d'acheter ou de vendre des droits à polluer selon le principe du pollueur-payeur. Ce système vise ainsi à inciter les plus gros émetteurs de CO^2 à investir dans des modes de production plus respectueux de l'environnement plutôt qu'à acquérir des droits à polluer dont le nombre d'allocations disponibles diminue chaque année.

Pour l'avenir, la nouvelle Commission Européenne a présenté le 11 décembre 2019 **un projet de « Pacte Vert » européen**[3] dont l'objectif est de faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone, d'ici 2050 et envisage notamment dans ce sens :

- Une réduction des émissions de GES de l'UE par rapport au niveau de 1990, de 50 à 55 % d'ici 10 ans et de 80 à 95 % en 2050 ;
- Une extension du système d'**échanges de droits d'émission** ;
- Instauration d'une **taxe carbone aux frontières** ;
- La promotion de **l'économie circulaire.**

[2] Un quart environ des financements de la BEI est de fait dirigé vers des projets visant à la protection de l'environnement ou à la transition énergétique

[3] Cf. https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf

2. UNE ACTION RENFORCÉE DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de ce « Pacte Vert », la Commission européenne propose également, afin de ne laisser personne de côté, la mise en place d'un mécanisme pour une transition juste, censé cibler les régions et les secteurs les plus affectés par la transition, avec en particulier un Fonds pour une transition juste.

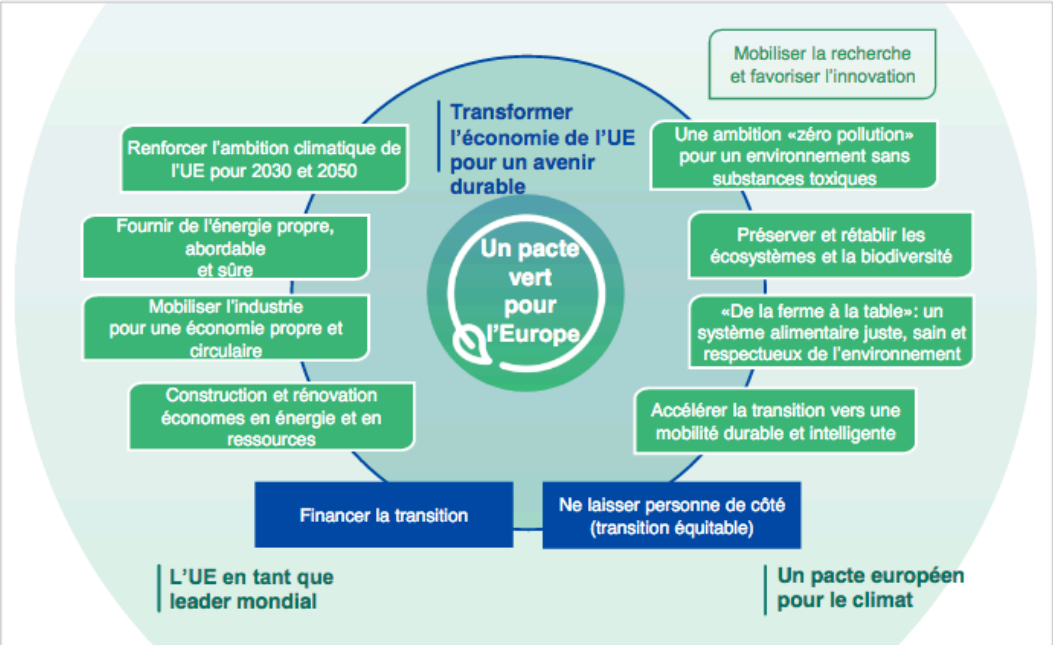

Graphique 1: Un pacte vert pour l'Europe

Source : Communication de la Commission européenne « Le pacte vert pour l'Europe », Bruxelles, 11 décembre 2019.

Pour financer ce projet, la Commission annonce un plan d'investissements de 1.000 milliards d'euros au cours de la prochaine décennie (soit 100 milliards par an).

Concernant l'agenda, une toute première loi européenne sur le climat devrait être proposée par la Commission, en mars 2020. La commission annonce par ailleurs la présentation, dans le courant de l'année 2020, d'un plan global pour la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de moitié d'ici 2030.

2.1 Le contexte national

Bien que beaucoup moins chaotique, la politique française à l'égard du changement climatique a aussi connu certaines fluctuations du fait même du cadre international, et en premier lieu européen, dans lequel elle s'est toujours clairement inscrite, mais aussi en raison du lien très étroit qu'elle entretient avec la politique énergétique.

La France a ainsi fait partie avec les Pays-Bas et la Norvège, des trois pays organisateurs de la Conférence de La Haye du 11 mars 1989, consacrée à la protection de l'atmosphère et qui, dans sa déclaration finale appelait les États à suivre les travaux du GIEC et à créer une institution internationale chargée de lutter contre les modifications climatiques.
Les intentions exprimées lors de cette conférence se concrétisent notamment au niveau national par la création, en 1992, de **la Mission Interministérielle sur l'Effet de Serre (MIES)** avec pour

double mission d'impulser le programme national d'action de lutte contre l'effet de serre et de contribuer à la négociation internationale sur ce sujet.

Grâce au travail réalisé par la MIES, le premier **Programme National de Prévention du Changement Climatique** voit le jour en 1995. La question énergétique y occupe une place primordiale et les nouvelles ambitions affichées restent bien modestes, renvoyant tout effort supplémentaire significatif à des accords internationaux ou pour le moins européens.

Ce n'est ainsi qu'à partir de la conférence de Kyoto, en 1997, que la France prend pleinement la dimension de l'enjeu climatique et affiche une plus grande ambition à son égard.

En 2000, la France ratifie le protocole de Kyoto. La même année, elle se dote d'un **Programme National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC)** dans lequel, complémentairement aux mesures habituelles fondées sur les règlementations énergétiques, apparaissent pour la première fois des instruments économiques d'incitation et la volonté de sensibiliser le public aux conséquences de ses choix.

Le premier **Plan Climat** est lancé en 2004 avec l'ambition de stabiliser les émissions de GES en 2010 à leur niveau de 1990 et de développer une stratégie de recherche technologique permettant la division des émissions par quatre à cinq d'ici 2050. Ce plan est actualisé en 2006, 2009, 2011 et 2013.

En 2005, un nouveau pas important est franchi au plan législatif avec l'adoption de la **loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique (dite loi POPE)** qui soutient la définition d'un objectif de division par deux des émissions mondiales de GES d'ici 2050, ce qui nécessite, compte tenu des différences de consommations entre pays, une division par quatre ou cinq de ces émissions pour les pays développés.

La loi Grenelle 1 de 2009 fixe ensuite l'objectif national de diviser par quatre les émissions de GES (dit Facteur 4) à l'horizon 2050 par rapport à 1990 et à soutenir l'objectif de réduction d'au moins 20 % des émissions de GES de la Communauté européenne d'ici 2020. La loi Grenelle 2 de 2010 décline ces orientations au plan opérationnel.

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), adoptée en 2015 a quant à elle fixé l'objectif de réduire les émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et de les diviser par 4 en 2050 par rapport à 1990. Elle prévoit que la France élabore tous les cinq ans **une Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).** La première SNBC a été adoptée en novembre 2015 et la première PPE approuvée en 2016. L'une et l'autre sont aujourd'hui en cours de révision.

Un nouveau Plan Climat a été publié en juillet 2017. En cohérence avec l'accord de Paris, il a renforcé l'objectif inscrit dans la LTECV en substituant la neutralité carbone à la division par quatre des émissions de GES en 2050.

La prise en compte de l'accord de Paris a également donné lieu à l'adoption fin 2019 de **la loi relative à l'énergie et au climat**. Cette loi inscrit symboliquement "l'urgence écologique et climatique" dans le code de l'énergie. Elle fixe l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de diminuer de 40 % la consommation d'énergie fossile d'ici 2030.

Elle reporte à 2035 l'objectif de réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité. Elle planifie la fermeture des quatre dernières centrales à charbon d'ici 2022 et contient diverses mesures en vue de soutenir le développement des énergies renouvelables :

dispositif de soutien à l'hydrogène, suppression des obstacles à l'installation de photovoltaïque en toiture et sur les délaissés autoroutiers, augmentation des capacités de l'éolien offshore à 1 GW d'ici 2024.
Le texte met en place un dispositif de lutte contre les passoires énergétiques, en instituant des audits obligatoires à partir de 2022. Il renforce également la lutte contre la fraude aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

A compter de 2023 et tous les cinq ans, le Parlement examinera la programmation pluriannuelle de l'énergie, jusque-là établie par décret. Le texte fixe un cadre législatif pour le Haut Conseil sur le climat et impose au gouvernement la remise d'un rapport sur la compatibilité du projet de loi de finances avec les engagements de la France en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

A l'appui des objectifs poursuivis, « le dispositif actuel de politique climatique en France est composé d'un ensemble d'instruments variés :

- Le marché européen de quotas échangeables d'émissions de GES auquel sont assujetties les grandes entreprises des secteurs les plus énergivores,
- Les taxes environnementales dont, en premier lieu, la contribution climat-énergie (CCE), dite « taxe carbone »,
- Des normes et règlements,
- Des subventions et aides publiques à la transition bas-carbone,
- Des dépenses publiques d'investissement (notamment dans les infrastructures et les bâtiments),
- Des instruments informationnels (labels par exemple) »[4].

Mais le contexte national de la transition énergétique c'est aussi **une territorialisation croissante de l'action climatique et énergétique.**

De fait, la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe et la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, adoptées l'une et l'autre en août 2015, ont significativement renforcé le rôle des territoires dans la transition énergétique et, plus généralement écologique.

Il incombe ainsi aux Régions de coordonner l'action des collectivités infra-régionales sur les questions liées au climat et à l'énergie. Au-delà de ce rôle de chef de file, les Régions disposent également de compétences en matière de planification, notamment par l'intermédiaire d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui intègre les Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE) mais aussi du Schéma Régional Biomasse ou du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

La Région a en outre la responsabilité :

- De définir et de mettre en œuvre un Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique visant la rénovation des bâtiments tertiaires et des logements, dans lequel sont notamment définies les modalités de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique que la Région a pour mission d'encourager ;
- De coordonner les actions en matière d'efficacité énergétique.

Les Régions ont ainsi un fort rôle en matière d'animation et de relais d'information sur leur territoire.
Les Départements sont eux reconnus comme chef de file pour la résorption de la précarité

[4] Cf. Agir en cohérence avec les ambitions – Rapport annuel Neutralité Carbone – page 50 - Haut Conseil pour le Climat – Juin 2019

énergétique.

Les Intercommunalités ont compétence en matière de planification locale par l'intermédiaire d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Sous réserve d'avoir adopté un PCAET, elles sont également compétentes en matière de coordination de la transition énergétique sur leur territoire. Le PCAET confère par ailleurs à l'EPCI qui le porte un rôle d'Autorité Organisatrice de l'Énergie.

Quant aux Communes, elles disposent toujours d'une compétence générale mais aussi de compétences spécifiques, notamment la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » qui est toutefois transférables aux EPCI.

Il faut enfin mentionner au titre des compétences partagées sans « chef de filât », la compétence « production d'énergie renouvelable ».

3. LA STRATÉGIE RÉPOS : DU SCÉNARIO À L'ACTION

Valorisant sa nouvelle compétence de chef de file en matière de climat et d'énergie, la Région Occitanie s'est engagée, par délibération du 28 novembre 2016, à décliner les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et au-delà à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050, c'est à dire la première région à même de couvrir 100 % de ses besoins en énergie par la production d'énergies renouvelables locales.

Cet engagement fondateur a été approfondi dans le cadre d'une délibération du 20 décembre 2017 qui en précise l'ambition et les modalités de mise en œuvre.

La Région s'est ainsi défini une démarche en trois temps :

- Fixer le cap, sous la forme d'un objectif de long terme et la définition d'orientations prioritaires (Cf. la délibération du 28 novembre 2016) ;
- Définir la trajectoire possible pour atteindre cet objectif ;
- Impliquer les territoires et les citoyens.

L'objectif de long terme étant fixé, la définition de la trajectoire voulue a donné lieu à un important travail d'expertise dont il ressort que pour devenir une Région à Énergie Positive en 2050, l'Occitanie devra d'ici là :

- Diviser par 2 sa consommation d'énergie finale par habitant (ce qui, compte tenu de la croissance démographique attendue, correspondrait à une baisse de 40 % de la consommation énergétique régionale ;
- Multiplier par 3 la production régionale d'énergie renouvelable.

Un objectif de réduction de la consommation d'énergie adapté selon les domaines

Plus précisément, **la baisse de la consommation énergétique** est déclinée par secteurs d'activité :
Dans le secteur du bâtiment (secteur résidentiel/tertiaire), le scénario conduit à diminuer de 26 % les consommations d'énergie d'ici 2050 par rapport à la situation 2015. Cet objectif repose sur des hypothèses fortes notamment en termes de rénovations énergétiques. Dans le neuf, l'hypothèse retenue est une généralisation d'un niveau à très haute performance énergétique. Par ailleurs des mesures non énergivores de prévention face aux surchauffes estivales seront à mettre en place.

Dans l'industrie, la baisse de la consommation d'énergie finale serait de 24 % d'ici 2050 par rapport à la situation 2015. Les hypothèses retenues sont conformes à celles retenues dans la plupart des

études nationales (et notamment les visions ADEME 2030- 2050) et reposent, en grand partie, sur des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique.

Dans l'agriculture, la baisse de la consommation d'énergie (-36 %) repose sur une meilleure efficacité (culture sous serre, séchoirs, process agro-alimentaires…).

Dans le secteur du transport de personnes et de marchandises, la baisse de consommation d'énergie de 61 % d'ici 2050 s'accompagnera d'une profonde modification du mix énergétique puisqu'il s'agira de sortir du tout-pétrole. La baisse de la consommation énergétique est aussi liée à la baisse de la mobilité due à une réduction des déplacements substituables (télétravail, vidéo-conférence), au développement des transports doux et collectifs, et à la mise sur le marché d'une offre de véhicule à motorisation soit électrique (notamment en milieu urbain) soit utilisant du gaz d'origine renouvelable (bioGNV et hydrogène).
Concernant le fret, les hypothèses reposent sur une meilleure optimisation logistique, un basculement vers le ferroutage et le développement des utilitaires et des camions utilisant le bioGNV et l'hydrogène.

Finalement, en 2050, la demande totale d'énergie, en diminution de 39 % par rapport à 2015, serait de 75 711 GWh.

Une mobilisation différenciée de chaque type d'EnR

La hausse de la production d'énergie renouvelable est quant à elle possible grâce aux gisements renouvelables remarquables de la région. Ainsi le scénario « Région à énergie positive » décline par filières la production EnR, au regard des gisements mobilisables, des technologies actuellement sur le marché, et des filières émergentes comme l'hydrogène et l'éolien flottant, d'ici 2050.

L'hydroélectricité : la puissance installée actuellement de 5 400 MW en 2015 et s'élèverait à 5 800 MW en 2050 (+7 %). Cette progression modérée se ferait essentiellement par l'amélioration des centrales existantes.

Le photovoltaïque : la puissance installée s'élève à 1 300 MW en 2015 et serait portée à 15 000 MW en 2050 (facteur 12). Cette forte croissance s'explique par l'exceptionnel gisement solaire de la région, et la forte diminution du coût du kilowattheure photovoltaïque, rendant concurrentiel cette énergie renouvelable au regard du l'électricité conventionnelle. Les implantations en toiture ou en brise-soleil, et dans les espaces impropres à d'autres usages seront à privilégier.

L'éolien terrestre : la puissance installée s'élèverait à 5 500 MW en 2050, ce qui correspond, en moyenne, à l'installation annuelle de 200 MW supplémentaires via l'aménagement de nouveaux sites et le repowering des parcs existants.

L'éolien flottant se développerait fortement compte tenu de la qualité du gisement éolien dans le Golfe du Lion, pour atteindre 3 000 MW de puissance installée en 2050. Le développement de l'éolien en mer serait important entre 2030 et 2050, après une phase expérimentale à partir de 2021 (fermes pilotes de 4 éoliennes de 6 MW au large de Gruissan et du Barcarès). Il constitue un atout pour le développement du port de Port-la Nouvelle, infrastructure portuaire régionale.

La biomasse représente une production de 10 850 GWh en 2015, et atteindrait 14 700 GWh en 2050 (+35 %). La valorisation de la biomasse est envisagée sous ses trois formes : solide (bois énergie), liquide (carburants ou combustibles d'origines végétales) ou gazeuse après méthanisation ou pyro-gazéification. Avec 2,6 millions d'hectares, soit plus de 35 % du territoire régional, la Région dispose de la deuxième forêt française.

La production de biogaz, s'élève à 70 GWh en 2015 et serait portée à 4 000 GWh en 2050 (facteur 57). Après une montée progressive de la production de biogaz par méthanisation, celle-ci augmenterait fortement avec une utilisation locale en cogénération et surtout en injection sur le réseau de gaz.

La géothermie haute température passerait d'une production de 45 GWh en 2015 à une production de 675 GWh en 2050. Quant aux pompes à chaleur, leur développement serait important (production attendue en 2050 de 5 600 GWh). Le développement des PAC sera d'autant plus intéressant que l'électricité qui leur est nécessaire sera fournie par des sources renouvelables.

Le solaire thermique : les hypothèses reposent sur une augmentation d'un facteur 7 (380 000 m2 en 2015 à 2 900 000 m2 installés en 2050). Le développement du solaire thermique est envisagé dans l'habitat neuf lorsqu'il est intégré à la construction, dans l'habitat social ou si les besoins en eau chaude sont réguliers (cas de l'industrie agroalimentaire et du secteur médico-social).

L'hydrogène : l'électricité renouvelable produite en excès pourra être utilisée pour électrolyser l'eau pour produire de l'hydrogène d'origine renouvelable. Celle-ci pourra être utilisée directement dans des véhicules à hydrogène, soit injectée directement dans le réseau de gaz, soit transformée en méthane en complément de la voie biologique.

Au total, la production d'EnR qui était de 24 100 GWh en 2015 s'élèverait à 77 128 GWh en 2050.

La promesse d'une Région à Énergie Positive

Selon le scénario **RÉPOS 1.0** établi en 2017, la région Occitanie sera bien en 2050 un territoire à énergie positive. Plus précisément, le taux de couverture des consommations énergétiques régionales par les productions locales d'EnR qui était de 19,4 % en 2015, devrait être de 102 % en 2050.

Ce résultat global serait assorti d'évolutions significatives de l'équilibre production-consommation des différents vecteurs énergétiques. Ainsi :

- La production d'électricité à partir des EnR serait très excédentaire ;
- Le mix énergétique des combustibles et carburants gazeux serait profondément modifié avec une part d'origine renouvelable qui s'élèverait à 30,3 % (biométhane + hydrogène) voire à 60 % avec la pyrogazéification d'une part de la ressource ligneuse et des combustibles solides de récupération (déchets) ;
- L'importance des combustibles et carburants liquides serait considérablement réduite au profit à la fois de l'électricité et du gaz ;
- La chaleur prise sur l'environnement au moyen de différentes technologies (capteur solaire thermique, pompe à chaleur, géothermie) serait de plus en plus importante ;
- La transition énergétique nécessite une adéquation des réseaux électriques et gaz à la production d'énergies renouvelables. C'est dans le dialogue et la synergie entre ces réseaux que se trouve la clé de la pénétration massive des énergies renouvelables.

Ce premier scénario a été récemment mis jour avec la présentation fin 2019 d'un scénario **RÉPOS 2.0** qui enrichit et actualise un certain nombre de données. Cette version 2 du scénario RÉPOS confirme globalement la première, c'est à dire la perspective d'une Région à Énergie Positive si elle se réalise.
Plus précisément le coefficient RÉPOS estimé dans ce nouveau scénario est de 106 %, les productions régionales d'EnR (81 586 GWh) étant en 2050 supérieures aux consommations énergétiques locales (77 054 GWh).

L'examen détaillé de l'équilibre production-consommation confirme les évolutions envisagées dans la version précédente mais surtout le rôle déterminant d'une bonne combinaison des réseaux d'électricité et de gaz pour réussir la transition énergétique. En effet, lorsque les productions d'énergies éolienne et photovoltaïque, naturellement variables, auront atteint un niveau de développement suffisamment important, vers 2030, il y aura de plus en plus souvent une capacité de production d'électricité excédentaire par rapport à la demande et il sera alors possible d'orienter une partie de l'électricité ainsi produite vers la production d'hydrogène par électrolyse. Sous réserve de la synergie des réseaux, la transition énergétique en Occitanie pourra ainsi s'appuyer aussi bien et selon les besoins sur le réseau électrique et sur le réseau de gaz, voire sur des réseaux de chaleur locaux.

La Région en action

Ainsi que le soulignent les documents de communication du Conseil Régional, l'ambition de devenir une Région à Énergie Positive « nécessite de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs régionaux et d'inscrire la transition énergétique comme enjeu transversal à l'ensemble des politiques sectorielles régionales ».

En réponse à cette nécessité, la Région a ainsi identifié dix grands chantiers qu'elle met en œuvre progressivement :

- Construire et rénover pour des bâtiments économes en énergie et sobres en ressources ;
- Promouvoir et développer la mobilité du futur ;
- Concilier énergies renouvelables et développement agricole ;
- Positionner l'Occitanie comme Région en pointe dans le domaine du photovoltaïque sur le marché français et méditerranéen ;
- Positionner notre Région en leader sur l'éolien flottant en Europe ;
- Soutenir la recherche régionale pour préparer les ruptures technologiques de demain ;
- Adapter l'offre de formation pour préparer les métiers de demain ;
- Financer l'économie de la transition énergétique par des dispositifs adaptés à fort effet de levier ;
- Accompagner les territoires pour une transition citoyenne et une meilleure acceptabilité des projets ;
- Contribuer aux échanges internationaux sur la lutte contre le changement climatique.

D'un point de vue plus strictement énergétique, la stratégie régionale est construite à partir de six défis majeurs :

- Massifier la rénovation énergétique des logements existants : 52 000 logements devront être rénovés chaque année d'ici 2030[5], puis 75 000 par an au-delà de 2030 ;
- Structurer et développer une filière solaire photovoltaïque compétitive ;
- Développer l'éolien terrestre et flottant en favorisant l'acceptabilité des projets ;
- Mobiliser la biomasse ;
- Optimiser le potentiel hydroélectrique en conciliant les différents usages de l'eau ;
- Innover pour être à l'avant-garde de la transition énergétique : atteindre les objectifs inscrits dans la trajectoire Région à Énergie Positive, nécessite de mobiliser le levier de l'innovation aussi bien au niveau des produits et services pour une offre à haute valeur ajoutée, qu'au niveau social pour une transition énergétique impliquant élus et citoyens pour une plus grande appropriation des enjeux et une meilleure acceptabilité des projets.

[5] Contre 40 000 en 2015

Pour relever ces défis, la Région, en sa qualité de chef de file déploie un ensemble de dispositifs de financement et d'accompagnement des maitres d'ouvrages pour la réalisation de leurs projets d'amélioration de l'efficacité énergétique ou de production d'EnR.

En matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, la Région a ainsi mis en place :

- Des subventions à la rénovation énergétique des logements sociaux gérés par les organismes de l'habitat social ;
- Des aides pour des opérations exemplaires de construction et de rénovation de bâtiments publics et privés (en partenariat avec l'ADEME) ;
- Des partenariats avec des organismes relais (Envirobat Occitanie…) ;
- L'éco-Chèque logement en accompagnement des travaux de rénovation énergétiques des particuliers ;
- L'appel à projets « Bâtiment Nowatt » pour des bâtiments économes en énergie, sobres en ressources et valorisant les matériaux locaux et es circuits courts dans le respect de l'environnement
- Le plan bâtiment durable en Occitanie

Quant à l'action de la Région en faveur du développement des EnR, elle s'appuie sur :

- Des aides en faveur du développement des énergies renouvelables, notamment pour les filières en émergence (bois-énergie, géothermie, méthanisation …) ;
- L'appel à projets pour l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque, visant à faire émerger des projets pilotes et reproductibles ;
- L'appel à projet micro-électricité exemplaire afin de concilier production d'électricité et continuité des cours d'eau ;
- L'appel à projet « Énergies renouvelables coopératives et citoyennes » pour des projets associant collectif de citoyens et collectivités dans une perspective de développement local ;
- Le plan Hydrogène régional.

La Région intervient par ailleurs en matière d'animation et d'accompagnement de la transition énergétique par l'intermédiaire de son Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) et d'un partenariat renforcé avec les Espaces Info-Énergie et les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique.

Opérationnel courant 2020, le SPIRE vise à structurer et proposer à tous les propriétaires de logement de la Région un dispositif d'accompagnement technique, financier et administratif pour la réalisation d'opérations de rénovation énergétique visant au moins 40 % d'économie d'énergie. En complément, le SPIRE proposera aux usagers du service une offre de prêt bonifié pour financer le reste à charge des opérations accompagnées et favoriser ainsi les rénovations performantes. La mise en œuvre de ces services mobilisera 82M€ sur la période 2020-2024[6].

[6] qui s'ajouteront aux 52 M € déployés sur la même période dans le cadre du dispositif éco-chèque logement

Source : AREC OCCITANIE

La Région peut aussi compter sur l'action de l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) dont la vocation est de proposer une offre de service intégrée aux acteurs de la transition énergétique – entreprises et territoires, en se positionnant comme outil intervenant dans les différentes phases de montage des projets, de l'ingénierie à l'investissement.

L'AREC assure ainsi les missions suivantes :

- Accompagnement pour l'élaboration des Plans Climat Énergie Territoriaux et montage de projets issus de ces plans climats ;
- Accompagnement pour le montage de projets d'EnR coopératifs et citoyens ;
- Accompagnement dans le cadre de missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage des collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Accompagnement la réalisation de travaux de rénovation énergétique par la mise en place d'un Centre de ressources pour les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique
- Etudes à caractère générales pour la mise en oeuvre de la démarche « Région à énergie positive », de la lutte contre le changement climatique et de la qualité de l'air ;
- L'investissement dans les projets d'énergies renouvelables relevant de filières matures, à l'échelle des territoires ;
- L'investissement dans des projets de démonstrateurs portant sur des filières et des technologies en émergence ;
- Le co-développement de projets d'énergies renouvelables afin de faciliter l'amorçage, et l'investissement dans des projets d'énergies renouvelables coopératifs et citoyens ;
- La réalisation d'investissements afin de soutenir l'efficacité énergétique dans l'entreprise.

L'AREC est d'ailleurs délégataire du SPIRE.

En 2019, la Région a mobilisé 39 millions d'euros au titre de son programme budgétaire « Énergie-Air-Climat »

II. ENJEUX ET LIMITES DU PROJET RÉGIONAL

1. UNE INDISPENSABLE TRANSITION

En se référant à la LTECV, la Région a clairement inscrit le scénario RÉPOS et sa démarche dans une logique de transition, c'est à dire de passage d'un état à un autre.

Que désigne plus précisément la notion de « transition énergétique » ?

⇨ **L'énergie :**

Il s'agit d'un mot qui appartient au champ de la physique. Mesuré en joules, l'énergie mesure la capacité d'un système à modifier un état, à produire un travail entraînant un mouvement, un rayonnement électromagnétique ou de la chaleur.

L'usage économique et social du mot « énergie » est plutôt pensé à partir de ses effets et des besoins humains :

- Production de chaleur ou de froid ;
- Mobilité et transport ;
- Transformation des produits ;
- Usages spécifiques de l'électricité comme l'éclairage ou le traitement et le transport des informations.

Pour utiliser l'énergie, un ensemble d'acteurs économiques produisent, commercialisent et distribuent de l'énergie.

Quant aux sources d'énergie, elles désignent l'ensemble des matières premières ou des phénomènes naturels utilisées pour la production d'énergie.

⇨ **La transition :**

Le mot « transition » est parfois très mal utilisé, au point qu'on pourrait considérer que le monde est constamment « en transition ».

Une transition ne renvoie cependant pas à des ajustements, ne désigne pas une simple évolution, mais une reconfiguration fondamentale par le passage progressif d'un état à un autre. Elle suppose donc un état initial (avant la transition) qui sera abandonné, un état post transition et une durée de transition pour passer de l'état initial à l'état post transition.

⇨ **La transition énergétique :**

La transition énergétique est un processus de changement de paradigme tant en termes de production que de consommation d'énergie. Elle fonctionne sur deux « jambes » :

- Le passage de sources d'énergie principalement fossiles à des sources d'énergie principalement renouvelables. C'est l'aspect "production d'énergie".
- Le passage d'une économie énergivore à une économie plus sobre : cette seconde « jambe » intègre des actions en termes d'efficacité énergétique, de consommation d'énergie, et plus globalement de modes de production et de modes de vie.

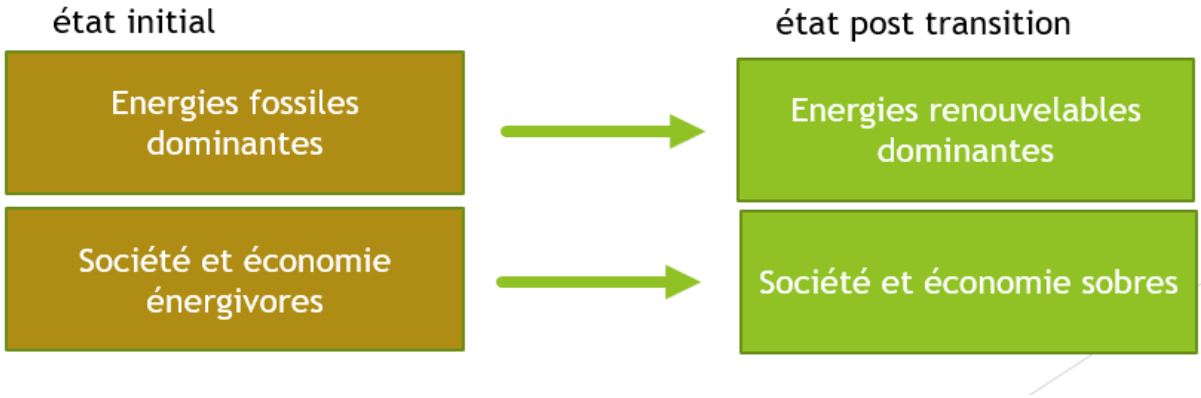

Source : RÉGION OCCITANIE

L'état initial, avant transition, est celui des sociétés industrielles et commerciales qui se sont construites depuis environ 200 ans.

Une transition s'inscrit dans une temporalité et la construction des scénarios de transition énergétique pose généralement des jalons à horizon 2040 ou 2050, c'est-à-dire à une trentaine d'année.

Ces définitions posent d'emblée un certain nombre d'enjeux :

- Pilotage et gouvernance de la transition énergétique ;
- Modalités de mise en œuvre car il n'existe non pas une seule mais des transitions énergétiques possibles ;
- Capacités des sociétés à anticiper le changement et ses effets ou impacts ;
- Rythme et intensité de la transition face aux enjeux mondiaux et à la notion d'urgence.

Pour quelles raisons la transition énergétique est-elle devenue une nécessité ?

La première raison de s'intéresser à la transition énergétique est **le dérèglement climatique** dont témoigne notamment l'augmentation des températures à la surface de la Terre.

Depuis la fin du XIXème siècle la température moyenne du globe a ainsi augmenté d'environ 1°C, essentiellement au cours des 3 à 4 dernières décennies.

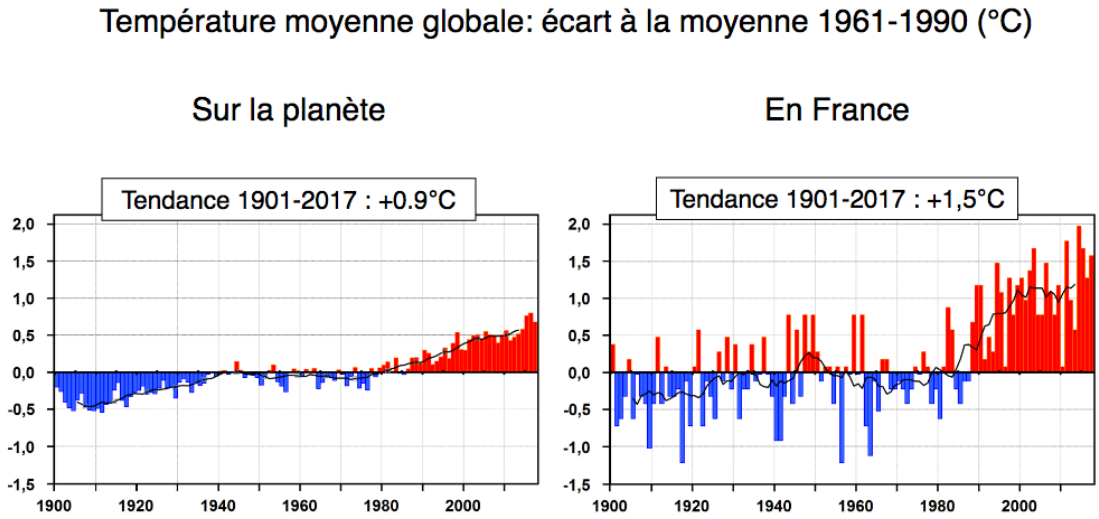

Source MÉTÉOFRANCE

Comme à l'échelle mondiale, l'évolution des températures moyennes annuelles en France métropolitaine montre un réchauffement net depuis 1900, singulièrement à partir des années 1980. En 2018, la température moyenne annuelle de 13,9°C a dépassé la normale (référence 1961-1990) de 2,1°C, plaçant cette année au premier rang des années les plus chaudes observées en France métropolitaine.

Le réchauffement constaté à l'échelle mondiale impacte particulièrement le Grand Sud-Ouest de la France avec une tendance 1901-2017 à +1,8°C

Température moyenne globale: écart à la moyenne 1961-1990 (°C)

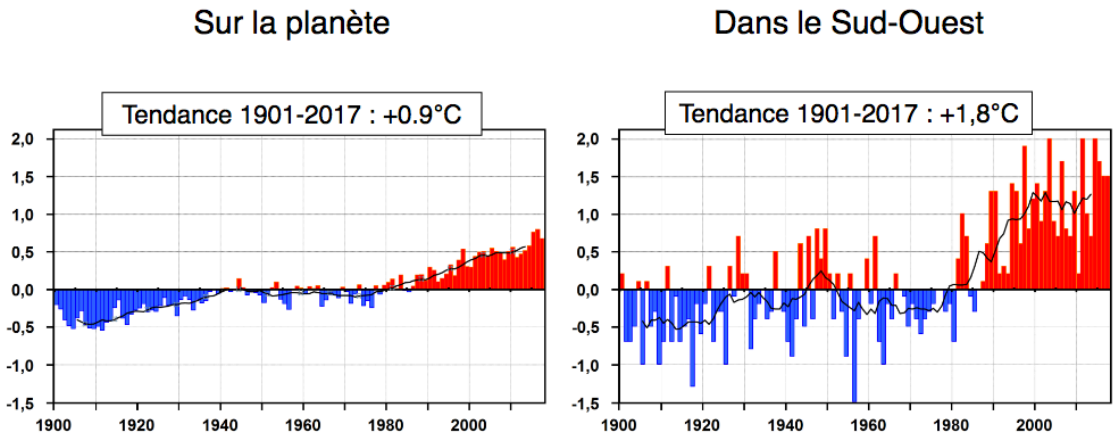

Source MÉTÉOFRANCE

Au niveau planétaire, les scénarios du GIEC indiquent que la poursuite de la tendance actuelle induirait en 2100 un réchauffement de +3,2°C à +5,4°C par rapport à la période 1850-1900.

Des perspectives d'évolution aussi rapides et importantes exposent les écosystèmes et les activités humaines à de nombreux périls et en particulier à une augmentation de l'intensité et de la fréquence des évènements climatiques extrêmes et des risques encourus : inondations, sécheresses, tornades, pluies intenses, canicules, glissement de terrain, montées de eaux, incendies …

La cause de ce dérèglement climatique fait désormais consensus : l'équilibre climatique est essentiellement perturbé par l'émission, du fait des activités humaines, de quantités toujours plus importantes de GES, à commencer par le CO_2, et l'accroissement de leur concentration dans l'atmosphère.

L'intensification du phénomène naturel d'effet de serre qui résulte de cette augmentation déséquilibre les cycles naturels et entraine de multiples conséquences directes ou indirectes : augmentation de la température atmosphérique, acidification des océans, fonte des glaciers…

En 2017 les émissions de GES liées aux activités humaines (incluant l'UTCATF[7]) ont culminé à 53,5 $GtCO_2$éq. Parmi elles, les émissions de CO_2 se sont élevées à près de 42 $GtCO_2$ dont près de 85 % soit 35 $GtCO_2$ sont liées à la combustion de sources d'énergie fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel).

[7] Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

De fait, les émissions mondiales de GES, notamment celles de CO_2 d'origine énergétique qui en représentent environ les deux tiers, n'ont jamais cessé d'augmenter. Or, selon le rapport du GIEC sur l'évolution du climat de 2014, pour que le réchauffement climatique ne dépasse pas les 2°C, il faudrait réduire les émissions de GES d'environ 45 % d'ici 2030 et les diviser par trois d'ici 2050. Ces émissions étant principalement d'origine énergétique, c'est là l'objet premier de la transition énergétique envisagée.

La deuxième raison de se préoccuper de transition énergétique est **la question du pic pétrolier**[8] et au-delà de la raréfaction des ressources d'énergie fossile à commencer par le pétrole.

De fait, la consommation énergétique mondiale repose à 80 % sur des énergies fossiles : le pétrole (32 %), le charbon (27 %) et le gaz naturel (22 %). Même en France, où la production d'électricité est décarbonée à 86 %, grâce notamment au nucléaire, les énergies fossiles représentent encore environ 65 % de la consommation d'énergie finale, le pétrole à lui seul comptant pour près de 44 %.

Parmi les énergies fossiles, le pétrole tient en effet une place à part tant qualitativement que quantitativement.

Facile à extraire (du moins dans sa forme conventionnelle), facile à transformer, à transporter, à stocker et à convertir, présentant peu de danger et d'une grande densité énergétique, le pétrole est avant tout une source d'énergie de choix, d'ailleurs difficilement substituable dans certains secteurs.

Quantitativement, avec une production / consommation de l'ordre de 100 millions de barils par jour (Mbl/j) depuis l'automne 2018[9], le flux irriguant nos sociétés est à un niveau record, en dépit même des problèmes que connaissent certains pays producteurs (Venezuela, Syrie, Iran).

Pourtant, l'Agence International de l'Énergie (AIE) considère dans le World Energy Outlook 2018 (WEO 2018) que la production de pétrole conventionnel a franchi un pic en 2008 à 69 (Mb/j) à partir duquel elle a décliné d'un peu plus de 2,5 Mb/j, et que ce déclin ne sera pas interrompu. Cependant la demande mondiale est toujours croissante.

Si l'AIE, organisation de l'OCDE (30 pays), ne parle jamais ouvertement de pic pétrolier, en revanche, le World Energy Council, constitué d'experts de 94 pays et agréé par les Nations Unies, prédit un pic pétrolier aux alentours de 2030 pour le pétrole (conventionnel et non-conventionnel) selon son rapport World Energy Scenarios (2019)[10]

[8] Le pic pétrolier marque le moment où la production de pétrole atteint son point culminant et commence à décroître.
[9] Cf. données de l'Agence Internationale de l'Énergie
[10] Pour le WEC : p.125 https://www.worldenergy.org/assets/downloads/2019_Scenarios_Full_Report.pdf, pour l'AIE : https://webstore.iea.org/world-energy-outlook-2018
ou http://www.unmondedÉnergie.fr/turiel/AntonioTuriel-16Nov2018.html ; les deux étant repris par https://aspofrance.files.wordpress.com/2020/02/pics2020.pdf page 2

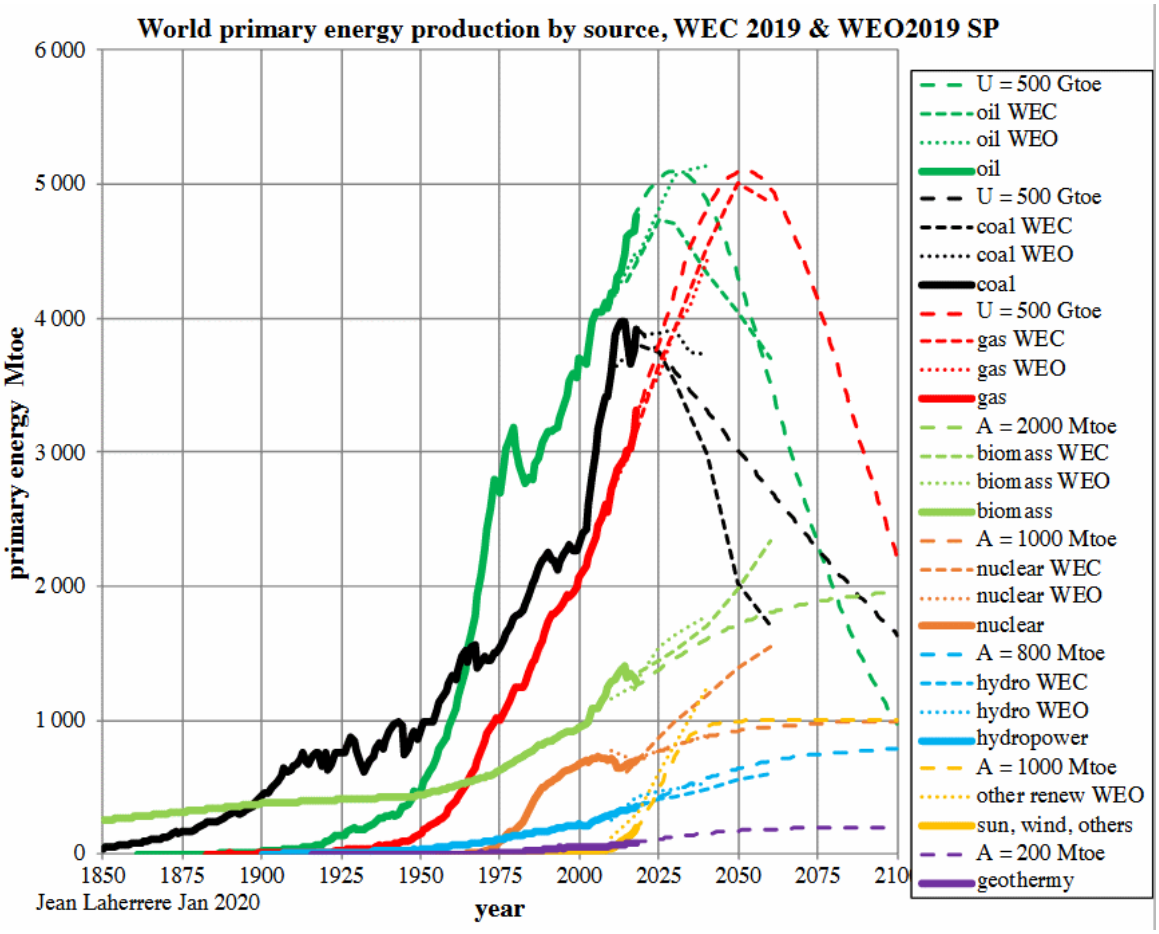

Source : Pics en tous genres, Jean Laherrère – Association pour l'étude des pics pétrolier et gazier (ASPO France) 05 février 2020

Face à cette contrainte « géologique » d'autres sources de pétrole, dites « non-conventionnelles » sont mises à contribution à commencer par les pétroles de schistes dont la spectaculaire croissance de production aux États-Unis, ces dix dernières années, a permis de repousser le spectre du pic pétrolier global. Cette production semble toutefois atteindre ses limites.

De fait, l'AIE souligne également dans le WEO 2018 que seul un triplement de la production américaine de pétrole de schiste d'ici 2025 serait en mesure de compenser le déclin de la production de pétrole conventionnel et l'absence de nouveaux projets, permettant ainsi d'éviter un défaut d'approvisionnement à cette échéance. Elle ajoute cependant qu'il serait risqué de compter dessus. Le monde devrait donc prochainement manquer de pétrole.

Dans un tel contexte, il devient donc urgent de rendre nos modes de fonctionnement plus sobres en combustibles fossiles. C'est là le deuxième objet d'une transition énergétique voulue avant qu'elle ne soit subie.

La troisième raison de se soucier de transition énergétique est **la santé publique.**

Selon l'AIE, la production et l'utilisation d'énergie seraient responsables de 85 % des émissions de particules fines et de la quasi-totalité de celles d'oxydes de soufre et d'azote qui constituent à eux trois les principaux responsables de la pollution atmosphérique. La mauvaise qualité de l'air induite par ces émissions provoquerait près de 6,5 millions de décès « prématurés » par an, soit 18 000 décès par jour, ce qui, toujours selon l'AIE, la place en 4e position des menaces les plus importantes pour la santé humaine[11].

[11] Après la tension artérielle élevée, les risques liés à l'alimentation et au tabac.

Parmi ces décès, 3,5 millions, principalement constatés dans les pays en développement d'Asie et d'Afrique subsaharienne, seraient dus à la pauvreté et plus précisément aux fumées dégagées par la combustion incomplète de la biomasse utilisée pour la cuisson, voire par le kérosène utilisé pour l'éclairage. Les 3 autres millions seraient liés à la pollution de l'air extérieur résultant de la consommation énergétique induite par les activités humaines de production, de chauffage, de transport…

En ce qui concerne l'Europe, l'Agence Européenne pour l'Environnement estimait dans son rapport 2017 que la pollution de l'air était à l'origine de plus de 500 000 décès prématurés par an. En France, une étude de Santé Publique France de 2016 estime le nombre de décès liés à la pollution atmosphérique à 48 000 par an, ce qui correspond à 9 % de la mortalité. En Occitanie, ces décès prématurés s'élèveraient à 2 800, soit 6 % de la mortalité[12].

Le PRSE Occitanie 2017-2021 indique d'ailleurs à propos de la qualité de l'air que « la dernière étude d'évaluation quantitative des impacts sanitaires réalisée sur la France entière évalue pour la région à 490 le nombre de décès évitables si la valeur guide de l'OMS pour les particules fines (PM1 2,5), c'est-à-dire 10µg/m3, était respectée. Ces bénéfices concerneraient surtout les grandes villes. Les situations les plus défavorables dans la région s'observent dans les grandes agglomérations et à proximité des principaux axes de communication pour le NO2 et les particules ; sur l'ensemble du territoire pour l'ozone ; dans les zones encaissées ou montagneuses pour les particules. Les études disponibles montrent que, dans la majorité des cas étudiés, le risque sanitaire est plus élevé pour les populations défavorisées que pour les populations les plus favorisées »[13] .
Ces questions de santé publique doivent nous encourager à la sortie des énergies fossiles mais doivent également éveiller notre vigilance quand au recours massif au bois-énergie, émetteur de particules fines, et qui est déjà la première EnR (carbonée) de la région.

2. LE PARTI PRIS CONTESTABLE DE LA CROISSANCE VERTE

Comme l'indique un rapport du think tank de la transition carbone, The Shift Project[14], « par définition, l'énergie est la grandeur physique qui mesure le changement d'état d'un système. Autrement dit, dès qu'une transformation intervient, de l'énergie entre en jeu, et la quantité d'énergie mobilisée caractérise le degré de cette transformation. Rien ne peut donc être produit sans que de l'énergie intervienne dans le processus. C'est, entre autres, le cas des changements de température, de forme, de vitesse ou de composition chimique ».

Or, pour produire les biens et services que les individus consomment pour satisfaire leurs besoins, les sociétés humaines ont progressivement construit des systèmes de plus en plus sophistiqués de transformation de l'environnement à leur bénéfice, mobilisant au passage une énergie croissante.

Cette mobilisation s'est considérablement accélérée au XIXème siècle avec la découverte et l'usage massif des énergies fossiles dans tous les secteurs de l'économie, de l'agriculture à l'industrie et au transport et désormais aux services numériques. Depuis 1860, la consommation énergétique par personne n'a cessé de croitre.

[12] Impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air sur la mortalité en France : point sur la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées – Juin 2016
[13] PRSE Occitanie 2017-2021 – page 10/92 – ARS Occitanie – Préfecture de Région Occitanie - 2017
[14] Cf . SCÉNARIOS ÉNERGIE-CLIMAT - Évaluation et Mode d'emploi – Afep-The Shift Project – Novembre 2019

Evolution de la consommation d'énergie par personne depuis 1860 :

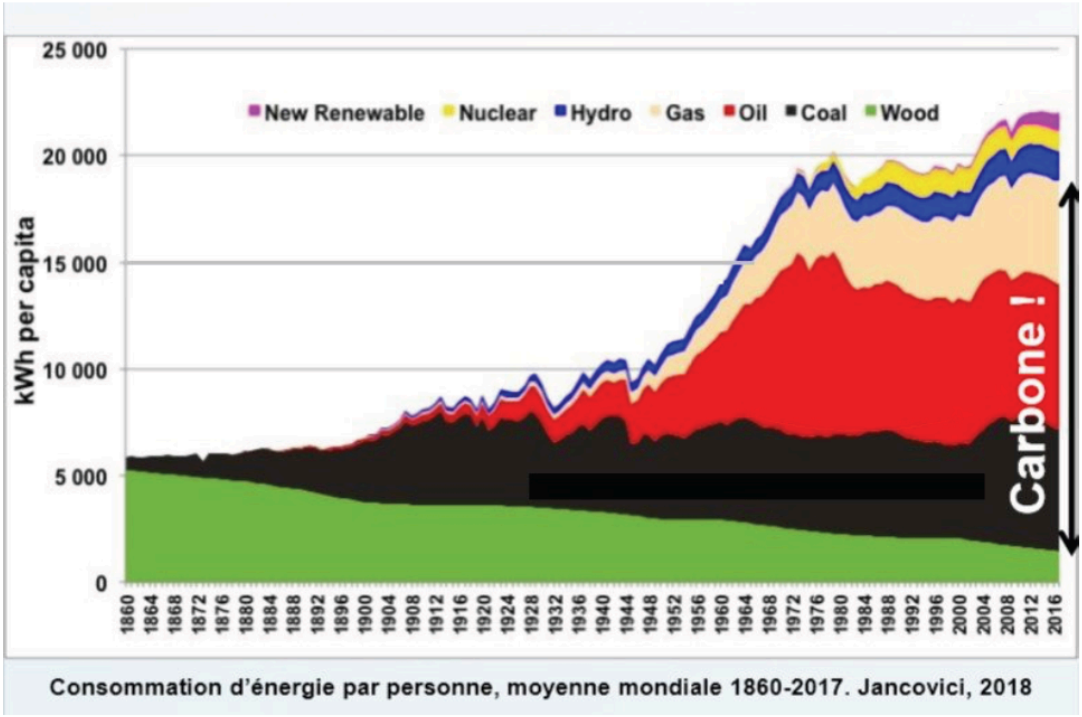

Consommation d'énergie par personne, moyenne mondiale 1860-2017. Jancovici, 2018

Source : J-M JANCOVICI – 2018

De fait, depuis près de 200 ans, nos sociétés ont fondé leur développement sur une mécanisation croissante autorisée par l'abondance inédite d'énergie d'origine fossile. Cette abondance a ainsi rendu possible un développement économique sans précédent mais aussi des avancées sociales (santé, éducation, sécurité…) et un confort de vie accru.

En 200 ans, cette énergie abondante et de faible coût, notamment sous forme de pétrole, a permis de multiplier la population par près de 10 et le PIB par près de 20.

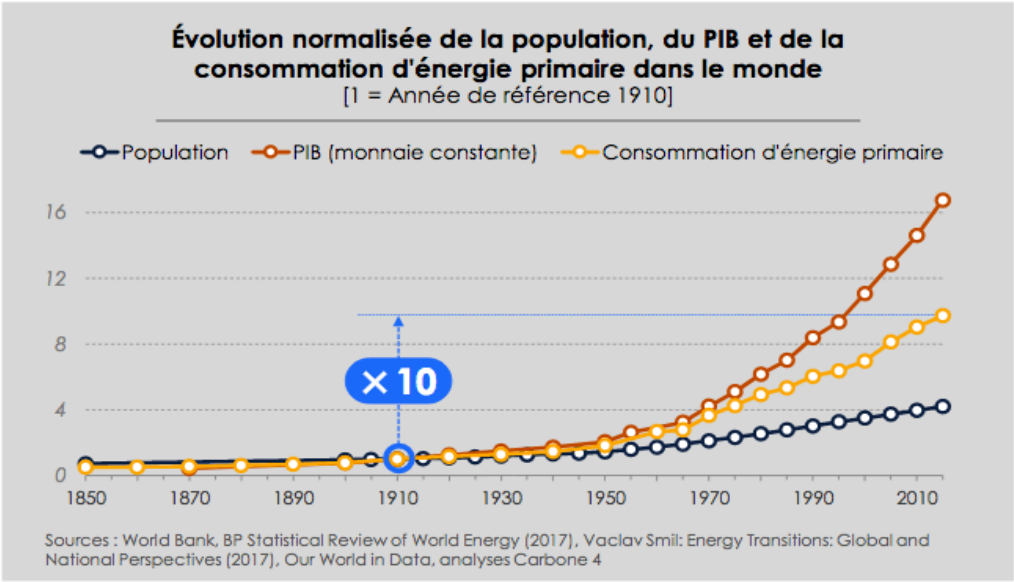

« Depuis 1910, la consommation d'énergie mondiale a été multipliée par un facteur dix »[15]

[15] Cf. Chaleur renouvelable-les moyens consacrés en France à son développement sont-ils à la hauteur ? - Jean-Marc Jancovici, Clément Ramos, Luc Bachelet, Stéphane Amant – Carbone 4 – 2016

En l'état, réduire massivement la consommation d'énergie fossile comme y appelle le défi climatique, la perspective du pic pétrolier ou la santé publique nécessite de mettre en cause les fondements même du développement de nos sociétés. Certes, la substitution des énergie fossiles par des sources d'énergie moins émettrices de CO_2 (EnR, énergie nucléaire) associée à une meilleure efficacité énergétique voire à la capture ou la séquestration du CO_2, offre en principe une solution sans grand traumatisme, mais le temps presse et il n'est pas certain que cette solution soit réaliste, surtout dans les délais impartis par le risque climatique.

Bien que non validée scientifiquement et fortement critiquée par le GIEC (car trop simpliste), l'équation de Kaya peut permettre d'appréhender grossièrement les relations d'interdépendance entre concentration en CO_2 et plusieurs grands paramètres mondiaux :

$$CO_2 = Pop \times PIB/Pop \times E/PIB \times Co_2/E$$

avec

- CO_2 : les émissions de CO_2
- Pop : la population mondiale
- PIB : le PIB mondial
- E : la consommation d'énergie primaire
- PIB/Pop : le PIB par habitant
- E/PIB : l'intensité énergétique du PIB
- CO_2/E : l'intensité « carbone » de l'énergie

Partant de cette équation avec l'objectif de diviser par 3 les émissions de CO_2 d'ici 2050, il s'agit donc de faire varier les déterminants de l'équation en conséquence sachant que la croissance d'un ou plusieurs des déterminants implique une réduction d'autant plus importante des autres déterminants.

Qu'en est-il donc ?

En considérant :

- Qu'il est tout à fait improbable que, compte tenu de sa grande inertie et sauf catastrophe, l'actuelle évolution de la population mondiale s'inverse et que cette dernière recule dans les 30 ans à venir ;
- Que le PIB par habitant semble devoir être par principe croissant ;
- Qu'il n'est pas évident que le rythme d'amélioration de l'intensité énergétique du PIB ou en d'autres termes de l'efficacité énergétique, qui a permis une diminution des consommations d'énergie de 35 % en 50 ans (mais de seulement de 10 % au cours des 20 dernières années), puisse doubler ou tripler voire plus au cours des trois prochaines décennies ;
- Que le développement du nucléaire ne semble pas à l'ordre du jour international et qu'il est difficile d'envisager que le développement d'une production énergétique à partir du solaire, de l'éolien et de la géothermie pour l'heure minime (2 % de l'énergie primaire mondiale) soit à même d'entrainer une réduction significative de l'intensité carbone de l'énergie en 2050 ;

Cette équation est parfaitement insoluble mais le dérèglement climatique est en marche. Alors ?

Les progrès techniques en termes d'efficacité énergétique et de décarbonation permettront certainement de faciliter une solution mais ils ne seront pas suffisants dans les délais impartis. Une

action sur la population ne sera pas non plus significative. La clef de l'équation est donc bien l'évolution du PIB par habitant ou en d'autres termes, le taux de croissance. La croissance verte repose sur l'idée que la croissance économique (mesurée par le PIB) peut être découplée de l'empreinte écologique liée au développement des activités humaines et à la consommation d'énergie. Cette « théorie du découplage » implique que croissance économique et protection de l'environnement seraient compatibles à certaines conditions. Cette idée a été très largement dominante dans la dernière décennie au sein de la sphère politique, et a servi, notamment, de fondement à l'élaboration des politiques environnementales des Nations Unies et de l'Union Européenne.

Néanmoins, dans une publication récente[16], le Bureau de l'Environnement Européen a recherché s'il existait des bases scientifiques à cette théorie du découplage. Les conclusions de ce rapport, basé sur une revue des données scientifiques les plus récentes, sont sans appel : il n'y a pas de preuve empirique de l'existence d'un tel découplage entre croissance économique et pressions environnementales, et l'avènement d'un tel découplage dans l'avenir est hautement improbable.
Le rapport insiste par conséquent sur le risque que représente le fait de baser des politiques stratégiques sur une telle théorie. Pour les auteurs de l'étude, il ne s'agit pas de remettre en question toutes les mesures qui ont été motivées par la théorie de la "croissance verte", certaines étant indispensables à la transition, mais de prendre conscience que la réduction de la politique environnementale à ce concept empêche de penser la réduction de la production et de la consommation.
Le Bureau de l'environnement européen insiste en particulier sur la nécessité de compléter les stratégies de recherche de l'efficacité (énergétique) par la recherche de la "suffisance", l'activité économique devant répondre à des besoins, et non être une fin.

Faut-il pour autant plaider pour une décroissance planétaire ? Ne faut-il pas plutôt comme le suggère différents travaux[17] considérer d'autres indicateurs de prospérité que le PIB ? Quoi qu'il en soit, la sobriété énergétique, voire la sobriété tout court, doit être désormais à l'ordre du jour de l'action publique mais aussi des individus, et sans doute pour longtemps. En misant avant tout sur les gains d'efficacité énergétique et le développement de la production d'énergie décarbonée renouvelable, le scénario RÉPOS ne semble toutefois pas en avoir pris l'exacte mesure.

3. UN OBJECTIF TROMPE-L'OEIL

En décrivant une trajectoire énergétique possible afin de faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive à l'horizon 2050, le scénario RÉPOS constitue le point d'appui essentiel de la stratégie « énergie-climat » de la Région Occitanie. Pourtant RÉPOS n'est qu'un scénario prospectif parmi d'autres. Bien d'autres scénarios pourraient être développés. En cette matière tout est en effet affaire de choix ; choix d'hypothèses, dont certaines peuvent d'ailleurs être « héroïques », et choix de méthode principalement. Au-delà de RÉPOS, on touche là aux limites de la prospective, par essence probabiliste et donc incertaine.

Cela étant, la concrétisation d'une Région à Énergie Positive selon cette trajectoire dépend beaucoup d'hypothèses de niveau national ou international dont la réalisation échappe totalement à la Région Occitanie. De fait, la réussite de la démarche RÉPOS est en large part subordonnée à des décisions prises bien en dehors de l'Occitanie et aux solidarités qu'autorisent l'inscription de la

[16] Parrique T., Barth J., Briens F., C. Kerschner, Kraus-Polk A., Kuokkanen A., Spangenberg J.H., 2019. Decoupling debunked: Evidence and arguments against green growth as a sole strategy for sustainability. European Environmental Bureau eeb.org/library/decoupling-debunked

[17] Voir par exemple le rapport de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi : Rapport de la Commission pour la Mesure des Performances Economiques et du Progrès Social - Éditions Odile Jacob, 2009.

région dans les grands réseaux énergétiques nationaux et internationaux. L'avenir énergétique de l'Occitanie ne saurait en effet relever de l'autarcie. Il est également très dépendant de l'initiative et de l'investissement privés. C'est dire que le succès ou l'échec de l'entreprise ne reviendra en tout cas à la Région que pour une part accessoire ou plus exactement subsidiaire. Cela relativise quelque peu le niveau d'ambition affiché par la Région. Son engagement n'en reste pas moins indispensable pour impulser une action mieux adaptée au contexte régional et faciliter la mobilisation de tous.

Mais plus fondamentalement, la Région s'est donnée pour objectif de « couvrir 100 % de ses besoins en énergie par la production d'énergies renouvelables locales ». En y regardant de plus près, le scénario RÉPOS ne considère cependant pas l'ensemble des besoins en énergie de la région mais seulement la consommation interne[18] d'énergie finale et la différence est de taille.

Nos besoins d'énergie ne se limitent pas en effet à l'énergie directe qui fait l'objet de nos factures de chauffage, d'électricité ou de carburant mais comprennent aussi l'énergie dite « grise » mobilisée pour produire, vendre et transporter les biens et services que nous utilisons, à commencer par notre alimentation. Or, selon une étude publiée en 2013[19], fruit d'une collaboration entre EDF-Recherche, le CIRED et l'IDDRI, cette énergie grise représente les trois quarts des consommations d'énergie des ménages français. L'essentiel de l'énergie que l'on mobilise pour satisfaire nos besoins est donc de l'énergie grise. « Ce qui veut dire que penser la transition énergétique en termes de consommation interne en laissant de côté l'énergie grise est une simple plaisanterie »[20]. La prise en compte de l'énergie grise favorise d'ailleurs une approche systémique de la transition énergétique qui permet de dépasser les questions d'efficacité énergétique et de production d'EnR pour questionner la dimension énergétique de nos modes de vie et les perspectives de progrès envisageables.
Bien que la Région ne soit pas inactive dans la réduction de l'énergie grise par exemple dans l'incitation à consommer local, l'énergie grise régionale devrait être incluse et quantifiée dans les futurs scénarios.

4. UNE FAISABILITÉ PROBLÉMATIQUE

Pour placer l'Occitanie sur la trajectoire RÉPOS, la Région s'est fixée pour objectifs tout à la fois de réduire au maximum les consommations régionales d'énergie finale et de couvrir la totalité de ses consommations résiduelles par la production d'EnR locales.

Pour ce faire, elle avance en principe trois axes d'intervention complémentaires :

- Le développement d'une certaine sobriété énergétique,
- L'amélioration de l'efficacité énergétique,
- L'accroissement de la production d'EnR.

Aujourd'hui, l'intervention régionale porte toutefois principalement sur la promotion de l'efficacité énergétique et l'essor de la production d'énergies renouvelables, c'est à dire sur des questions de technologie et d'investissements, tandis que le souci de sobriété apparait plutôt de l'ordre de la déclaration d'intention, sans définition ni objectif précis, comme une sorte de résultante « naturelle » de l'action générale de la Région.

Or, s'il s'agit effectivement, d'une part d'améliorer la performance énergétique des différents systèmes pour qu'ils consomment moins d'énergie, et d'autre part de valoriser de nouvelles

[18] Interne : enregistrée sur le territoire régional
[19] Prabodh Pourouchottamin, Carine Barbier, Lucas Chancel, Michel Colombier. Nouvelles représentations des consommations d'énergie. - Les Cahiers du Clip n° 22 – Avril 2013
[20] Pierre Calame – La chasse aux éléphants – Rencontres Nationales TEPOS – Clamecy – 25 septembre 2019

technologies pour produire des énergies renouvelables en plus grande quantité et à moindre coût, il est établi que :

- Les gains d'efficacité énergétique sont toujours en partie annihilés par « l'effet rebond », c'est à dire une augmentation de l'usage « autorisé » par les économies réalisées ;
- Le développement de la production d'EnR se heurte à certaines limites de faisabilité, notamment en matière d'acceptabilité.

Il est donc indispensable de se préoccuper aussi de la sobriété au plan opérationnel.

Par construction, la trajectoire RÉPOS est d'ailleurs inenvisageable sans une sobriété énergétique accrue. L'enjeu pour la Région est donc bien d'établir la plus juste combinaison de ces trois axes d'intervention.

- La question déterminante de la sobriété énergétique

La réduction de la consommation d'énergie est une composante essentielle de la transition énergétique. Elle comprend deux volets, l'efficacité énergétique et la sobriété.

L'efficacité énergétique fait appel aux évolutions techniques. La sobriété pose des questions bien plus larges à notre société puisqu'il s'agit d'interroger nos modes de vies, individuels et collectifs, ce qui oblige à envisager des perspectives nouvelles qui repoussent certaines limites classiques du débat sur la transition énergétique afin d'envisager des transformations sociétales plus profondes.

Dans une étude de 2013 intitulée « Scénarios de sobriété énergétique et transformations sociétales » réalisée par l'association Virage Énergie à propos de la transition énergétique dans l'ex-région Nord-Pas-de-Calais, étude qui avait reçue le soutien de l'ADEME, de la région Nord-Pas-de-Calais et s'était construite en partenariat avec les laboratoires Territoire Ville Environnement & Société (TVES, Lille 1) et le Ceraps (Sciences Po Lille), la sobriété était définie ainsi :
« La sobriété énergétique consiste en un ensemble d'actions visant à faire décroître voire faire disparaître des usages, des valeurs, des systèmes, des comportements, des organisations, au bénéfice d'autres nécessitant moins d'énergie pour satisfaire leurs besoins. Elle diffère de l'efficacité énergétique qui, elle, fait appel exclusivement à des techniques qui, lorsqu'elles sont mises en œuvre, permettent de réduire les consommations en énergie à l'échelle d'un système donné (véhicule, bâtiment, territoire, etc.). La sobriété réévalue donc les usages et les besoins en énergie, mais aussi les imaginaires, la culture de l'énergie d'une société et ses formes d'organisation collectives et individuelles »[21].

⇒ La Sobriété dans la stratégie RÉPOS

Les politiques que la Région met en œuvre pour placer l'Occitanie sur la trajectoire RÉPOS privilégient très largement l'efficacité énergétique. Le tableau suivant qui reprend les actions et leviers prévus pour réduire les consommations en témoigne.

Domaines d'action pour réduire les	**Actions d'efficacité énergétique**	**Actions de sobriété énergétique**

[21] Synthèse « Scénarios de transition énergétique et transformations sociétales – quand changements de modes de vie et de société riment avec économies d'énergies », Association Virage Énergie, septembre 2013, page 3

consommations d'énergie		
Habitat et tertiaire	Rénovation énergétique des logements (plus de 75000 par an). Neuf : généralisation de la haute performance. Mesures non énergivores de prévention des changements climatiques face aux surchauffes estivales.	
Industrie et agriculture	Diminution de la consommation dans l'industrie à un rythme conforme aux études nationales (-24 %). Baisse de la consommation d'énergie dans l'agriculture par une meilleure efficacité (culture sous serre, séchoirs, process agroalimentaires).	
Transports et mobilité	Baisse de la consommation liée à la mobilité des personnes et des marchandises. Motorisation utilisant les renouvelables soit par véhicules électriques en milieu urbain, soit par des véhicules alimentés par du bioGNV (méthane carburant) ou bien des flottes captives de véhicules à hydrogène. Concernant le fret : meilleure optimisation logistique et motorisation des utilitaires et camions vers le bioGNV et l'hydrogène.	Réduction des déplacements substituables (télétravail, vidéo-conférence) et politique facilitant les transports doux et collectifs ; Développement de la mobilité servicielle ; Fret : basculement vers le ferroutage.

La place de la sobriété énergétique dans les interventions de la Région est donc limitée et n'est pas quantifiée, quand bien même la Région encourage, dans sa mise en œuvre de la stratégie RÉPOS et notamment par des appels à projets, des initiatives innovantes autour des coopératives de citoyens ou de l'économie circulaire… Mais ces projets qui potentiellement portent des transformations de mode de vie n'apparaissent pas comme un élément essentiel du scénario.

La sobriété énergétique est à l'évidence le parent pauvre de la politique régionale. Le terme de sobriété lui-même est d'ailleurs quasiment absent des écrits du Conseil Régional. Certes, la sobriété est l'objet même du PRPGD et nombres d'éléments de la politique des transports s'y rapportent plus ou moins. D'autres politiques s'en inspire peut-être aussi. Mais c'est sans doute bien peu.

⇒ La Sobriété dans le scénario Négawatt

Le Scénario Négawatt, présenté lors des auditions, fait apparaître clairement la sobriété comme un levier indispensable pour atteindre le scénario envisagé.

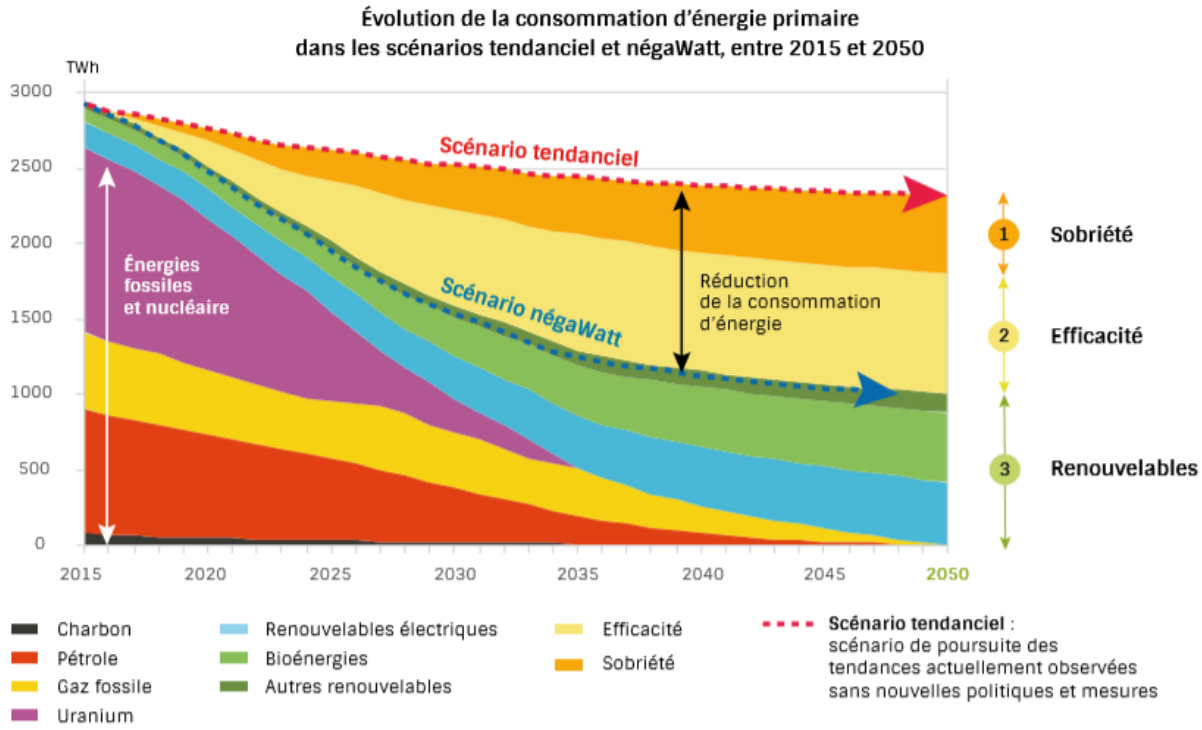

Source : SCÉNARIO NÉGAWATT 2017-2050 – ASSOCIATION NÉGAWATT

Pour réduire les consommations d'énergie, la construction du scénario Négawatt reprend les mêmes secteurs que le scénario RÉPOS (Bâtiment, transports, industrie, agriculture), mais ajoute l'alimentation.

Pour chaque domaine d'action, il distingue précisément les leviers et actions relevant de la sobriété énergétique :

Domaines d'action	Actions et leviers relevant de la sobriété énergétique
Logement	Une hausse modérée, par rapport à la tendance actuelle, du nombre de personnes par logement, favorisée par les nouvelles pratiques de l'habitat (colocation étudiant/senior par exemple). Une réduction de la part de maisons individuelles dans la construction neuve (20 % en 2050 contre 46 % en 2015). Une diminution des surfaces neuves construites dans le logement et le tertiaire, au profit de la réhabilitation de bâtiments existants. L'élimination des gaspillages, notamment dans la consommation d'électricité.
Transports	**Transport de personnes :** Une baisse de la vitesse sur route et autoroute. Un report important des déplacements en voiture et en avion vers les transports en commun et les modes actifs (marche, vélo). Une diminution des distances parcourues, par exemple en facilitant le télétravail. Le développement du covoiturage. **Fret** Une réduction des tonnages transportés. L'augmentation du taux de remplissage des camions. Le report du transport routier vers le ferroviaire et le fluvial.
Industrie	Une réduction des emballages

	L'augmentation du taux de recyclage La substitution de matériaux non recyclables ou issus de ressources non renouvelables, par des matériaux biosourcés
Agriculture et alimentation	Sans détailler, le scénario fait appel au scénario Afterre 2050. Il prévoit notamment : Une évolution de l'alimentation des Français, avec une réduction de la quantité de protéines animales et davantage de protéines végétales

Plus globalement, l'association Négawatt propose de cadrer la réflexion sur la sobriété à partir de trois domaines d'action :

- La sobriété dimensionnelle, qui consiste à éviter le surdimensionnement des équipements et partant, leur surconsommation d'énergie ;
- La sobriété d'usage, qui renvoie à la durabilité des équipements et des produits ;
- La sobriété conviviale, qui vise des économies par la mutualisation des équipements et une meilleure organisation du territoire.

⇒ La démarche novatrice du scénario de l'association Virage Énergie en Nord Pas de Calais (2013)

L'étude « Scénarios de sobriété énergétique et transformations sociétales »[22] proposée en 2013 par l'association Virage Énergie a plusieurs intérêts pour aborder la question de la sobriété énergétique. Il s'agit :

- D'une étude régionale, même si le périmètre et les caractéristiques de l'ex région Nord Pas de Calais ne sont pas les mêmes que ceux de la région Occitanie.
- D'une étude conçue comme un outil d'aide à la décision à destination des acteurs publics et non pas, comme le scénario RÉPOS, comme un outil de gouvernance pour un collectivité territoriale.
- D'une étude qui se concentre exclusivement sur la sobriété. L'efficacité énergétique est volontairement exclue du champ d'étude.
- D'une étude qui ne part pas de la consommation de « secteurs » économiques, mais de la consommation d'énergie pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, un des domaines étudiés est celui des « biens matériels ». La méthode est donc différente.

Cette étude voit la sobriété comme un moyen indispensable pour accélérer la transition énergétique. Elle se base sur un travail de prospective qui cherche à identifier les potentiels d'économie d'énergie générés par la sobriété à partir, notamment, d'expériences ou de réalités présentes dans autres pays européens.
Elle propose deux visions qui débouchent sur 2 scénarii (une sobriété douce et une sobriété radicale), sans hypothèse d'une discontinuité forte (ex. : accident nucléaire, tensions géopolitiques, crise économique majeure, défaut d'approvisionnement en pétrole, ...) et distingue 6 axes stratégiques pour construire la sobriété :

Axes stratégiques	Actions et leviers
Axe 1 : De la surabondance à la suffisance matérielle	Réduction du taux de possession matérielle, autofabrication, réparation, échanges, dons, techniques douces, limitation des incitations à la consommation, réduction des volumes d'emballages générés, etc
Axe 2 : De la centralisation à	Circuits courts de proximité, déconcentration des villes et

[22] Virage-énergie Nord-Pas de Calais, 2013. Scénarios de sobriété énergétique et transformations sociétales, 274p. En ligne : http://www.virage-Énergie-npdc.org

la décentralisation	autonomie des territoires notamment ruraux, renforcement du maillage de transport collectif, télétravail à domicile et en lieux tiers, développement des modes de production d'énergie décentralisée, solidarité entre territoires urbains et ruraux, monnaies complémentaires, etc
Axe 3 : De la propriété au service partagé	Economie de la fonctionnalité, consommation collaborative, mobilité partagée par le covoiturage et l'autopartage, jardins partagés, habitats partagés et cohabitation, location et échange de logements pour les vacances, mutualisation d'achats, etc
Axe 4 : De l'omniprésence du travail salarié comme vecteur d'émancipation à l'autonomie et la valorisation des activités gratuites	économie contributive, formation, autoconstruction, autoréhabilitation, réparation, autoproduction alimentaire, etc
Axe 5 : Du culte de la vitesse à la mobilité économe	Réduction des distances et du nombre de déplacements, modes doux, transports en commun, transports mutualisés, télétravail, limitation des vitesses, écoconduite, juste dimensionnement des véhicules, solutions techniques alternatives pour les marchandises, tourisme local, valorisation de la vitesse généralisée, etc
Axe 6 : De la vision anthropocentrée marquée par l'artificialité à la transversalité nature-culture	Economie circulaire, alimentation biologique, locale et de saison, réduction du régime carné et de la part de produits transformés dans l'alimentation, développement des énergies de flux (EnR), réduction de la place accordée à l'automobile, frein à l'étalement urbain, limitation des éclairages publics, abandon de certains tronçons routiers, limitation des températures de confort et modularité des espaces chauffés, mobilité douce, etc

A l'issue de l'étude, le potentiel d'économie d'énergie relevant de l'unique sobriété est estimé entre 26 % (sobriété douce) et 40 % (sobriété radicale).
Appliqué à son aire régionale, cette étude distingue :

- Pour l'alimentation, un potentiel d'économie d'énergie de 29 à 40 %,
- Pour les biens matériels, un potentiel d'économie d'énergie de 26 à 37 %,
- Pour les bâtiments, un potentiel d'économie d'énergie de 16 à 31 %,
- Pour les déplacements, un potentiel d'économie d'énergie de 42 à 64 %.

Elle conclut en faisant le constat que les consommations d'énergies restent importantes, ce qui révèle la dépendance énergétique de nos modes de vie même modifiées. L'aspect « radicalité » des scénarii est toute relative. La sobriété ne doit pas être vue comme une fin en soi mais comme un moyen qui se construit toutefois par un changement profond d'imaginaire, de culture, de pratiques individuelles et collectives.

- Modifier les modes de vie : une vision portée par l'ADEME

L'étude Virage Énergie n'est pas isolée[23]. L'ADEME en 2015 a produit une étude intitulée « visions énergie/Climat 2030/2050, quels modes de vie pour demain ? »[24] qui cherche à répondre aux questions suivantes : comment la transition énergétique peut se traduire dans le quotidien des

[23] Pour aller plus loin : *Modes de vie et empreinte carbone, prospectives de modes de vie en France à l'horizon 2050 et empreinte Carbone*, Cahier du Clipp N°21, 2012, 128p ;
[24] « Visions Énergie/Climat 2030/2050, quels modes de vie pour demain ? », ADEME, 2015 ; https://www.ademe.fr/visions-Énergie-climat-20302050-modes-vie-demain

individus : quelles pourraient être les conditions de vie des citoyens français en 2030 et 2050 dans une société engagée dans la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre ? Son étude décrit le quotidien de 16 familles.
L'étude montre :

- L'hétérogénéité des modes de vie possibles dans une économie plus sobre en énergie.
- La diversité des leviers et moyens articulant sobriété choisie et subie (simplicité des modes de vie, rigueur éthique, comportements de vigilance, optimisation de l'usage des biens et déplacements, gestion budgétaire, économie circulaire…).
- La diversité des leviers en fonction des conditions familiales, des localisations géographiques, des conditions économiques et sociales.
- Un lien entre formes de sobriété et orientations différentes de la société et du système économique.
- L'indispensable sobriété et le rôle de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Pour le CESER Occitanie, la sobriété est un levier indispensable de la transition énergétique, suivant l'adage « la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas ».

Les différentes études présentées dans ce rapport montrent que des leviers existent pour transformer plus ou moins et plus ou moins rapidement les modes de vie, tout en conservant un certain confort, car aucune de ces études ne propose une trajectoire de « retour en arrière », évitant ainsi de tomber dans des caricatures parfois présentes dans le débat public. Il s'agit de s'appuyer sur des pratiques individuelles et collectives parfois nouvelles et souvent déjà présentes. Par ailleurs, un certain de nombre de leviers identifiés par ces études sont proches de préconisations déjà formulées par la CESER Occitanie, que soit par exemple dans ses avis sur le SRADDET (2018, 2019), ou dans l'avis sur les états généraux du rail et de l'intermodalité (2016).

Actuellement, la sobriété n'est pas au cœur du projet du scénario RÉPOS qui met davantage en valeur la production d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Pourtant, certains leviers et actions proposées par le scénario Négawatt ou les scénarii de l'association Virage Énergie rejoignent des actions sectorielles de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée, en particulier des objectifs contenus soit dans SRADDET, soit dans le pacte régional pour une alimentation durable, soit dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Mais les estimations de l'impact de ces schémas et plans ne sont pas intégrées à la stratégie RÉPOS.
Par ailleurs, comme la stratégie RÉPOS met en relation constamment consommation d'énergie dans la région et production régionale d'énergies renouvelables (puisqu'il s'agit de bâtir une région à énergie positive), la lacune constatée sur la quasi absence de prise en compte de la sobriété énergétique a un effet direct sur la vision que porte la région sur le volet « production d'énergies ». Si une prospective reste à construire, la simple hypothèse d'une réduction supplémentaire de 10 % de la consommation d'énergie grâce aux leviers de la sobriété non intégrés dans le scénario RÉPOS, entraînerait de fait une trajectoire de production d'énergie moindre (-10 %), ce qui n'est pas sans effets sur l'acceptabilité mais également sur l'impact écologique global de l'installation de nouvelles unités de production.

Or en portant l'image d'une transition énergétique dont le vecteur principal est le volet « production d'EnR » à travers ses grands projets (hydrogène, éolien en mer…), la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée laisse croire en l'abondance future d'une énergie produite régionalement et en la capacité de nos économies à trouver des solutions techniciennes d'efficacité énergétique sans se questionner suffisamment sur les ressources de la sobriété.

- Pour un virage vers la sobriété

Le CESER Occitanie propose d'élaborer une trajectoire de transition énergique qui prenne un véritable virage afin de construire une société plus sobre en énergie. Cette construction ne peut se faire qu'en se combinant avec la question sociale.

Pour le CESER Occitanie, la question de la sobriété est une des grandes lacunes de la stratégie RÉPOS qui doit évoluer.

Tout d'abord, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée doit porter une vision intégrée de la transition énergétique en mettant en avant la sobriété énergétique, ce qui suppose :

- De porter politiquement une vision de la transformation des modes de vies afin de construire une société plus sobre en énergie.
- D'intégrer les schémas et plans régionaux ainsi que l'ensemble des politiques sectorielles dans une vision commune de la transition énergétique. Il s'agirait notamment de mesurer l'impact énergétique des actions prévues par les différents secteurs.

La CESER estime qu'une étude complémentaire doit être réalisée afin de construire un scénario de sobriété énergétique. L'étude de l'association Virage Énergie peut servir de repère. Cette étude doit se baser sur les besoins identifiés des populations et non sur les secteurs d'activité. Elle doit apporter un complément au scénario RÉPOS déjà construit afin de le faire évoluer. Elle doit permettre notamment de distinguer, dans la trajectoire régionale, le potentiel d'économie d'énergie généré par la sobriété mais aussi de réorienter la capacité de production d'EnR au regard d'une trajectoire « sobriété » à définir. Le CESER Occitanie est volontaire pour s'associer à la construction de cette trajectoire.

- L'efficacité énergétique : un potentiel à concrétiser

L'efficacité énergétique, définie comme le rapport entre une quantité de biens ou de services et l'énergie consacrée à leur obtention, constitue le levier d'action privilégié de la Région pour réduire les consommations d'énergie. Et l'ambition est grande :

- - 26 % dans le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) ;
- - 24 % dans l'industrie ;
- - 36 % dans l'agriculture ;
- - 61 % dans le secteur du transport (personnes et marchandises).

L'atteinte de ces objectifs est cependant loin d'être acquise. Elle se heurte en effet, tout à la fois, à des limites techniques, financières et de mode de vie.
De fait, l'amélioration de l'efficacité énergétique renvoie en premier lieu à des changements techniques dont on attend qu'ils apportent un progrès. C'est le cas, par exemple de nouveaux modes de construction ou de nouveaux matériaux dans le bâtiment ou bien de nouvelles motorisations dans les transports. L'enjeu est alors de faire en sorte qu'il y ait bien une offre de techniques et de produits permettant de gagner en efficacité et qu'elle soit accessible.

Dans la mesure où le scénario RÉPOS est en principe construit sur la base de technologies matures, la question technologique ne devrait pas poser de trop grands problèmes. Des expérimentations seront certes nécessaires en ce qui concerne l'hydrogène ou l'éolien flottant, mais l'essentiel est sous contrôle.

En la matière, la Région peut d'ailleurs compter sur les organismes de recherche, d'innovation et de développement dont dispose l'Occitanie dans le champ de la transition énergétique. Elle peut ainsi notamment s'appuyer sur le pôle de compétitivité DERBI mais aussi, en aval, sur les clusters

CEMATER, TRANSTEN, AUTOMOTECH ou encore sur les plates-formes techniques telle Envirobat Occitanie, et doit pour cela les soutenir.

Cela étant, le niveau de progrès projeté suppose en toute hypothèse d'importants investissements sur une longue durée. Pour ces investissements, il reste d'ailleurs à s'assurer qu'ils pourront être réalisés sans laisser personnes au bord du chemin, singulièrement en ce qui concerne l'habitat et le transport. C'est là un deuxième enjeu auquel la Région doit être attentive, notamment en développant des solutions de tiers-financement pour l'habitat et le dispositif « Éco-chèque Mobilité » pour les transports.

Pour autant, l'amélioration de l'efficacité énergétique régionale risque surtout de buter sur les modes de vie de la population. Dans une étude relative à l'évolution de l'efficacité énergétique en France entre 2000 et 2016[25], le Commissariat général au développement durable relevait ainsi pour expliquer la faible diminution des consommations d'énergie du résidentiel que si la consommation d'énergie par mètre carré avait diminué, le nombre de mètres carrés par personne avait augmenté. Dans le même ordre d'idée, il indiquait aussi que si les progrès des motorisations des véhicules particuliers avaient permis une baisse de la consommation d'énergie par kilomètre, cette baisse avait été pour partie contrebalancée par la baisse du taux d'occupation des véhicules et l'allongement des parcours.

Quoi qu'il en soit des efforts importants sont à prévoir. Ils se justifient d'autant que l'efficacité énergétique constitue l'une des voies privilégiées pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises. Elle est aussi porteuse d'activités économiques et d'emplois dont une partie, celle qui relève de l'économie résidentielle, est ancrée et relativement bien répartie sur le territoire régional.

- Le développement des EnR : une question de choix

Le développement des EnR est l'unique levier retenu par le scénario RÉPOS pour une production d'énergie décarbonée équivalente en 2050 à la consommation d'énergie finale régionale.

Ce développement répond à deux objectifs :

- Rompre une dépendance très importante vis-à-vis de l'approvisionnement énergétique extérieur. En effet, l'estimation faite en 2015 montre que la production d'énergie en Occitanie (24,1 TWh pour le renouvelable et 18,7 pour la centrale nucléaire de Golfech) ne couvre que 34,5 % de la consommation d'énergie (124 Twh). Le pétrole et le gaz importés représentent en 2015 63,7 % de la consommation d'énergie (79 Twh). Le scénario RÉPOS comporte donc une rupture géopolitique majeure : celle de produire en Occitanie à partir des EnR l'équivalent de l'énergie consommée. Mais la production d'EnR n'est pas une production continue.
- Décarboner la consommation d'énergie en ne faisant plus appel à des sources d'énergies fossiles à l'horizon 2050.

Le développement des EnR tel que prévu par le scénario RÉPOS pose plusieurs questions :

1) Quelle place pour le nucléaire ?

La région Occitanie produit aujourd'hui quasiment autant d'électricité qu'elle en consomme, notamment du fait des capacités de production d'énergie nucléaire dont elle dispose et auxquelles le scénario RÉPOS ne prévoit pas, semble-t-il, de mettre fin. Ces capacités, ce sont celles de l'unique

[25] L'efficacité énergétique en France – Evolution entre 2000 et 2016 et comparaison internationale – Commissariat général au développement durable – juillet 2017

centrale nucléaire d'Occitanie située à Golfech, qui produit actuellement 59 % de l'électricité produite en Occitanie. Qu'en est-il donc de la place de l'énergie nucléaire dans ce scénario ? Constitue-t-elle un point d'appui, voire un filet de sécurité, pour pallier la variabilité des productions d'énergie éolienne ou photovoltaïque. Est-elle au contraire en sursis ? Quelle que soient les réponses à ces questions, il est en tout cas nécessaire de s'en soucier pour mieux préparer l'avenir.

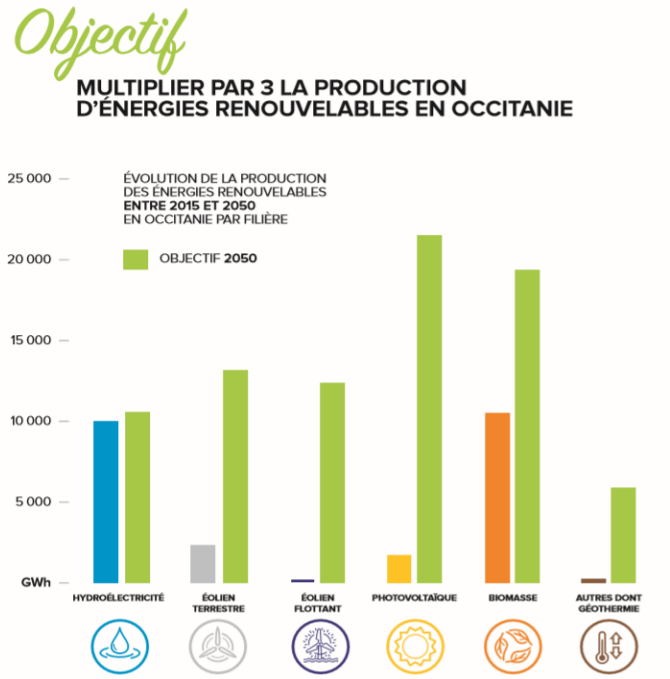

Source : la Région à énergie positive – Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

2) Le mix énergétique retenu est-il crédible et le plus pertinent ?

Le scénario RÉPOS prévoit qu'entre 2015 et 2050, la production régionale d'EnR sera multipliée par 3 sur la base d'un mix EnR qui suppose notamment de multiplier par 5 la puissance installée de l'éolien terrestre, par 12 celle du photovoltaïque et de développer très significativement la production d'énergie à partir de la biomasse. Ce scénario a cependant du mal à se concrétiser. Il comporte notamment une incertitude de taille en ce qui concerne le développement de l'éolien flottant, l'une des pièces maîtresse de la stratégie RÉPOS. En effet, le projet d'installations d'éoliennes offshore dans le Golfe du Lion n'en est qu'au stade expérimental et les études d'impacts ne seront connues qu'à partir de 2023-2024 avant qu'un déploiement possible puisse s'envisager en 2030.

Le mix EnR retenu par la Région est-il le plus pertinent ? Ce mix EnR est-il pensé en termes de filière et d'intérêt régional ? Il y a en tout cas là un sujet de débat. Les EnR ne sont de fait pas toutes équivalentes. Sans même parler de leur rentabilité, leurs rendements énergétiques diffèrent grandement, leurs contraintes d'exploitation et la stabilité de leurs productions aussi. Mais elles ont surtout des impacts très variables sur les territoires. Aucune toutefois n'est exempte de critiques.

3) Quelle place pour l'hydrogène ?

La région Occitanie a lancé un projet de développement de l'hydrogène vert en mai 2019 qui prévoit des investissements importants d'ici 2030. Ce plan prévoit à la fois la construction d'usines de production d'hydrogène et la création d'un parc de véhicules ainsi que des rames de trains fonctionnant à l'hydrogène. Quels en seront les effets à long terme sur la stratégie RÉPOS ?

4) Quelles solutions pour répondre au caractère « intermittent » des sources d'énergie renouvelables ?

Les sources d'énergie solaires et éoliennes sont par nature intermittentes si bien que la production d'énergie ne correspond pas nécessairement aux besoins d'énergie en temps réel. Cette intermittence se manifeste à plusieurs échelles de temps (au cours de la journée, au cours de l'année). Elle pose le problème du stockage de l'énergie mais également de la contribution et de l'adaptation de l'ensemble du réseau.

Plusieurs pistes de solution ont été évoquées dans les auditions :

- Le biogaz. L'énergie produite par les EnR utilisant le soleil ou le vent pourrait être transformé en biogaz par méthanisation ou méthanation. Ce biogaz est stockable et transportable en utilisant le réseau gazier. C'est la solution préconisée notamment par l'association Négawatt.
- L'hydrogène en suivant le même principe car produire de l'hydrogène nécessite une grande quantité d'énergie. Il semblerait toutefois qu'utiliser cette solution à grande échelle n'est pas encore envisageable.

Dans l'état actuel, le scénario RÉPOS ne propose pas de réponse à cette question.

5) Quelle place pour l'autoconsommation ?

Le développement actuel de l'autoconsommation d'énergie, essentiellement d'électricité photovoltaïque, répond à de multiples motivations : désir d'engagement personnel, sentiment d'autonomie par rapport aux fournisseurs industriels, mesure d'assurance contre d'éventuelles hausses tarifaires, soutien aux « *circuits courts* » et au « *consommer local* », *etc*. Bien que modeste, ce développement est cependant révélateur d'un défi majeur de la transition énergétique hexagonale : transformer un système électrique centralisé, concentré, peu émetteur de CO_2 et relativement compétitif. Dès lors il pose questions : y-a-t-il un intérêt à l'autoproduction et l'autoconsommation ? Leur développement ne menace-t-il pas le système électrique actuel et la solidarité qu'il met en oeuvre ? Quelle articulation privilégier pour concilier au mieux écologie et efficience énergétique ?

Le CESER constate en tout cas que son développement est de nature à se substituer à celui des fermes solaires au sol avec un moindre impact environnemental et un moindre besoin d'adaptation des réseaux. À son sens, l'autoconsommation crée d'ailleurs plus largement une réelle valeur ajoutée par l'engagement de citoyen-producteurs et peut sans doute continuer à se développer sans mettre en péril le système électrique actuel. Il invite donc la Région à poursuivre son appui à ce développement, voire à le renforcer.

Quoi qu'il en soit des réponses aux questions qui précèdent, le développement des EnR n'est pas toujours localement bien accepté et fait, à différents titres, l'objet de contestations, auxquelles il est indispensable que la Région soit attentive pour la bonne fin de son projet. L'implantation des EnR, largement déterminée par les réseaux et, en particulier par l'existence de postes-sources pour le réseau électrique pose aussi des enjeux d'aménagement du territoire.

III. UNE STRATÉGIE SOUS TENSIONS

Faire de l'Occitanie une région à énergie positive en 2050 est à priori un projet vertueux et, de fait, il ne souffre guère de critiques. Sa mise en oeuvre fait pourtant l'objet de tensions : des doutes et des craintes s'expriment, des contestations se manifestent … Ces tensions constituent cependant autant de repères pour la construction du cahier des charges de l'intervention régionale en faveur d'une transition énergétique décarbonée de l'Occitanie.

1. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En raison même de son ambition, l'objectif de devenir la première Région à Énergie Positive d'Europe en 2050 ne pourra être tenu que si le processus de transition déployé mobilise et intègre l'ensemble des acteurs régionaux, à commencer par la totalité de la population régionale. Or, il n'est pas certain que les ménages les plus pauvres puissent suivre le mouvement

En effet, si le scénario RÉPOS doit en principe se traduire à terme par une réduction significative[26] de la facture énergétique des ménages et donc leur être bénéfique, le risque est grand que, dans un premier temps, une partie des ménages de la région, dont certains sont déjà en situation de précarité énergétique, soit dans l'incapacité de faire face au renchérissement prévisible du coût de l'énergie[27] et d'assumer dans le même temps les investissements nécessaires pour réaliser les économies d'énergie prévues.

Or, le défi n'est déjà pas mince. Selon l'INSEE, 22 % des ménages français sont en situation de vulnérabilité énergétique et il est probable qu'en Occitanie la vulnérabilité énergétique concerne de l'ordre du quart des ménages résidents.

Taux de vulnérabilité énergétique des ménages en 2015 (en %)

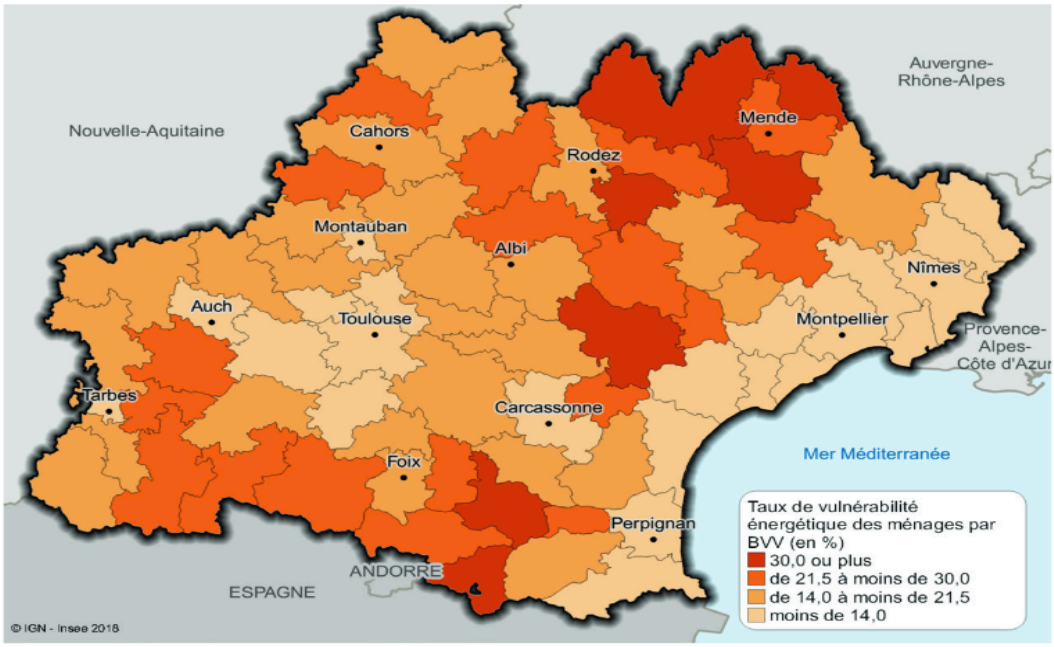

SOURCE : INSEE, RP 2015

[26] En fait une division par 2 – Cf. Evaluation des impacts socio-économique du scénario « Région à Énergie Positive » de l'Occitanie – Synthèse communicante – Région OccitaniePyrénées-Méditerranée
[27] Ibidem

Dans la région Occitanie, la vulnérabilité énergétique liée au logement touche à elle seule près de 13 % des ménages, soit environ 320 000 ménages, avec une différenciation territoriale marquée : relativement faible dans l'aire urbaine de Toulouse et sur le littoral méditerranéen, la part des ménages vulnérables est en effet significativement plus élevée en zone rurale et plus encore en zone de montagne où elle atteint parfois plus de 30 %. Moins bien documentée au plan régional, la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements semble d'ailleurs suivre la même différenciation territoriale. Plus généralement, la différenciation territoriale des taux de la vulnérabilité énergétique liée au logement apparaît largement déterminée par la rigueur relative du climat, tandis que la vulnérabilité liée aux déplacements est d'abord fonction de l'éloignement des pôles urbains.

Tous les témoignages que le CESER a recueilli au sujet de la précarité énergétique ; celui du représentant du réseau RAPPEL comme celui du représentant du CTRC ou encore celui de la représentante de l'association GEFOSAT, s'accordaient d'ailleurs pour considérer que le nombre de ménages en situation de précarité énergétique va croissant. Ils soulignaient en outre que la précarité énergétique était un facteur premier de surendettement et un précurseur de problèmes de santé et de sociabilisation des individus concernés.

Figure 1. Le processus de la précarité énergétique et les dispositifs de lutte

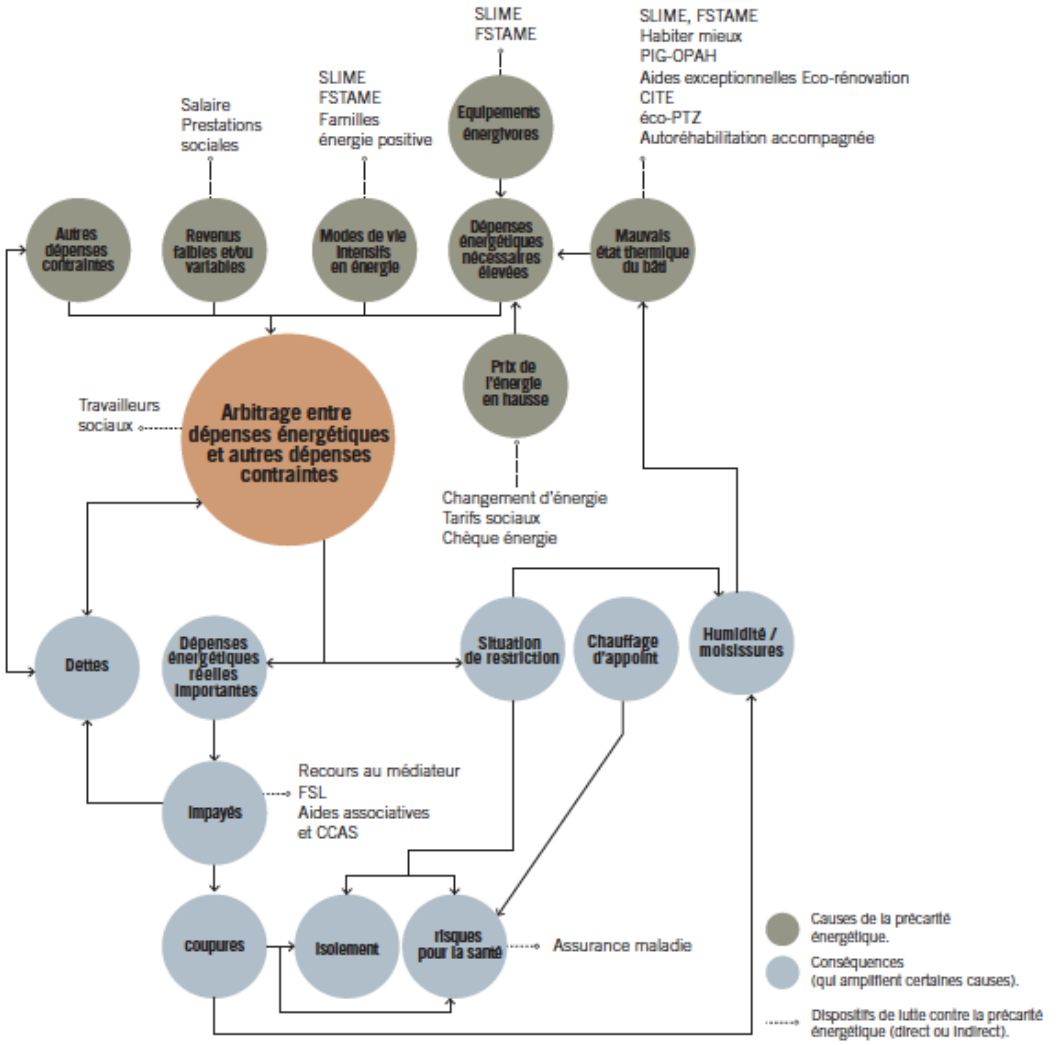

Source : LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE FACE AUX DÉFIS DES DONNEES – AVRIL 2015 STUDY-IDDRI

Quoi qu'il en soit, il est à craindre qu'une proportion non négligeable de la population régionale ne puisse en l'état prendre part au scénario RÉPOS ce qui non seulement la priverait de ses bénéfices mais compromettrait certainement la réalisation même dudit scénario. C'est dire que la prise en compte de la précarité énergétique vécue ou potentielle doit être une préoccupation majeure de la Région tout au long de la trajectoire RÉPOS.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique liée au logement ne manquent certes pas.

Tableau 1. Les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

Objet du dispositif			Outils	But	Porteurs
Arbitrage ente dépenses énergétiques et autres dépenses contraintes	dépenses énergétiques nécessaires élevées	prix de l'énergie en hausse	Chèque énergie	Réduire la facture énergétique des ménages pauvres	État
			Tarifs sociaux	Réduire la facture énergétique (gaz et électricité) des ménages pauvres	État – fournisseurs
			changement d'énergie	Passer à des énergies moins onéreuses	collectivité – gestionnaire de réseau
		mauvais état thermique du bâti	CITE	Financer des travaux de rénovation thermique	État
			éco-PTZ		
			Aides Exceptionnelles éco-rénovation		
			Auto-réhabilitation accompagnée	Accompagner les ménages dans la réappropriation et la rénovation de leur logement	Compagnons Bâtisseurs
			Toits d'abord	Transformer des passoires thermiques en logements d'insertion	FAP
			Habiter mieux	Financer des travaux de rénovation thermique en faveur des ménages défavorisés	ANAH
			PIG – OPAH	Mettre en œuvre des politiques locales en matière de réhabilitation du parc de logements privés	ANAH – collectivités
		équipements énergétiques énergivores	SLIME – FSATME	Repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner vers des solutions ad hoc	Collectivités
	modes de vie intensifs en énergie		Familles énergie positive	Sensibiliser à un usage plus raisonné de l'énergie	ANAH / collectivités
	revenus faibles et/ou variables		Salaires	Augmenter les ressources des plus précaires	État
			Prestations Sociales type CAF		
			Accompagnement du budget par les travailleurs sociaux	Accompagner les ménages pour gérer au mieux leur budget	CCAS/CIAS – Associations sociales
Impayés			FSL – énergie	Aider les ménages à régler leurs factures d'énergie	Département
			Aides associatives		Associations Sociales
			Aides CCAS-CIAS		CCAS / CIAS
			Recours au Médiateur de l'énergie	Informer les ménages de leurs droits et intervenir auprès des fournisseurs	MNE
Risques pour la santé			Assurance maladie	Permettre aux personnes de -se soigner à moindre coût	Etat

Source : LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE FACE AUX DÉFIS DES DONNEES – AVRIL 2015 STUDY-IDDRI

Deux principales approches sont mises en œuvre :

1/ Une **approche essentiellement « curative »** visant à accorder des aides financières aux ménages rencontrant des difficultés pour s'acquitter des charges relatives à leur logement, par exemple via le **Fonds de Solidarité pour le Logement** (FSL, environ 350 millions € chaque année au niveau national), le **chèque énergie**, adressé en 2019 à 5,8 millions de ménages pour des montants compris entre 48 € et 277 € (budget de 740 millions € en 2019) ou les aides des CCAS aux impayés d'énergie ;

2/ Une **approche « préventive »** visant à améliorer la performance énergétique des logements. Les principaux dispositifs au niveau national sont les suivants :

- **Aides de l'ANAH**, sous formes de subventions ou du **programme « Habiter Mieux »**, finançant principalement les travaux de rénovation des propriétaires occupants. Au niveau local, de nombreuses collectivités déploient des programmes (OPAH ou PIG) pour organiser le recours aux aides ANAH dans les territoires ;
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)**, dans le cadre desquels les fournisseurs d'énergie doivent mener ou financer des actions de lutte contre la précarité énergétique (ex : à hauteur de 900 millions € entre 2016-2017) ;
- Éco-prêts à taux zéro pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements, ainsi que le **Fonds de garantie pour la rénovation énergétique** (FGRE), garantissant jusqu'à 75 % des Eco-PTZ.

En complément de ces dispositifs nationaux, de nombreux acteurs locaux mènent des actions spécifiques à l'échelle de leurs territoires.

La précarité énergétique mobilise en outre des acteurs nombreux et variés sur des missions d'ordre social, économique, environnemental ou énergétique. Les travailleurs sociaux y tiennent un rôle déterminant.

Le schéma ci-dessous, élaboré par le réseau RAPPEL, rend compte du positionnement relatif de tous ces acteurs en fonction de trois approches complémentaires d'accompagnement des ménages en précarité énergétique :

- La réalisation de travaux visant à améliorer la performance énergétique du bâti et des équipements ;
- L'**usage du logement et des équipements**, pour mieux maîtriser les consommations et améliorer le confort thermique des logements ;
- Le traitement des impayés et dettes d'énergie.

« Bulle » des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique en fonction des grandes typologies de problématiques identifiées chez les ménages et des solutions apportées.

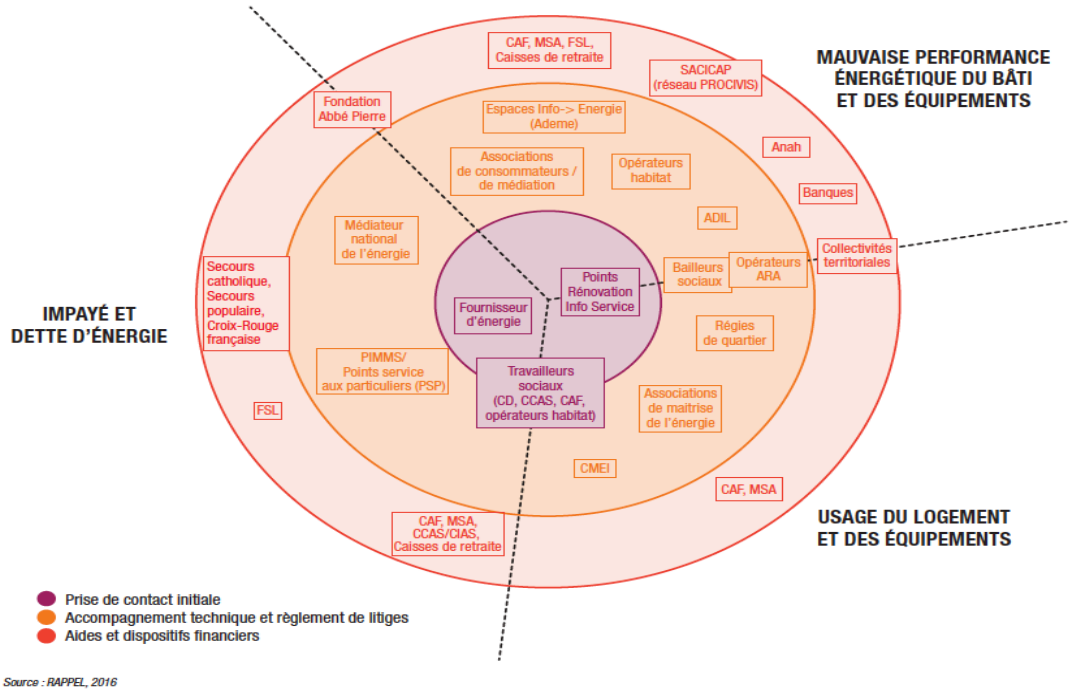

Souce : Réseau RAPPEL - 2016

Cette profusion de dispositfs et d'acteurs qui témoigne d'une vraie préoccupation, constituent sans doute une richesse, mais elle est aussi source d'interrogation. C'est ainsi que le Directeur Général Adjoint du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne en charge de la solidarité départementale indiquait lors de son audition que « dans le contexte actuel, on ne sait plus très bien qui est compétent en matière de logement et de précarité énergétique liée au logement ».
La bonne coordination de ces acteurs et l'articulation optimale de leurs dispositifs constituent ainsi deux chantiers prioritaires à mener. La Région peut y contribuer de manière importante via le SPIRE et son action en faveur de la rénovation énergétique des logements.

2. LES MUTATIONS PROFESSIONNELLES

La transition énergétique engagée au plan national ou dans le cadre du scénario RÉPOS est d'ores et déjà porteuse d'une considérable évolution des activités et des métiers. Certains secteurs, certains métiers se développent et vont encore se développer tandis que d'autres régressent et peuvent être amenés à disparaitre. L'essor des activités de rénovation énergétique des bâtiments, le développement des activités liées à la production d'EnR, le lancement du projet Hyport[28], la reconversion de la centrale thermique d'Aramon ou les actuelles difficultés de l'établissement Bosch de Rodez en sont quelques illustrations régionales parmi d'autres.

En conséquence des mutations qu'elle favorise dans les manières de produire et de consommer, la transition énergétique détermine en effet un nouveau processus de création/destruction d'activités et d'emplois dont il s'agit de saisir les opportunités tout en prenant en compte les menaces et toutes les conséquences sociales des changements présents ou à venir.

L'évaluation des impacts socio-économiques du scénario RÉPOS commanditée par la Région estime qu'en 2050, le solde entre les créations et les destructions d'emploi générées par la transition énergétique de l'Occitanie sera de 90 000 emplois supplémentaires, majoritairement dans le secteur des services marchands.

« Cette évaluation macroéconomique du scénario RÉPOS souligne que les effets récessifs qu'il provoque, notamment sur l'activité des secteurs routiers et des énergies conventionnelles, sont compensés par ses effets expansionnistes. On notera dans ce domaine la hausse de l'emploi liée aux investissements dans les renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique (rénovation énergétique et report modal dans le transport par exemple), et particulièrement la baisse de la facture énergétique à long terme qui permet d'augmenter la consommation et les emplois sur d'autres secteurs. »[29]

[28] Projet de développement de l'hydrogène vert en Occitanie

http://www.afhypac.org/documents/présentation %20hypport %20pour %20afhypac %20CDelisle %20diffusion %20OK.pdf

[29] Cf. Evaluation des impacts socio-économiques du scénario « Région à énergie positive » de l'Occitanie - Rapport final – page 44 – ARPE - 2018

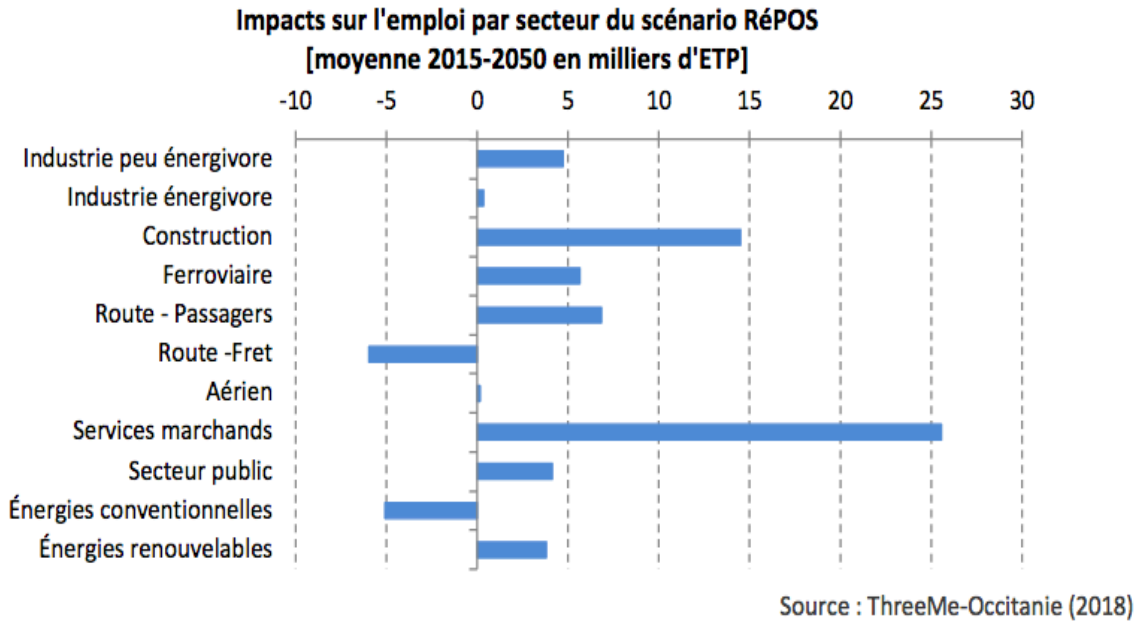

Source : ThreeMe-Occitanie (2018)

L'emploi ne saurait pourtant être une simple conséquence, voire une variable d'ajustement de la transition. Il en conditionne également la réussite. De même qu'il est nécessaire de soutenir le développement d'activités économiques en profitant des opportunités créées par la transition énergétique, il est indispensable que l'emploi soit considéré avec un certain volontarisme, celui que justifie un investissement : l'enrichissement des compétences et des qualifications dans une perspective de transition professionnelles et de créations d'emplois.

Cela étant, il est fondamental d'anticiper les transitions professionnelles induites par la transition énergétique. Les besoins et les difficultés d'emploi doivent être identifiés dans les activités en mutation de même que les besoins en compétences nouvelles et l'incidence qu'elles auront sur le contenu et la nature des métiers. La question des risques de destruction d'emplois est aussi à évaluer à l'aune de ces enjeux.

Fondamentalement, cette problématique n'est pas très différente de celle que pose toute autre situation de reconversion et de mutation professionnelle. Une chose pourtant la distingue de beaucoup d'entre elles : la transition énergétique est un processus plus voulu que subi. Il est donc d'autant plus indispensable qu'elle soit socialement « juste ».

Pour ce faire, il est tout d'abord indispensable de coordonner les horloges de la transition énergétique avec celles des transitions économiques et professionnelles. Il s'agit en effet d'éviter d'agir dans une urgence toujours pénalisante, voire dans la seule perspective de traitement social.

Cela suppose un travail continu de diagnostic de l'emploi et des compétences, notamment au niveau territorial. Au regard d'une évolution de l'emploi pour cause de transition énergétique, plutôt lente et diffuse, le territoire apparaît en effet comme l'espace le plus pertinent pour établir les diagnostics utiles, développer les compétences nécessaires et sécuriser les parcours professionnels. La mise en œuvre généralisée d'une GPEC territoriale au niveau de chacune des 34 zones d'emploi d'Occitanie en serait sans doute le meilleur support.

Ce travail de GPEC territoriale, réunissant les salariés, les entreprises, les collectivités et les administrations, constituerait en tout cas l'indispensable précurseur à une mobilisation pertinente et efficace des différents dispositifs publics, individuels ou collectifs, dédiés à l'emploi et à l'accompagnement des mutations, à commencer par les Contrats de Transition Ecologique (CTE).

3. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La réalisation du scénario RÉPOS suppose un développement conséquent de la production d'EnR sur le territoire régional. La transition énergétique envisagée aura en effet pour conséquence de relocaliser la production d'énergie (actuellement majoritairement externalisée) sur le territoire régional, et de la fragmenter en un grand nombre d'unités.

Or, si ce développement est fondamentalement nécessaire pour atténuer le changement climatique, il est localement facteur d'impacts négatifs sur la biodiversité et les écosystèmes, qui bien que pouvant paraître faibles au niveau de chaque unité de production, pourraient devenir considérables avec le déploiement à grande échelle prévu pour permettre une transition rapide.

De fait, du point de vue de la biodiversité, les EnR ont toutes potentiellement des impacts négatifs qui doivent être pris en compte lors de l'élaboration de leurs politiques de développement.

Le constat établi à partir d'une revue bibliographique des travaux scientifiques existants[30] sur le sujet, corroborant les auditions réalisées, doit interpeler. On y relève que :

- L'éolien provoque des collisions et barotraumatismes chez certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris (beaucoup d'espèces patrimoniales étant concernées), peuvent constituer des barrières pour les migrateurs, exclure certaines espèces de leurs territoires (ex : Aigle de Bonelli), ou les attirer, constituant des pièges écologiques... ;
- Les parcs solaires en milieux naturels peuvent être confondus avec des étendues d'eau, détruire et/ou fragmenter des habitats de grande valeur naturelle, la lumière réfléchie peut constituer un piège écologique pour les insectes et leurs prédateurs… ;
- Les barrages hydroélectriques impactent la qualité de l'eau, sa température, bloquent les sédiments, et altèrent fortement les écosystèmes aquatiques ; le principal enjeu à cet égard est aujourd'hui l'essor des microcentrales, dont l'impact environnemental cumulé (rupture de la continuité écologique et sédimentaire, modification du régime hydrologique…) est trop élevé comparé à leur contribution minimale à la transition énergétique ;
- Le bois-énergie, selon le niveau d'intensivité des modes de gestion et de la politique menée, peut provoquer la perte d'habitats naturels, leur fragmentation, leur dégradation...

Pour certaines technologies émergentes (comme les énergies marines renouvelables) le recul est encore faible en Méditerranée et on pourra mentionner, concernant l'éolien offshore, la concomitance probable entre des impacts positifs (exclusion du chalutage, effet réserve, support de vie fixée), et négatifs (barrière, exclusion, ou piège écologique pour les oiseaux migrateurs ou marins, impact sonore sous-marin, trafic important de la flotte de maintenance...). Des incertitudes existent également concernant l'impact des produits de la méthanisation sur la vie des sols, l'impact sur la biodiversité agricole de l'agrivoltaïsme nouvelle génération, l'impact sur les écosystèmes aquatiques du photovoltaïque flottant, ou l'impact des conversions encouragées par la région de forêts autochtones en plantations d'espèces exotiques.

Il convient de souligner que les impacts varient beaucoup en fonction de la technologie considérée, de ses caractéristiques opérationnelles, du contexte environnemental dans lequel elle s'insère. Leur évaluation implique d'y consacrer au cas par cas le temps et les moyens nécessaires.

[30]Renewable energy and biodiversity: Implications for transitioning to a Green Economy Référence Alexandros Gasparatos, Christopher N.H. Doll, Miguel Esteban, Abuba-kari Ahmed, Tabitha A. Olang. 2017. Renewable and Sustainable Energy Reviews 70, 161–184

In fine, l'intégration du souci de conserver la biodiversité comme objectif légitime de l'économie verte, au même titre que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, est un des arguments qui plaide le plus fortement en faveur d'une réduction de la demande d'énergie et donc, avant tout, pour une politique de sobriété énergétique.

Cela étant, la réussite du scénario RÉPOS dépend pour environ un tiers du développement en cours des EnR. L'enjeu pour la Région est donc de faire en sorte que le développement inéluctable des EnR soit possible à moindre frais pour la nature. A cet égard, une sélection minutieuse des sites où les infrastructures productrices d'énergie renouvelable seront implantées est un élément hautement stratégique pour l'atténuation des impacts de ce déploiement sur les écosystèmes naturels. C'est pourquoi l'attention doit être portée, à l'échelle de la planification régionale, sur la répartition territoriale de l'effort dédié au développement de chaque type d'EnR. On constate en effet une tendance forte à déployer ces technologies, par facilité (moindre coût économique, mais pas écologique), sur des terres marginales perçues comme sans intérêt alors qu'elles peuvent avoir une grande valeur en matière de biodiversité ou de services écosystémiques.

Pour ce faire, il est souhaitable que la Région Occitanie, dans le cadre de l'élaboration de son SRADDET, tire les leçons de l'évaluation prévue avant 2020 des deux précédents SRCAE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (datant de 2013 et faisant office de SRCAE Occitanie), ainsi que de l'annulation du Schéma Régional Eolien Languedoc-Roussillon par le jugement du 10/11/2017 pour défaut d'évaluation environnementale.

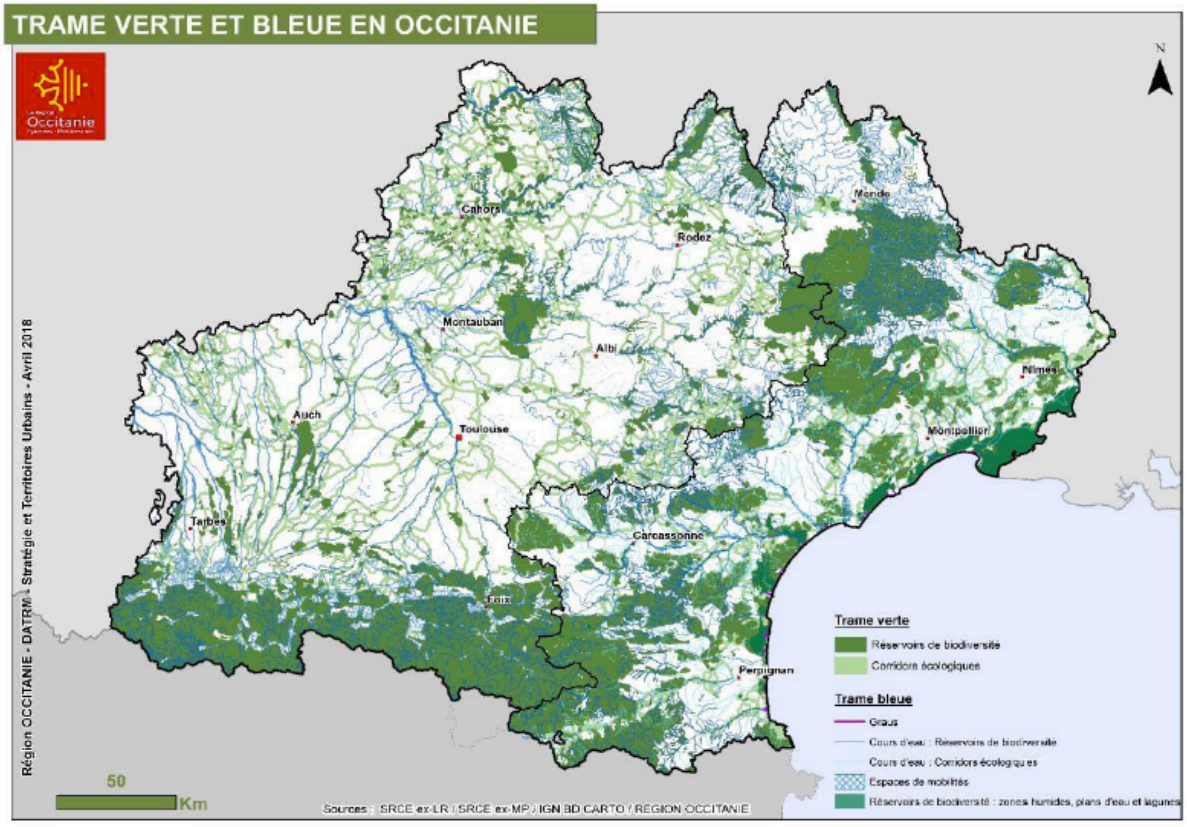

La planification n'est cependant pas tout et il est également souhaitable, dans une logique « Eviter-Réduire-Compenser », de minimiser les impacts des EnR par la prise en compte de la biodiversité dès la conception des projets de production d'EnR. Le CESER note les efforts de la Communauté Régionale Eviter-Réduire-Compenser (CRERCO) pour améliorer la compensation écologique de l'éolien terrestre, et définir ce que devrait être une compensation écologique en milieu marin. Mais il attire l'attention sur la nécessité de se concentrer prioritairement sur les étapes de l'évitement et de la réduction des impacts écologiques.

Plus globalement, il est nécessaire d'ouvrir systématiquement les espaces de dialogue régionaux traitant du déploiement des EnR à d'autres acteurs que les seuls énergéticiens et aménageurs. Tous les acteurs de la biodiversité doivent être considérés comme concernés et associés à ces réflexions.

La transition énergétique et le développement des EnR sont nécessaires à courte échéance mais le déclin de la biodiversité est également très fort et très rapide. Les impacts négatifs potentiels des EnR sur la biodiversité et les écosystèmes ont été sous-estimés jusqu'ici dans les discours sur l'économie verte. Pour les intégrer de manière raisonnée, les objectifs de la transition énergétique ne sauraient être uniquement quantitatifs. La politique énergétique régionale doit donc se doter d'objectifs plus qualitatifs.

4. LA QUESTION TERRITORIALE

La transition énergétique donne lieu à un fort développement de la production d'EnR qui, compte tenu des technologies associées (éolien, photovoltaïque, biogaz…), se concrétise par l'implantation sur le territoire de nombreuses unités de production de taille variable selon l'existence de conditions locales favorables (vent, ensoleillement, disponibilité en biomasse…). De fait, « la transition énergétique est étroitement associée à une dispersion croissante de la production d'énergie qui met en avant le rôle des territoires »[31].

Cette décentralisation de la production d'énergie et l'éclatement géographique des lieux de production s'accompagnent cependant d'une augmentation des points d'impacts sur l'environnement et le cadre de vie. Nuisances visuelles, olfactives ou sonores, dégradations environnementales, atteintes paysagères, conflits d'usage foncier, pertes de valeur patrimoniales, pertes d'attractivité touristique ; les sujets de grief ne manquent pas et les territoires de conflits se multiplient. La dimension territoriale de ces différends est d'ailleurs d'autant plus marquée que certains espaces, essentiellement ruraux, concentrent la majeure partie des sites de production d'EnR sans, le plus souvent, avoir été associés à ce déploiement d'ensemble.

1 Puissance installée en EnR (solaire, éolien, hydraulique, bioénergies) - source Registre des installations (ODRE) et SDES (MW), 2017
Source : Registre des installations (ODRE) et SDES

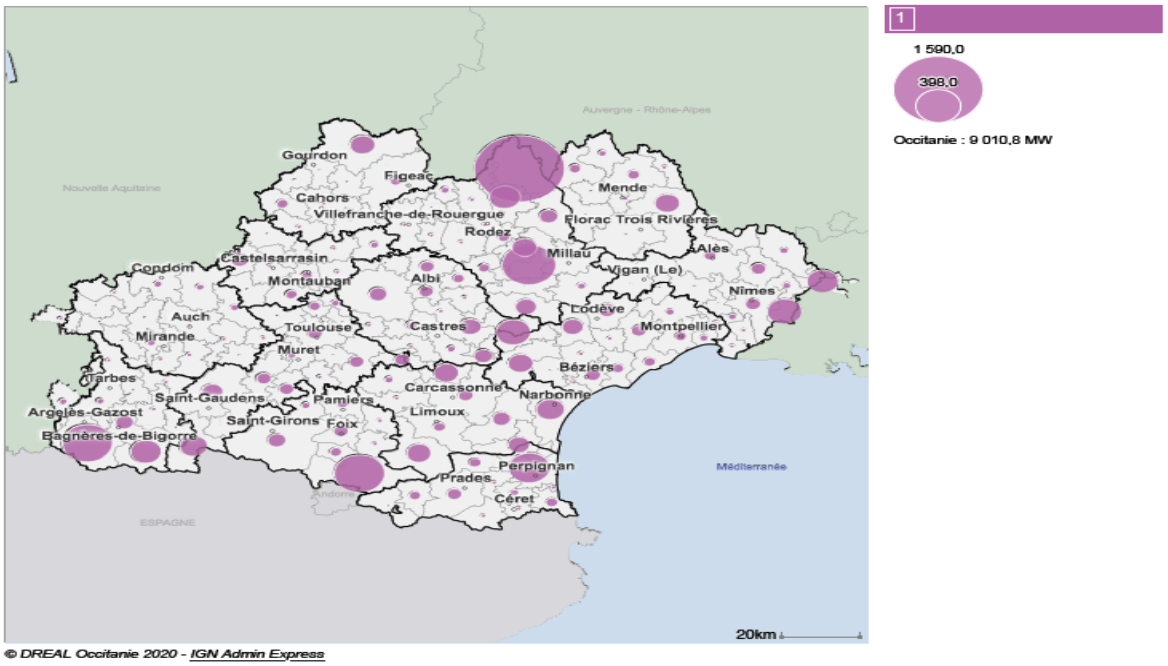

31 La transition énergétique dans les territoires : nouveaux rôles, nouveaux modèles - Comité de prospective de la CRE - Juillet 2019

Le développement de l'énergie éolienne est particulièrement caractéristique de cette problématique.

1 Puissance installée en EnR éolien - source Registre des installations (ODRE) et SDES (MW), 2017
Source : Registre des installations (ODRE) et SDES

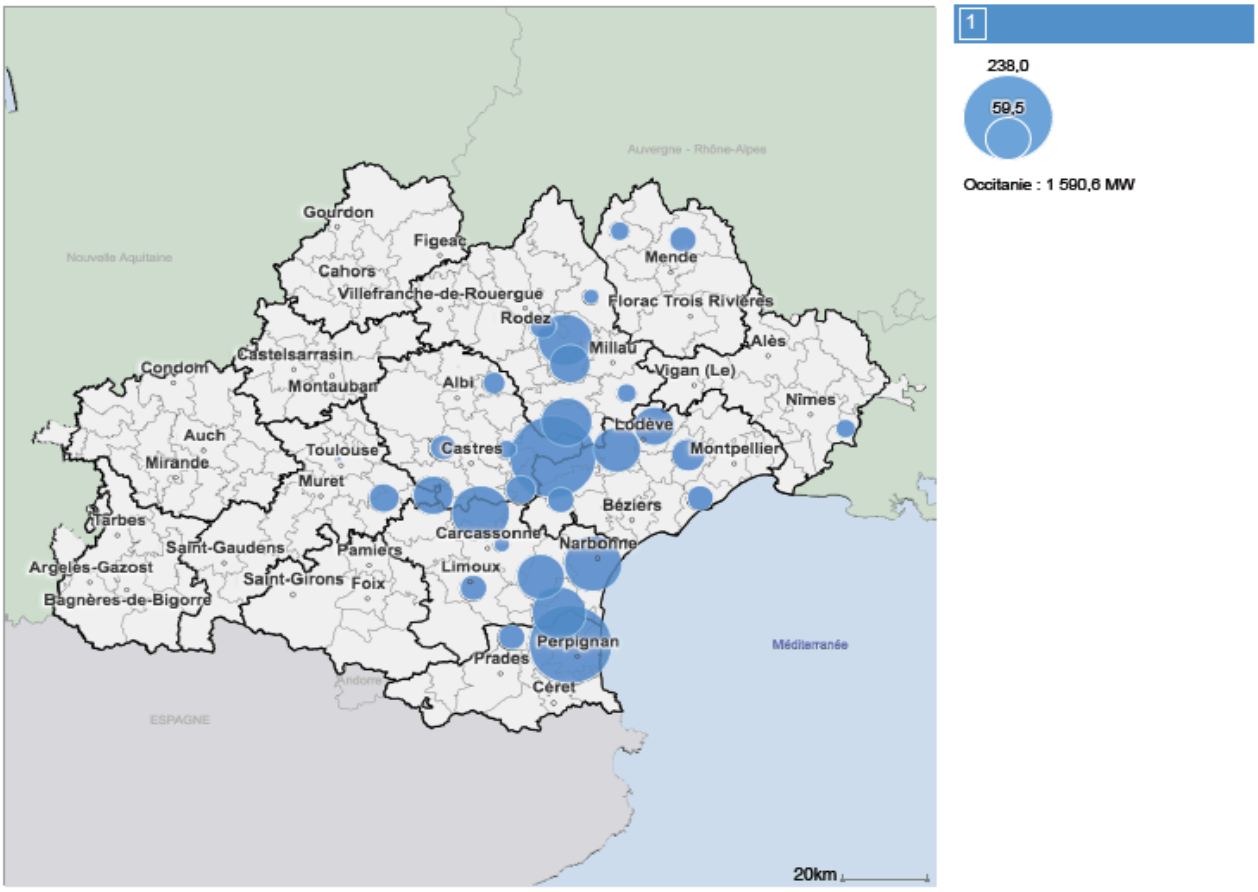

© DREAL Occitanie 2020 - IGN Admin Express

Pour le collectif Toutes Nos Énergies - Occitanie Environnement, les territoires ruraux concernés supportent en fait, sans retour évident, les inconvénients d'une production d'EnR essentiellement justifiée par les consommations urbaines. Au-delà du constat d'une fracture entre territoires de production et territoires de consommation de l'énergie, cette critique pose plusieurs problèmes auxquels il est indispensable que la Région apporte une réponse :

- Celui de la définition de la juste participation de toutes les parties du territoire régional au projet RÉPOS et de la juste compensation des externalités négatives liées aux installations de production d'EnR ;
- Celui de l'équilibre du territoire régional et de la solidarité entre territoires urbains et ruraux ;
- Celui de l'association de la population aux choix énergétiques locaux.

Ces trois problèmes renvoient à la politique territoriale de la Région, et en particulier aux voies et moyens de :

- L'ouverture des Contrats de Territoire à la démarche RÉPOS,
- La participation de la population à la définition des projets de territoire, singulièrement du point de vue énergétique,
- La coordination PCAET-SRADDET.

La meilleure coordination de l'action régionale et de l'action locale, définie dans le cadre des PCAET est tout particulièrement importante. En effet, les PCAET sont à la fois des outils essentiels à la mobilisation des territoires en faveur de la transition énergétique et des instruments indispensables

à la maitrise publique des processus de changements que cette transition provoque. La transition énergétique ne saurait en effet reposer sur les seules initiatives privées. Le bien commun tout comme l'intérêt général doivent être clairement affirmés et le territoire en est certainement un espace privilégié.

Dans une perspective d'appropriation démocratique de la transition énergétique, le CESER relève d'ailleurs l'intérêt d'un accompagnement et d'un soutien confirmé de la Région aux initiatives citoyennes et coopératives de production d'EnR.

PRÉCONISATIONS

Proposer une politique régionale pour la transition énergétique est essentiel car il s'agit de tracer une perspective majeure pour les territoires et leurs habitants pour les décennies à venir. La transition énergétique est une réponse au réchauffement climatique mais également à la question de l'épuisement des ressources et aux problèmes de santé publique. Les enjeux dépassent très largement la région et, par nature, proposer une lecture régionale de la transition énergétique comporte en soit ses propres insuffisances. Pour autant, la responsabilité des acteurs publics nécessite une articulation entre les niveaux d'intervention de l'action publique et la région a, en ce domaine, toute sa place.

L'intérêt premier de la stratégie RÉPOS avancée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est de proposer une trajectoire régionale en phase avec la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et les engagements pris par la France dans le cadre de la COP21. Les auditions réalisées dans le cadre de la préparation de cet avis ont du reste bien montré la cohérence entre les actions de l'Etat et la construction d'une stratégie lisible en Occitanie. Le deuxième intérêt de cette stratégie est d'agglomérer des initiatives et des acteurs autour d'un scénario de transition particulièrement clair et présenté comme étant à la fois réaliste à l'échelle d'une génération (le cap est fixé en 2050) et positif à partir de la notion de « Région à énergie positive ». Ce scénario permet en effet de se projeter sur une transition « désirable », et de placer l'Occitanie en tête du cortège des régions européennes engagées parfois de longue date dans la transition. Le troisième intérêt de cette stratégie est sa capacité en devenir à orienter les politiques régionales vers un objectif commun qui fait sens, qu'il s'agisse des projets portés directement dans le cadre de la stratégie RÉPOS ou des politiques sectorielles régionales dont le lien avec elle, moins évident doit être précisé. Enfin, son dernier intérêt est de donner lieu à un projet dynamique, révisable et modifiable dans ses modalités. La définition de la stratégie RÉPOS est récente. La première pierre était essentielle. Le scénario N°2, défini fin 2019, peut y prendre appui.

C'est d'ailleurs dans la perspective d'un scénario dynamique qui peut être questionné voire réorienté, que s'inscrivent les préconisations du CESER Occitanie qui suivent. Le CESER Occitanie porte une vision de la transition énergétique compatible avec la transition écologique et mettant l'accent sur une sobriété positive portée par l'ensemble des acteurs, dont la condition est la justice sociale. C'est à partir de cette vision que le CESER Occitanie a pointé des questionnements sur le sens de la transition, mais aussi des lacunes ou de nécessaires adaptations de même qu'un certain nombre de tensions liées à sa mise en œuvre. En effet, s'engager dans la transition énergétique, c'est accepter une dynamique de changements dont les dimensions peuvent rapidement être multiples voire systémiques et que certaines ou certains qualifieraient volontiers de « changement de société » ou de « changement de paradigme ». Or ce changement doit se faire avec tous et toutes, doit être choisi plutôt que subi, doit trouver son rythme collectif, mais doit être résolu et ne pas se tromper d'objectifs car ce moment de transition est singulier, pour ne pas dire unique. Dans cette perspective, la parole de la société civile organisée d'Occitanie, montre un engagement collectif assumé et plaide pour une évolution de la stratégie RÉPOS vers une version N°3 du scénario.

En fait, le CESER identifie trois axes de préconisations :

1. Porter le virage de la sobriété,
2. Faire de la transition énergétique un projet régional intégré : écologique, social et économique,
3. Rendre la transition acceptable.

AXE N°1 : PORTER LE VIRAGE DE LA SOBRIÉTÉ

Pour le CESER Occitanie, la sobriété et la transformation des modes de vie pour une société plus économe sont des dimensions indispensables pour accélérer voire réussir la transition énergétique et construire la société de demain. En effet, la transition énergétique ne peut se contenter d'être examinée sous le seul angle de la production d'énergie ou de l'efficacité énergétique quand bien même le volet « technique » est important. Il lui manquerait dans ce cas une dimension essentielle. L'indispensable sobriété est en effet porteuse de valeurs dont la première est la responsabilité sociétale individuelle et collective. Elle permet d'inventer également d'autres manières d'être ensemble et d'aborder l'innovation sociale, économique et environnementale pour construire une société plus forte et résiliente, bâtie sur la durabilité et non l'éphémère. Le CESER Invite donc la Région à porter le virage de la sobriété et, pour ce faire, lui propose de :

1.1 Faire évoluer le message général de la stratégie « RÉPOS » pour affirmer le bien-fondé d'une sobriété positive.

Actuellement, le message porté par la stratégie RÉPOS, qu'il s'agisse de sa communication visuelle, orale ou médiatique, met principalement l'accent sur les grands projets de production d'énergies nouvelles ou sur l'efficacité énergétique. La sobriété, trop peu présente, n'est pas valorisée. Elle doit l'être en en précisant le sens et l'ambition.

1.2 Intégrer le « virage » de la sobriété dans une future version N°3 du scénario RÉPOS.

- Par la caractérisation et l'estimation de la part de la sobriété dans la baisse des consommations prévues dans l'actuel scénario RÉPOS, ce qui permettrait notamment de distinguer efficacité et sobriété.
- Par la réalisation d'un scénario « sobriété et transformation des modes de vie » alternatif aux scénarii actuellement construits (tendanciel et RÉPOS). Ce scénario partirait des besoins des habitants et comporterait une entrée « bien de consommation » de manière à prendre en compte une large part de l'énergie grise. Il permettrait d'engager un débat sur les priorités relevant de la sobriété afin de réviser le scénario RÉPOS.

1.3 Construire et lancer des appels à projets centrés sur la « sobriété ».

Ces appels à projets permettraient de compléter l'offre d'appels à projets identifié « RÉPOS » (« coopératives citoyennes », « bâtiments Nowatt »…) en vue de favoriser et de diffuser des nouvelles pratiques innovantes, par exemple en ce qui concerne le développement de la proximité.

1.4 Assurer une meilleure intégration de l'ensemble des politiques régionales dans la perspective d'une Région à Énergie Positive.

Différentes politiques régionales, par exemple celles des transports et de l'alimentation, s'inscrivent déjà dans une perspective de sobriété énergétique. Leur apport à la transition énergétique régionale doit être pleinement considéré et revendiqué dans une logique de projet intégré. L'apport des politiques sectorielles à une plus grande sobriété peut d'ailleurs être certainement accru.

Dans ses contributions récentes à l'élaboration du SRADDET « Occitanie 2040 », le CESER a d'ores et déjà formulé un certain nombre de propositions allant dans ce sens et en particulier :
S'agissant des transports :

- Développer l'intermodalité en faveur des modes de déplacements respectueux de l'environnement.
- Relever le défi de la logistique.

- Promouvoir le covoiturage.
- Soutenir l'expérimentation et le développement du BioGNV pour les poids lourds.

S'agissant de l'aménagement du territoire :

- Construire des territoires de vie quotidienne plus économes, plus autonomes et plus solidaires par la promotion de la proximité dans toutes les activités économiques et sociales, et son corollaire, le développement de la multifonctionnalité (au sens de la mixité fonctionnelle et sociale) de l'espace ;
- Dynamiser les villes moyenne ;
- Développer les services de proximité.

1.5 Renforcer l'engagement d'exemplarité régionale en inscrivant les pratiques politiques et administratives dans une trajectoire de sobriété.

Il s'agirait en fait d'inscrire l'action de la Région dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

1.6 Sensibiliser et former aux économies d'usage de l'énergie.

Des programmes de sensibilisation et de formation doivent être menées en Occitanie à destination des particuliers, des collectivités publiques, des entreprises et commerces, des écoles et du grand public, notamment :

- Des actions spécifiques contre le gaspillage : informer sur les bonnes pratiques dans l'utilisation des énergies au quotidien (chauffage, lumière, climatisation, transport, etc.). La question du confort d'été et de la climatisation doit faire l'objet d'une attention spécifique ;
- Des actions de sensibilisation dans les écoles ;
- Des actions de formation, information, communication autour des nouvelles filières et des nouveaux emplois ; promotion des nouvelles filières dans l'enseignement, accompagnement à la reconversion professionnelle (mise en place de parcours facilitateurs).
- Des actions de sensibilisation et de formation des agents publics à tous niveaux afin de mieux accompagner la transition.
- La promotion d'une obligation de RSE pour toutes les entreprises.
- Des campagnes de sensibilisation dans le milieu urbain ou rural, mettant en avant les projets innovants et les bonnes pratiques pour promouvoir les valeurs plutôt que des messages de culpabilisation.

AXE N°2 : ASSURER LE PILOTAGE D'UNE POLITIQUE RÉGIONALE INTÉGRÉE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le projet RÉPOS a l'ambition d'être intégrateur et d'irriguer, au-delà des programmes propres à la politique de l'environnement, l'ensemble des actions sectorielles de la Région. Mais cette ambition affichée manque actuellement de concrétisation et reste pour le moment partielle. La gouvernance de cette politique mérite sans doute d'être précisée et confortée. C'est pourquoi le CESER avance les préconisations suivantes :

2.1 Doter RÉPOS d'objectifs qualitatifs et poursuivre l'amélioration des indicateurs de performance et du suivi de la politique régionale :

- Par l'adoption et le renseignement d'une batterie d'indicateurs permettant de mesurer la croissance régionale au-delà de sa seule dimension « production » et donc au-delà du PIB[32],

[32] Cf. Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France – Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanneney, David Margueri et Adélaïde Ploux-Chillès – La note d'analyse n° 32 – France Stratégie - 2015

ainsi que la détermination d'un indicateur synthétique de référence prenant en compte les différentes dimensions du développement : économique, sociale et environnementale ;
- Par l'identification spécifique d'indicateurs sociaux renseignant notamment sur la précarité énergétique et sa composante « mobilités » ;
- Par l'association du CESER au suivi de la stratégie RÉPOS.

2.2 Construire un budget consolidé « transition énergétique » qui intègre les actions des politiques sectorielles correspondantes.

Actuellement, le budget RÉPOS, tel qu'il figure dans le budget régional, ne comprend que les actions propres au volet énergie (appels à projet, AREC…) de la politique environnementale de la Région et aucun lien budgétaire n'est fait avec d'autres politiques sectorielles qui pourtant ont un rapport évident avec l'énergie (transport, aménagement du territoire, habitat…) si bien que la politique régionale pour la transition énergétique est minimisée.

2.3 Rendre systématique, pour chaque politique publique régionale, une étude d'impact au regard de la transition énergétique.

2.4 Engager un processus d'évaluation de l'action menée en matière de transition énergétique.

En commençant par la réalisation d'une évaluation ex-ante traçant de manière précise et détaillée, le contexte de départ, le contenu de l'intervention, les conditions et moyens de mise en œuvre ainsi que les résultats attendus.

AXE N°3 : RENDRE ACCEPTABLE LA TRANSITION.

Rendre acceptable la transition énergétique est la condition de sa réussite. Pour le CESER Occitanie, la transition énergétique ne peut s'opposer à la transition écologique dont elle est une dimension. De même le CESER ne peut envisager de transition énergétique sans justice sociale. La réussite de la transition suppose également de prendre en compte les tensions que cette dernière génère, la parole de ses acteurs et celle des citoyens de même que les réalités du territoire. Le CESER propose ainsi au Conseil Régional de :

3.1 Faire de la précarité énergétique la « première cause » régionale pour les 5 années à venir.

En effet, l'investissement public tout comme l'impulsion politique pour lutter contre la précarité énergétique n'est pas encore à la hauteur des évolutions nécessaires. Il faut changer d'échelle et orienter les efforts en direction des populations les plus précaires. Par ailleurs, il faut rendre plus cohérente l'action publique sur le logement (beaucoup d'intervenants ; une articulation peu claire). L'action nationale étiquetée « grande cause nationale » doit trouver une transcription régionale et aller au-delà d'un effet d'annonce et de communication.

- Par le lancement d'un grand projet sur le modèle des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité ou du pacte régional pour une alimentation durable **:**
    - Ce grand projet permettrait en particulier de donner une ambition majeure au Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE).
- Par le développement d'une gamme de leviers financiers à destination des populations les plus précaires notamment :
    - Déploiement rapide et renforcement des outils et moyens de tiers-financement sur le territoire régional ;
    - Mise en place d'un dispositif régional de garantie afin de faciliter le financement des opérations de rénovation énergétique par les établissements financiers ;
    - Poursuite et renforcement des dispositifs « éco-chèque » logement et mobilités

- Développement d'un partenariat Région – « Action Logement » en vue de la promotion et déploiement des offres de financement d'« Action Logement » pour les salariés propriétaires et propriétaires-bailleurs.

3.2 Prendre en compte la biodiversité dès la conception des projets d'EnR.

- Par l'association systématique des acteurs de la biodiversité,
- Par la mise en œuvre précoce d'une séquence Eviter-Réduire-Compenser.

3.3 Définir des « lignes rouges » quant aux soutiens de la Région aux projets d'EnR.

Pour le CESER Occitanie, une doctrine reste à construire pour rendre compatible transition énergétique et transition écologique. Elle pourrait l'être à partir des premiers éléments suivants :

- Soutenir les installations solaires sur le foncier bâti, couvert ou délaissé : toits, parkings, friches urbaines… au moins à la même hauteur que les installations au sol ;
- Rejeter le développement de fermes solaires dans les milieux naturels et agricoles ;
- Ecarter par la planification régionale les projets d'installation d'éoliennes dans les zones à enjeux forts de biodiversité…

3.4 Mieux planifier le développement des EnR à l'échelle de l'Occitanie.

L'intégration des SRCAE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon au futur SRADDET doit donner lieu à une évaluation préalable de la mise en œuvre de ces documents datant de 2013, notamment en ce qui concerne leurs volets éoliens et photovoltaïque. Par ailleurs le SRADDET, à l'instar des SRCAE, devrait fixer des objectifs qualitatifs et territorialisés.

3.5 Améliorer le cahier des charges des contrats territoriaux de la région.

- Par l'intégration systématique d'un volet « transition énergétique » permettant de coordonner en la matière l'action du territoire et celle de la Région ;
- Par la définition de critères d'éligibilité qui devront intégrer les questions de patrimoine naturel, de lutte contre l'artificialisation, de co-construction des contrats avec les acteurs du territoire, d'anticipation des mutations économiques ;
- Par l'association des conseils de développement au moment de l'élaboration et du suivi des contrats territoriaux.

3.6 Confirmer et conforter dans la durée, le soutien aux projets coopératifs et citoyens de production d'EnR.

3.7 Mettre en place des leviers et outils afin de mieux anticiper les transitions économiques et professionnelles à moyen terme.

- Par la réalisation, au plan régional, d'une prospective emploi de haut niveau et à plusieurs échelles de temps ;
- Par la mise en œuvre généralisée d'une démarche de GPTEC dans chacune des 34 zones d'emplois d'Occitanie ;
- Par la construction d'une vision à moyen et long terme de la formation initiale et professionnelle (apprentissage, formation continue) au regard des enjeux de la transition énergétique ;
- Par l'anticipation des évolutions professionnelles les plus évidentes et les plus à risques socialement en construisant, avec les organisations professionnelles et syndicales, des scénarios ciblées proposant de nouvelles perspectives pour l'emploi.

3.8 Promouvoir la transition énergétique des activités économiques.

- Par un soutien aux structures de recherche, d'innovation et de développement intervenant dans le champ de la transition énergétique, notamment les pôles de compétitivité, les

clusters et les plates-formes technologiques en rapport avec les énergies renouvelables, le bâtiment et les transports ;

- Par un appui à la structuration et au développement de filière économique liées à la transition énergétique : EnR, Bâtiment, transports ;
- Par un encouragement des entreprises à décarboner leurs activités.

CONCLUSION

La transition énergétique, réponse au défit climatique, vise à produire autrement l'énergie nécessaire pour couvrir les besoins d'une société, par l'intermédiaire d'énergies renouvelables qui remplaceraient les énergies fossiles, mais aussi à construire une société plus économe en énergie. Or, se déplacer, se chauffer, se nourrir, produire des biens de consommation, construire… nécessitent de l'énergie si bien que s'engager dans la transition énergétique questionne les modes de vie.

La politique énergétique de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, et notamment la stratégie de Région à Énergie Positive (dite RÉPOS) construite depuis 2016, propose une trajectoire de transition énergétique. Elle s'inscrit dans un contexte, montre des limites et génère également des tensions comme toute politique de changement. L'avis du CESER Occitanie propose des pistes concrètes pour qu'elle puisse mieux prendre en compte les enjeux écologiques, sociaux, économiques et s'adapter aux réalités locales.

Une action régionale qui s'inscrit dans un contexte mondial, européen et national dynamisé en 2014-2015.

A l'échelle mondiale, l'accord de Paris approuvé en 2015 lors de la COP21, premier accord universel sur le climat, cherche à limiter le réchauffement climatique planétaire à moins de 2 degrés. Les conférences mondiales pour le climat, s'appuyant sur les rapports du GIEC, reconnaissent la responsabilité historique des pays développés et donc de leur modèle de développement comme cause principale du réchauffement climatique.

En Europe, le Pacte Vert, lancé en 2014, propose d'agir par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (de 40 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990), l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. L'Europe est le 3ème plus gros consommateur d'énergie dans le monde.

En France, la loi de 2015 sur la transition énergétique et la croissance verte (LTECV) prévoit la même réduction des émissions de GES que le pacte vert européen. Parallèlement, l'action en faveur du climat se territorialise donnant de nouvelles responsabilités aux régions et aux collectivités locales.

La stratégie régionale RÉPOS, liée à ce contexte, s'inscrit dans la mise en application de la loi LTECV et décline les objectifs nationaux correspondant aux engagements pris par la France dans le cadre de l'accord de Paris. Elle cherche à faire en sorte qu'à l'horizon 2050, la totalité de l'énergie consommée en Occitanie puisse être contrebalancée par une production régionale d'énergie équivalente basée sur les seules énergies renouvelables : c'est ce que l'on appelle une région à énergie positive. Pour y parvenir, elle projette de réduire de 40 % la consommation d'énergie (essentiellement dans les secteurs du transport et du bâtiment) et de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables par le déploiement principalement de l'éolien, du solaire et de la biomasse. Par cette stratégie la région entend créer une dynamique de changement embarquant de multiples acteurs tout en actionnant des leviers d'actions dans ses domaines de compétence.

Des politiques énergétiques qui questionnent la manière d'aborder les enjeux de la transition énergétique, montrent leurs limites et leurs insuffisances.

En 2019, le premier rapport du Haut conseil au climat concluait : « L'action nationale et internationale face au changement climatique est largement insuffisante pour contenir le

réchauffement planétaire à 1,5 ou 2°C. Les engagements pris jusqu'ici dans le cadre de l'accord de Paris et de la première stratégie nationale bas-carbone de la France adoptée en 2015 sont insuffisants ». Force est de constater que les projections mondiales et nationales et régionales montrent leurs limites.

Une première limite est de porter des actions à hauteur des 3 grands enjeux de la transition énergétique : l'enjeu climatique (Le réchauffement climatique s'accélère), l'épuisement des ressources (Qu'en sera-t-il d'un monde où le pétrole viendra à manquer ?), et la santé publique (Les effets de la pollution de l'air se mesurent en milliers de décès prématurés en France).

La deuxième limite est le parti pris contestable de la croissance verte. La manière d'aborder le progrès et le développement à l'aune de la production toujours plus importante de biens matériels, le plus souvent éphémères, ou d'une mobilité sans cesse accrue, nécessitant de plus en plus d'énergies, le tout à partir d'une mesure unique, la croissance du PIB, est aujourd'hui au cœur des questionnements à cause de ses effets sur le climat. Il s'agit donc d'activer un changement de paradigme.

La troisième limite est méthodologique et concerne plus particulièrement la stratégie régionale. Penser la transition énergétique à l'échelle d'une région a une pertinence toute relative puisque les conditions de sa réussite dépendent en grande partie de décisions prises à d'autres échelles. Même devenue autosuffisante, la Région ne sera d'ailleurs pas pour autant autonome. En outre, le scénario RÉPOS ne prend pas en compte l'ensemble de l'énergie indirecte mobilisée pour produire les biens consommés, les concevoir, les vendre, les transporter : ce qui est nommée l'énergie grise, responsable des ¾ de la consommation d'énergie finale.

De ces limites découlent des insuffisances et des incertitudes.

- La construction d'une société sobre en énergie est une condition indispensable de la réussite de la transition énergétique. Du fait même de sa définition, la trajectoire RÉPOS est inenvisageable sans une sobriété énergétique accrue. De fait, « La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas ». Or, la politique de la Région, en misant avant tout sur la production d'EnR et l'efficacité énergétique, ne prend pas à bras le corps le virage de la sobriété qui implique une transformation des modes de vie.
- Les projections en termes de production d'EnR reposent sur un certain nombre d'incertitudes à la fois techniques et politiques : quelle place pour le nucléaire dans le scénario RÉPOS ? Comment construire une filière régionale pour le développement massif du solaire ou de l'éolien terrestre ? Quelle solution privilégier pour le problème du stockage de l'énergie produite par les EnR ?
- Miser sur l'efficacité énergétique suppose également des actions de grandes ampleurs et notamment un investissement en recherche et développement considérable. Par ailleurs, certaines hypothèses de réductions des GES ne sont pas des certitudes (développement massif des véhicules électriques et du biogaz pour le transport routier).

Une transition énergétique soumise à des tensions sociétales en Occitanie.

Des doutes, des craintes, des contestations s'expriment. La mise en œuvre de la transition énergétique, par les changements qu'elle apporte, se confronte aux réalités régionales.

La précarité énergétique est pour le CESER l'enjeu principal de la rénovation thermique. Elle concerne surtout des populations pauvres et précaires pour lesquelles le poids des charges contraintes et notamment les factures liées à l'énergie (habitat, déplacement), sont les plus prégnantes. La transition énergétique doit donner la priorité à la justice sociale. Si les dispositifs

d'aides et de soutien ne manquent pas, ils nécessitent une bonne coordination, une orientation vers les populations qui en ont le plus besoin et surtout un changement d'échelle.

Les tensions environnementales se cristallisent sur le développement des EnR qui multiplie les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes dans un contexte où le déclin de la biodiversité, particulièrement rapide, a été longtemps (ou est encore) sous estimé. Le développement des EnR doit se faire à moindre frais pour la biodiversité. Penser aux impacts en amont, éviter certains effets ou les atténuer, sélectionner les sites, associer les acteurs sont les pistes privilégiées pour ne pas aggraver l'effondrement du vivant.

La transition énergétique crée des tensions liées aux transitions professionnelles car elle entraîne une mutation des activités et des emplois dans une logique de création/destruction d'activités. La transition doit être socialement juste afin que les salariés n'aient pas à payer le prix d'une transition qui serait mal accompagnée ou mal anticipée. Or les prospectives et les anticipations ne sont pas encore suffisantes et doivent se construire dans chaque territoire, chaque zone d'emplois.

La dernière tension est territoriale. Le développement des EnR entraîne une dispersion croissante de la production qui modifie le cadre de vie des populations : nuisances sonores, visuelles, transformation des paysages pouvant toucher leurs valeurs patrimoniales. Ce développement génère en outre un déséquilibre entre territoires de productions, en général ruraux, et territoires de consommation, prioritairement urbains, d'où la nécessité de se pencher sur une répartition plus équitable et/ou sur une coordination entre territoires mais également sur une meilleure association des populations dans les choix d'implantation.

Pour une politique régionale de transition énergétique qui soit dynamique, intègre le virage de la sobriété et associe les acteurs de la société civile pour construire une transition juste et écologique.

Le CESER Occitanie prend acte de l'ambition affichée par la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour son engagement dans la transition énergétique à travers la stratégie de région à énergie positive (RÉPOS). Les préconisations formulées par le CESER cherchent à renforcer la politique régionale dans le sens d'une transition juste et écologique qui intègre le virage de la sobriété et associe davantage les acteurs de la société civile.

Pour le CESER Occitanie, le virage de la sobriété doit être résolument porté par la région. Il est indispensable pour répondre à l'ampleur des enjeux et construire une société innovante et résiliente.

- Le message général de la région Occitanie doit assumer le virage de la sobriété
- La sobriété doit être au cœur de l'évolution future du scénario RÉPOS
- L'aménagement du territoire doit chercher à construire des territoires plus économes.
- Des actions spécifiques doivent être portées et soutenues pour éviter le gaspillage et développer des initiatives innovantes autour de la sobriété.

Pour le CESER Occitanie, le pilotage de la politique énergétique régionale doit construire un projet intégrateur.

- La Région doit se doter d'outils d'analyse, de suivi et d'évaluation de la transition énergétique adaptés aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques.
- Un budget global « transition énergétique » doit intégrer les actions des politiques sectorielles qui y participent.

Pour la CESER Occitanie, l'acceptabilité de la transition est une condition de sa réussite et nécessite d'associer les acteurs de la société civile.

- La transition énergétique doit être juste : la lutte contre la précarité énergétique doit devenir la première grande cause régionale et les transitions professionnelles doivent être mieux anticipées.
- La transition énergétique doit être compatible avec la transition écologique : le soutien des projets d'EnR par la région doit se référer à des « lignes rouges » pour éviter ou limiter l'impact des nouvelles installations sur la biodiversité et les écosystèmes.
- La transition énergétique doit associer la société civile pour les grands projets, pour l'élaboration des contrats territoriaux et les mutations économiques et sociales.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

AIE	Agence Internationale de l'Énergie
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
AREC	Agence Régionale de l'Énergie et du Climat
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCE	Contribution Climat Énergie
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIRED	Centre International de recherche sur l'environnement
CITE	Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique
COP	Conférence des parties (conférence Internationale du climat)
CTRC	Centre Technique Régional de la Consommation
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EnR	Énergie Renouvelable
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupement Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat
IDDRI	Institut du Développement Durable et des Relations Internationales
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economique
MIES	Mission Interministérielle de l'Effet de Serre
MNE	Maison de la Nature et de l'Environnement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OPAH	Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat
PIB	Produit Intérieur Brut
PIG	Plan d'Intérêt Général
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
PRSE	Plan Régional Santé Environnement
PTZ	Prêt à Taux Zéro
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
RÉPOS	Région à Énergie Positive
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
TVES	Territoires Villes Environnement & Société
UE	Union Européenne

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1er COLLÈGE

M. Jean FUENTES
M. Henri SALLANABE pour la Confédération paysanne

2ème COLLÈGE

M. Jérôme CAPDEVIELLE

3ème COLLÈGE

M. Claude RICO pour le groupe Associations et Territoires

Suffrages exprimés : 153

Avis adopté à l'unanimité

Intervention de Monsieur Jean FUENTES

Pour le 1er collège

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mes Chers Collègues,

En tant que Vice-Président de cette commission, je voudrais commencer mon propos en adressant mes remerciements les plus sincères aux personnalités, aux dirigeants de structures, aux responsables d'associations, aux techniciens qui sont venus enrichir cet avis par la qualité de leurs interventions lors des auditions.
Un grand merci également aux membres de la Commission pour leur investissement et la richesse des échanges, et à son rapporteur pour sa capacité de synthèse lors de la rédaction et la présentation de l'avis.
Merci également à notre secrétaire Fatima BENMEHDI pour son assistance logistique, et un remerciement spécial teinté d'émotion à notre chargé de mission Jean-Guy MAZZIA dont c'était, comme cela a été évoqué précédemment, le dernier avis d'une vie de CESER bien remplie. Jean-Guy merci pour tout ce que tu as apporté tant par tes qualités professionnelles que par tes qualités humaines.

La Région, en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat, a pris l'engagement de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 en mobilisant des ressources d'énergies renouvelables.

De la même manière, les entreprises s'orientent de plus en plus vers une consommation énergétique mieux maîtrisée, mais elles doivent également être considérées comme des partenaires majeurs pour relever ce défi.

Ainsi, j'appréhenderai ce sujet par le biais du secteur du bâtiment dont le tissu des petites et moyennes entreprises est directement interpellé par la modification relativement récente de la relation entre l'énergie et l'habitat.

C'est en effet, le secteur du résidentiel-tertiaire (logements et bâtiments) qui est un des plus forts consommateurs d'énergie, notamment de gaz et de l'électricité pour le chauffage et les différents usages nécessitant du courant (climatisation, éclairage, électroménager, informatique, etc.).

Cependant, une transition énergétique réussie ne doit pas être pilotée par la logique de l'offre telle qu'elle peut être proposée par les fournisseurs d'énergie, mais par une logique de la demande venant des consommateurs qui, eux, ont avant tout pour objectif de réduire leur consommation.

Il est donc nécessaire de faire travailler en réseau les TPE et les PME du secteur afin de développer de « l'ingénierie d'accompagnement » de manière à soutenir de nouvelles pratiques et des expérimentations tout en s'appuyant sur la confiance des clients.

De même, si l'efficacité énergétique constitue une filière industrielle et de services, elle génèrera autrement plus d'emplois à travers des PME fortement intégrées dans le tissu économique et social local que la filière des fournisseurs, structurée en grandes entreprises multinationales.

Dans le bâtiment, les métiers de second œuvre technique, métiers très anciens, se sont divisés en deux branches avec l'intrusion de l'électricité dans les maisons et dans le chauffage avec, d'une part les plombiers-chauffagistes, spécialistes des tuyaux et de l'eau chaude et, d'autre part les électriciens, spécialistes des raccordements et des câbles.

Progressivement, les fournisseurs d'énergie se sont organisés pour proposer des services et entreprendre un démarchage vers l'aval, au plus près des clients dans une logique de verticalisation sans compter la concentration des grandes firmes du BTP qui ont structuré une offre énergétique au sein des travaux sans se soucier de l'exploitation ni de la maintenance.
Or la qualité des résultats est plus faible lorsqu'ils sont obtenus par de grandes structures plus éloignées de la satisfaction des clients car, à l'échelle industrielle, le service n'est plus orienté vers le client mais vers le processus, la rationalité et la centralisation.
Plus le service devient industriel et plus il perd de qualité pour l'utilisateur final et le modèle industriel de la concentration pour réaliser des économies d'échelle est difficilement transposable aux services dont la qualité dépend de la proximité. Cette organisation se traduit par l'éviction de nombre de PME des Contrats de Performance Énergétique (CPE), et elles sont réduites au rang de sous-traitant. D'après l'Observatoire des Marchés Publics, la part confiée aux PME se réduit régulièrement face aux grandes entreprises car, du point de vue des élus, les gros contrats, labellisés CPE, sont réalisés rapidement et donc visibles sur le temps court du mandat électoral. Ainsi, les CPE de trop grande envergure excluent d'office des PME qui pourtant travaillent déjà avec ces collectivités, et qui pourraient participer à des appels d'offres plus réduits et quand elles parviennent à y répondre, c'est au sein de groupements emmenés par un acteur plus important.

Chaque jour, la domotique s'invite davantage dans nos habitations. Peut-elle être un facteur d'économie d'énergie ? Les maîtres d'ouvrage du bâtiment s'attachent à réduire la marge de manœuvre de l'usager, à automatiser au maximum les fonctions, à instaurer des routines et des protocoles. Cependant, l'automatisation des tâches est souvent mal vécue par les habitants qui se sentent prisonniers de la technologie. La question de fond est de savoir si ces techniques de la domotique sont au service de l'ingénieur et du promoteur pour décrocher le label BBC à la livraison du bâtiment ou si elles sont au service des habitants qui vont l'occuper pendant les cinquante prochaines années.

Une réponse consisterait à promouvoir des PME intégrant l'ensemble des solutions énergétiques dont l'atout, par rapport à la domotique, est de bien connaître l'usager et de miser sur sa participation à la maîtrise de la consommation d'énergie. Ces PME, qui ne sont pas liées aux énergéticiens, seraient les mieux placées pour promouvoir les économies d'énergie et l'indépendance énergétique, car l'installateur est le seul qui reste devant le client. Une fois que les autres corps de métiers sont passés, il est en effet responsable de la bonne marche de l'ensemble et de la satisfaction du client final.

De même, les consommateurs sont souvent déconcertés par des avis et des conseils contradictoires. La mise en place des différentes aides publiques, décidées à l'issue du Grenelle, a permis l'émergence d'un marché d'opportunité dans lequel se sont engouffrés des « éco-délinquants » qui ont laissé derrière eux des clients désabusés. Afin de réduire voire de supprimer les abus, une étude thermique, comme celle qui est proposée en Allemagne, ne devrait-elle pas être un préalable à ces travaux ?

La rénovation énergétique pose des questions techniques innovantes et implique des méthodes de travail nouvelles. Les entreprises doivent transformer leur culture puisqu'elles ont vécu pendant des décennies avec des clients fidèles qui les appelaient quand il y avait un problème. Or les artisans doivent avoir une politique commerciale plus active et apprendre à travailler de manière transversale alors que souvent, ils ont développé un savoir-faire très ciblé et sont respectueux de ne pas empiéter sur le métier du voisin. Mais ont-ils le temps d'apprendre à travailler ensemble quand chaque chantier constitue une course contre la montre ? C'est à la fois la formation initiale et la formation continue qui sont en cause et là encore, les PME assurent 80 % de l'apprentissage et les grandes entreprises moins de 15 %. Or la performance énergétique est le résultat d'une intelligence collective, d'un travail d'équipe entre l'ingénierie, l'exécution et la maintenance.

Enfin, il est indispensable de remettre le client au centre du dispositif en s'appuyant sur la révolution numérique. Internet pourrait contribuer à assainir le marché en diffusant l'avis des clients et les performances des matériels utilisés sur un site dédié géré par la Région et remettre ainsi au cœur du dispositif la responsabilité des PME devant le client et leur implication dans l'économie territoriale. En effet, l'industriel, l'énergéticien, le promoteur immobilier, le bureaucrate sont très éloignés de cette obligation de résultat imposée par la satisfaction du client.

À un moment où la société est dominée par la complexité, vouloir tout résoudre par le haut de façon homogène et uniforme, comme pousse à le faire la réglementation, est à l'opposé de ce qu'il faudrait faire. Force est de constater que la méthode adoptée jusqu'ici, souvent centrée sur des lois mal faites et complaisantes avec des lobbies en place, ne fonctionne pas. Et que dire du tout-technique ? Si le consommateur n'est pas associé à la démarche, il se sent traité comme un mouton et instrumentalisé comme un concept.

La réussite du plan RÉPOS passera donc par une réflexion en profondeur et un nouveau positionnement des acteurs. Les entreprises s'associeront à la démarche mais il faut leur redonner leur véritable place et leur permettre de jouer le rôle qui leur revient.

Le Premier Collège votera le présent avis.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Monsieur Henri SALLANABE

Pour la Confédération paysanne

Je vais commencer par les remerciements.

Bonjour à tous,

Comme tout le monde, je veux remercier Fatima BENMEHDI, Christine SANCHEZ notre Présidente adorée, Joachim DENDIEVEL qui a été brillant et qui a bien mené cet avis formidable et bien sûr comme tout le monde Jean-Guy.
Je te côtoie depuis que je suis au CESER, cela commence à faire un peu de temps, tu m'as appris le langage, ce n'est pas un langage de syndicaliste alors il y avait beaucoup de travail.

Monsieur le Président,
Monsieur le Représentant du Conseil régional,
Chers collègues,

Quand on se pose la question de ce qu'est l'énergie, on pense généralement au carburant des véhicules ou au chauffage, mais l'énergie se cache dans tout ce qui est fabriqué par des machines, de l'agriculture à l'industrie, du logement à l'alimentation, tous les secteurs sont concernés.

L'énergie, c'est le sang qui coule dans les veines de notre civilisation industrielle.
L'énergie ne se crée pas, elle se récolte et se transforme

Le meilleur modèle économique du monde est une droite.

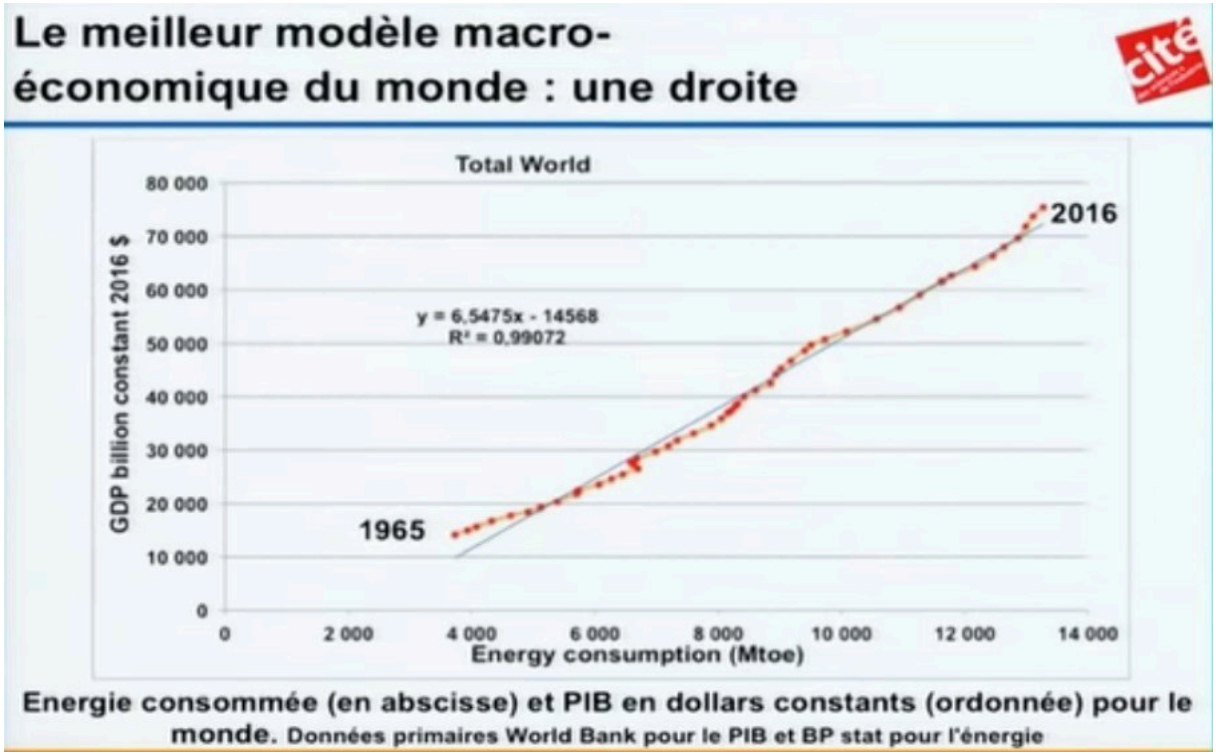

Ce tableau est assez parlant, c'est le parti pris de penser que sans énergie il n'y a pas de croissance.
Évolution de la consommation énergétique en kWh/personne depuis 1860 :

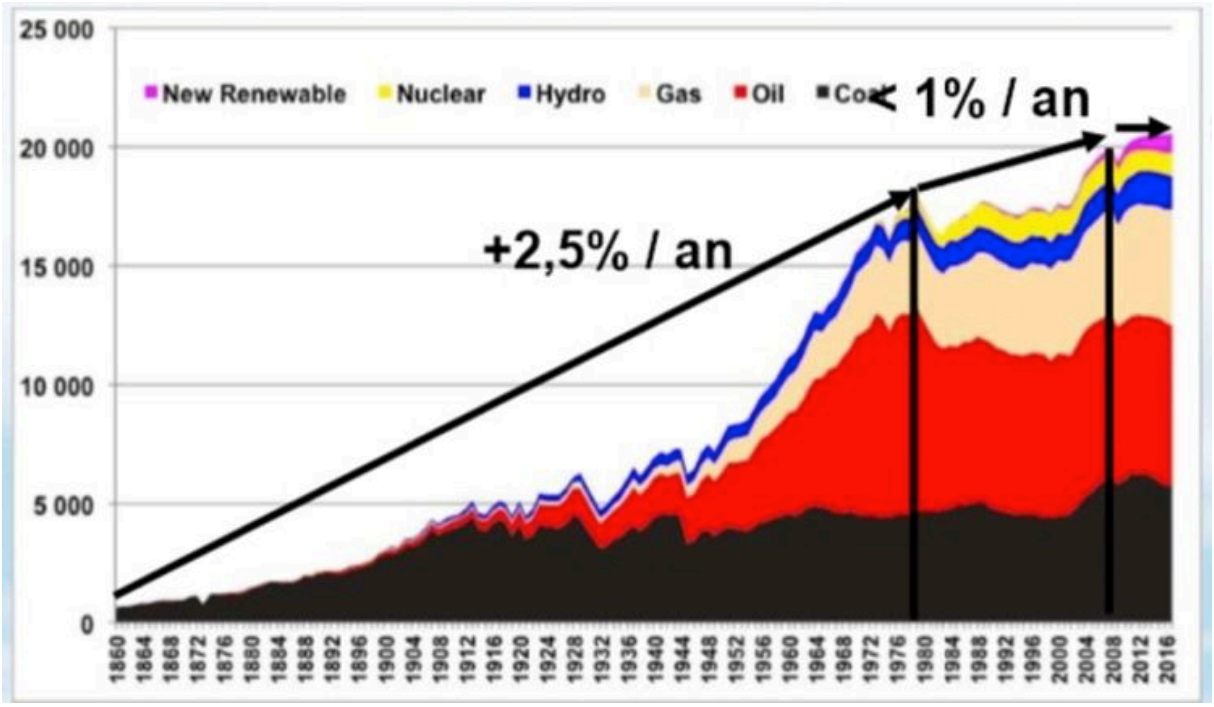

Le confort de vie, la croissance démographique multipliée par 10 en deux siècles, l'augmentation de l'espérance de vie (plus de 3 heures par jour), sont les conséquences de la croissance économique exponentielle possible grâce à de l'énergie peu chère et abondante.

Une croissance infinie dans un monde fini n'est pas tenable pour deux raisons :

- 80 % des énergies consommées dans le monde sont d'origine fossile, (32 % pour le pétrole, 27 % pour le charbon, 22 %pour le gaz),
- 19 % pour les autres énergies, (Biomasses 10 %, Hydraulique 2 %, Nucléaire 5 %, Éolien solaire 2 %).

Entre autres pollutions préjudiciables pour l'environnement, pollution de l'air, des sols, perte de biodiversité, les énergies fossiles consommées dans l'atmosphère dégagent du CO_2 responsable du réchauffement de la planète, réchauffement annoncé à 2 degrés à l'horizon 2040, même si on arrêtait tout maintenant.
Les conséquences pour une vie harmonieuse sur la planète pourraient s'avérer dramatiques.

Le pic d'extraction des énergies fossiles est ou sera atteint prochainement, il en est de même pour certains minéraux. Nous n'avons qu'une planète pour l'instant, il faut s'en contenter.

Il nous faut donc envisager un basculement radical d'un modèle à énergies fossiles vers un modèle plus résilient, moins émetteur de CO_2 et moins polluant.
C'est ce que propose de faire la Région Occitanie à travers le scénario RÉPOS.
Il faut saluer l'initiative du Conseil régional Occitanie qui a mis en place ce projet, ce qui dénote une prise de conscience du problème du réchauffement climatique.

Dans son programme, la Région annonce remplacer les consommations locales d'énergies fossiles par des énergies renouvelables à créer, éolien solaire, biomasse hydraulique ; l'ambition étant de produire plus d'énergie que ce que consomme la région.

Ce saut technologique inédit amène plusieurs interrogations.

La Région ne prend pas en compte dans ses calculs l'énergie nécessaire à tout ce qui est fabriqué hors territoire et qui représente 80 % de l'énergie totale consommée, ce qu'on appelle l'énergie grise. Le réchauffement climatique n'a pas de frontière.

Les énergies renouvelables, éolienne et solaire, sont intermittentes et faute de stockage efficace et abordable, malgré l'exposé qu'on vient d'avoir, doivent s'adosser à des productions d'énergies que l'on appelle « pilotables ».

En France, le nucléaire, qui n'est pas sans danger, peut jouer ce rôle sauf que la France a un parc nucléaire vieillissant et que les gouvernements successifs ont choisi un démantèlement à moyen terme. La question est de savoir si les énergies renouvelables peuvent assumer à elles seules cette transition ?

L'Allemagne, qui a choisi de supprimer le nucléaire, a massivement investi dans les énergies renouvelables, sans pour autant supprimer les centrales électriques à charbon ; au contraire leur production a augmenté, ce qui donne à l'Allemagne un très mauvais bilan carbone.

Transformer une économie qui fonctionne aux énergies fossiles en tout électrique demande un saut technologique considérable qui va demander des investissements très importants et peut-être pas à la portée de toutes les bourses.

La sobriété apparaît comme indispensable à la réussite de la transition énergétique mais dans une économie basée sur la croissance, Bernard MARIS, que je salue ici, disait : « un 4/4 sur l'autoroute génère de la croissance et s'il y a des embouteillages il génère encore plus de croissance ».
Comment concilier sobriété et croissance ?
Si on ne change pas de paradigme et si la croissance reste l'alpha et l'oméga de notre système économique, on peut redouter que la sobriété soit de fait une contraction de l'économie qui dans un système de plus en plus inégalitaire, je vous conseille de lire les deux ouvrages de Thomas PIKETTY, conduise à des fractures dans la société.
Le phénomène des Gilets jaunes pouvant être considéré comme le signe avant-coureur de cette fracture sociale due au ralentissement de la croissance économique.

Les replis nationalistes en France, mais aussi en Europe, au Brésil avec BOLSONARO ou TRUMP aux États-Unis, ne sont-ils pas le signe que la croissance infinie dans une mondialisation heureuse est derrière nous ?

Les solutions existent, elles sont à chercher plus dans la coopération que dans la compétition, elles demanderont des renoncements surtout dans nos pays riches.
L'humanité qui a su se transformer de façon extraordinaire pendant deux siècles est-elle capable de relever ce défi collectivement ?

Si chacun doit faire des efforts individuels, dans les communes, les départements, les régions, les pays, il faut s'appuyer sur un projet de société mondialement partagé pour réussir une transition supportable. Le climat n'a pas de frontières.
Il faut donner du sens à nos sociétés : la consommation sans limite ne doit plus être l'horizon indépassable qui préside aux destinées de notre humanité.

Le système politique ultra libéral qui organise la compétition de tous contre tous creusera notre tombe. On ne peut pas confier au marché le soin de réguler le climat.

Les politiques doivent prendre leurs responsabilités, arrêter de travailler en silos et mettre au cœur de toutes les politiques sectorielles le problème de l'énergie et du climat. C'est le seul moyen d'avoir des politiques cohérentes capables d'emporter l'adhésion du plus grand nombre.

Nous partageons les grandes lignes de cet avis. La Confédération paysanne le votera. Excusez-moi d'avoir été long.

Intervention de Monsieur Jérôme CAPDEVIELLE

Pour le 2ème collège

Monsieur le Représentant de Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Nous fêterons, le 12 juillet prochain, les dix ans d'une étape importante dans l'évolution des assemblées consultatives régionales avec l'attribution de ce grand domaine d'expertise qu'est l'environnement !

Ce « E » d'Environnement, trop souvent oublié au cours de cette décennie, devient désormais prépondérant tant l'urgence environnementale s'impose !

Rares sont les assemblées plénières où l'ensemble des Organisations Syndicales du Collège 2 parle d'une seule et même voix. Malgré une actualité, qui ne vous aura pas échappée, sociale intense, peu propice à un tel exercice, je remercie l'ensemble des Conseillères et Conseillers du Collège des salariés pour leur capacité à dépasser leurs « nuances » au profit d'une expression unitaire sur ce projet d'avis, ô combien emblématique et présenté aujourd'hui lors de cette assemblée plénière.

Nous partageons l'analyse que réduire drastiquement les émissions globales des gaz à effets de serre est un devoir de solidarité vis-à-vis des jeunes générations et des populations exposées aux conséquences du changement climatique.

Ce projet d'avis ayant pour titre cette question "La politique énergétique régionale répond-elle aux urgences écologique, sociale et économique ?" est le fruit d'un travail collégial de la commission «Aménagement du Territoire – Politiques Environnementales et Énergétiques – Transport – Infrastructures – Numérique et Logement».

Après de nombreuses auditions et débats, ce projet d'avis met en lumière la volonté affichée de notre Conseil régional de s'inscrire dans une politique de transition énergétique visant à produire autrement l'énergie nécessaire pour couvrir les besoins des habitants de notre région.
Promouvoir les énergies renouvelables pour remplacer à terme les énergies fossiles tout en accompagnant un processus d'économie énergétique sont autant d'axes forts engagés par notre Région avec pour objectif d'engager une transition énergétique.
En Occitanie l'objectif affiché, notamment dans le cadre de la stratégie RÉPOS à l'horizon 2050, est de produire et de contrebalancer régionalement la totalité de l'énergie consommée par les seules énergies renouvelables.

Nonobstant une politique que l'on peut qualifier d'ambitieuse au regard des autres Régions hexagonales, le CESER Occitanie Pyrénées-Méditerranée, force de proposition et reflet de la société civile organisée, s'est attaché, à travers ce projet d'avis, à objectivement évaluer les scénarii envisagés par l'exécutif régional en tentant d'y apporter un éclairage additionnel.

Notre Région est, en ce sens, totalement atypique : la consommation en énergie tend à devenir plus importante en période estivale.

Un constat s'impose à nous : l'énergie la plus propre est celle qu'on n'utilise pas !
C'est pourquoi, à travers cet avis, le CESER Occitanie Pyrénées-Méditerranée revendique un virage, celui de la sobriété.
En effet, la sobriété est indispensable pour construire une transition énergétique juste et écologique répondant aux réalités de notre Région : précarité énergétique, impacts sur la biodiversité et les écosystèmes, transitions professionnelles, sans oublier le cadre de vie des populations.

Autant d'enjeux pour lesquels le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée se veut force de proposition pour renforcer la politique régionale dans le sens d'une transition juste économiquement, socialement et écologiquement. Les acteurs de la société civile que nous sommes doivent y prendre toute leur place.

C'est en ce sens, que le Collège 2, celui des organisations syndicales de salariés, réaffirme avec force et détermination les propos de Sharan BURROW, Secrétaire Générale de la Confédération Syndicale Internationale, à savoir que « l'action climatique est une affaire syndicale car il n'y a pas d'emplois sur une planète morte » !
Nous revendiquons haut et fort le zéro carbone et le zéro pauvreté ! Le vert ne doit pas être totalement vide !
Voilà le message clef que nous portons aujourd'hui au sein de notre assemblée.

Au nom du Collège des organisations syndicales de salariés que j'ai l'honneur de représenter au sein du CESER, je tenais pour finir mon intervention à féliciter Joachim DENDIEVEL pour la restitution des travaux de la commission, ainsi que sa Présidente Christine SANCHEZ et l'ensemble des Conseillères et Conseillers qui ont permis la production d'un avis ambitieux, équilibré et clairvoyant pour l'Exécutif de notre Région.

Comment ne pas terminer cette déclaration en remerciant chaleureusement Fatima BENMEHDI, la Secrétaire et Jean-Guy MAZZIA, le chargé de mission de cette commission qui aura brillamment conclu sa carrière professionnelle avec cette dernière et très qualitative production. Discret mais terriblement efficace, il aura su mettre ses qualités d'écoute et d'analyse au profit d'un volet rédactionnel qui laissera une empreinte dans l'histoire de notre assemblée. A l'heure où ce bien si précieux est l'objet de tant d'intérêts dans notre pays, l'ensemble du Collège des Organisations syndicales tenait à vous souhaiter, mon cher Jean-Guy, tous nos vœux pour votre retraite ô combien méritée ! Profitez en bien ! Elle n'est pas renouvelable !

L'ensemble du Collège des Organisations Syndicales du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée votera ce projet d'avis.

Merci de votre attention.

Intervention de Monsieur Claude RICO

Pour le groupe Associations & Territoires

Monsieur le représentant de la DREAL,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,

Avant de nous prononcer sur cet avis, je tiens, tout d'abord, à remercier mes collègues, Simone BASCOUL et Simon POPY pour la co-écriture de ce texte.

Le groupe Associations & Territoires remercie Madame la Présidente de la commission, Mme Christine SANCHEZ, et le Rapporteur de l'avis, Joachim DENDEVIEL, pour son implication et son attention bienveillante à l'égard des différents points de vue de ses collègues Conseillers.
Notre groupe souhaite remercier Fatima mais également Jean-Guy MAZZIA, Chargé de mission, pour son travail dans le cadre de cet avis, mais également pour son implication dans de nombreux avis précédents.
Jean-Guy, nous vous souhaitons une bonne retraite.

La Méditerranée se réchauffe 20 % plus vite que le reste du globe. Notre région est donc particulièrement concernée par les effets du changement climatique qui s'y font déjà sentir.
Ce n'est qu'un début. Le GIEC nous indique que pour rester en deçà de 2°C de réchauffement planétaire, nous devons réduire de manière très rapide et très importante nos émissions de gaz à effet de serre.
A cette fin, nous devons totalement revoir notre modèle énergétique à brève échéance. Il y a donc urgence à agir à l'échelle nationale, mais aussi régionale.

Notre Région a décidé de prendre sa part et d'intégrer la transition énergétique comme un élément central dans sa politique, en suivant comme guide l'horizon tracé par la stratégie RÉPOS. Aujourd'hui, celle-ci montre ses limites.
C'est pourquoi, cette stratégie devra s'adapter à l'évolution des techniques et des données scientifiques, mais aussi aux retours de la société civile. Nous souhaitons que cet avis du CESER y contribue.

Le présent avis identifie trois axes de préconisations auxquels nous adhérons pleinement : Porter le virage de la sobriété ; Faire de la transition énergétique un projet régional intégré : écologique, social et économique. ; Rendre la transition acceptable.

Notre groupe se réjouit que cet avis mette l'accent sur la nécessité de porter positivement l'idée de sobriété.
Nous vivons une époque d'ébriété consumériste, à contre-courant de nos besoins vitaux réels, et indécente au regard de l'état de misère d'une bonne part de la population mondiale.

Si la Région porte déjà la question de l'efficacité énergétique, qui prône les économies d'énergie par un meilleur usage, comme l'isolation du bâti, la baisse de la consommation liée à la mobilité, tout comme, promouvoir le producteur local pour consommer local, tous les modèles énergétiques nous indiquent que les simples mesures d'efficacité énergétique seront insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés.

La sobriété énergétique, c'est aller plus loin, renoncer au superflu, et à l'inverse de l'ébriété c'est sortir de la dépendance et de l'illusion consumériste.
Or l'action régionale est aussi nécessaire pour que la sobriété soit choisie et non subie, pour qu'elle soit juste et qu'elle devienne synonyme d'un développement plus en adéquation avec les besoins humains. Mener cette réflexion à l'échelle régionale, c'est aussi s'interroger sur la référence systématique au PIB comme indicateur d'évaluation ultime de l'efficacité de toute politique ; tout comme, nous nous sommes interrogés sur la place du nucléaire dans la politique énergétique nationale et régionale.
Un constat unanime s'impose : la sobriété énergétique reste malheureusement le parent pauvre de la politique régionale, sans doute parce qu'elle implique un changement de paradigme profond. Elle est perçue, à tort, comme négative.
Mais il n'y aura pas d'économie florissante dans un monde à l'agonie !

Sobriété ou ébriété, la société civile est prête à ouvrir le débat. C'est le message salutaire qui est adressé à la Région à travers cet avis. Encore une fois, il y a urgence !

Cet avis rappelle également que la transition énergétique doit être constamment soumise à deux conditions majeures : la justice sociale d'une part, et d'autre part la nécessité de ne pas aggraver la crise du vivant. Ces deux préoccupations émergent fortement des auditions réalisées et témoignent de la perfectibilité de la politique régionale.

Le besoin de justice sociale est en effet exacerbé dans un contexte où la précarité énergétique touche une part importante de la population, et où la transition énergétique implique des efforts collectifs. Ceux-ci ne sauraient en aucun cas aggraver la situation des populations précaires.

Le besoin de justice sociale se fait également sentir dans les choix d'aménagement du territoire liés au développement des énergies renouvelables industrielles (EnR) dans des secteurs ruraux habités. A ce titre, la région doit reconnaître l'existence des nuisances liées à l'industrialisation des paysages et du milieu marin.
Une alternative existe. La Région peut promouvoir des EnR citoyennes et participatives.
Cependant, elle doit toujours œuvrer à leur répartition plus équitable et esthétique, car les paysages et le bâti ont aussi une valeur patrimoniale.

La crise du vivant nous met quant à elle face à la contradiction qui existe entre la recherche de la rentabilité maximale des EnR industrielles et la volonté de stopper l'artificialisation des milieux naturels. L'effondrement de la vie sur terre étant au moins aussi grave que le dérèglement climatique.
Cette préoccupation doit être beaucoup mieux considérée dans la planification régionale et par les acteurs de la politique énergétique. De fait, la transition énergétique doit être compatible avec la transition écologique. C'est un principe.

Notons enfin que cet avis, en faveur de la sobriété énergétique, insiste sur l'indispensable soutien aux initiatives de la société civile. Pour ce faire, la transition énergétique doit également donner la parole aux associations, aux citoyens et aux acteurs des territoires pour assurer une transition plus juste socialement, et acceptable écologiquement.

En conclusion, **le groupe Associations & Territoires votera cet avis.**

INTERVENTION DE MONSIEUR BERNARD GILABERT,
CONSEILLER RÉGIONAL REPRÉSENTANT LA PRÉSIDENTE
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

INTERVENTION
DE MONSIEUR BERNARD GILABERT, CONSEILLER RÉGIONAL
REPRÉSENTANT LA PRÉSIDENTE DE LA RÉGION
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Merci M. le Président pour ces propos.
Bonjour à toutes et bonjour à tous.

C'est vraiment un plaisir d'être avec vous aujourd'hui pour parler de la transition énergétique et d'avoir pris connaissance de votre rapport, que je partage en grande majorité.

Il est vrai que se pose aujourd'hui ce virage de la transition énergétique et écologique pour nous tous, il ne se pose pas seulement à l'échelle régionale, il se pose à l'échelle mondiale. Vous avez mis le doigt sur les points forts, la sobriété énergétique en priorité. Au-delà de l'efficacité, vous l'avez bien dit M. le Rapporteur, se pose la question de la réalité de la transition énergétique et en même temps son aspect social, c'est-à-dire l'acceptabilité de cette transition dans toutes ses dimensions.

Je dirais que la Région a mis en place un dispositif qui est d'abord un dispositif objectif, c'est la démarche RÉPOS. La Présidente de Région a souhaité que cette démarche soit ouverte puisque déjà une version 2 vient d'être validée et une nouvelle version se mettra certainement en place avec les partenaires, partenaires économiques et sociaux tels que vous, mais également acteurs du territoire parce que ce dispositif doit être déployé à l'échelle de tout un territoire.

La Région a aussi décidé de travailler sur la transition énergétique avec un souci de cohérence. La cohérence commence d'abord par l'approche globale de la chaîne de l'énergie. La chaîne de l'énergie, souvent on la prend de l'amont et on va vers l'aval, mais on verra que c'est aussi intéressant de la remonter en partant des usages; si l'on considère la production d'énergie dont on veut qu'elle soit renouvelable et qu'elle ne soit essentiellement issue des énergies fossiles, se posent les problématiques de stockage, de distribution et d'usages.
Quand on regarde l'ensemble de cette chaîne, on va s'apercevoir qu'à chacun des maillons il y a de l'activité économique et il y a des impacts sociaux non négligeables, et certainement un fantastique outil de développement économique et social dans les années qui viennent. Il ne faut pas que nous passions à côté de cette marche qui en plus est utile à notre planète et à nos enfants pour l'avenir. Nous en avons vraiment pris conscience.

À partir de là nous avons travaillé avec un certain nombre d'éléments, des actions en cours continuent à tourner sur l'amélioration des économies d'énergie dans les logements privés et dans le parc des logements publics. De nouveaux éléments sortent sur une autre approche des déchets, mais aujourd'hui on s'aperçoit que c'est largement insuffisant. Nous sommes en train de travailler, et c'est aussi pour cela que j'apprécie vraiment les préconisations qui sont faites, sur ce que doit être l'éco conception des produits et des systèmes d'une manière générale.

L'éco conception, c'est tout simplement se poser la question à quoi sert ce que l'on va créer en termes d'usage, mais également qu'est-ce qui va se passer durant tout le cycle de vie de ces dispositifs, qu'ils soient produits ou systèmes et comment à la sortie on va avoir un bilan écologique et un bilan énergétique qui a du sens.
Nous savons que nous avons à travailler là-dessus et cela va forcément générer une autre approche sur l'économie circulaire.

Nous savons que sur cette préconisation il y a un travail à faire, je crois que cela a été bien formulé dans votre rapport.

S'agissant de cette chaîne d'énergie sur les productions, la production d'énergies renouvelables, on le sait, tout un tas de moyens ont été énumérés dans la présentation initiale, à savoir l'hydraulique, l'éolien, le photovoltaïque, la biomasse et la géothermie entre autres. Il faut qu'on se mette à travailler avec une vraie réflexion sur quels outils. Il y a des acteurs privés qui s'intéressent au sujet, certains s'intéressent à leur propre business, mais globalement le rôle de la Région dans la décentralisation est d'essayer de coordonner tout cela.

En liaison avec l'État, il fallait que nous mettions en place un certain nombre d'outils avec des modules qui fonctionnent assez bien : d'abord toute la démarche liée à l'innovation qui se fait au sein de l'agence Ad'Occ en liaison avec l'Ademe et la DREAL, dans le cadre de plusieurs groupes de travail sur ce sujet. J'ai la chance de suivre plus particulièrement, j'en reparlerai, la filière hydrogène, la Présidente l'a souhaité parce que, comme l'a dit Jean-Louis CHAUZY, j'ai la chance d'avoir cette culture scientifique et technique qui m'a amené à me préoccuper de ce type de filière il y a déjà quelques années.

Ensuite il y a le dispositif de mise en œuvre, cela va se faire par plusieurs acteurs, mais la Région a souhaité convertir l'agence précédente (ARPE) en agence régionale Énergie Climat avec un module d'information et d'ingénierie, mais aussi un module d'accompagnement de projets en capitalisant cette structure. Elle a mis aussi en place des partenariats avec les syndicats d'énergie départementaux, lesquels sont aussi en train de s'organiser dans ce domaine.
Les briques se mettent en place et essaient d'être le plus cohérentes possible.

Il faut aussi avoir des éléments d'impulsion, et c'est là où j'en viens au plan hydrogène que nous avons mis en place avec 150 M€, au point qu'aujourd'hui la Région Occitanie est devenue la région la plus engagée dans cette voie. Pourquoi cette voie ? Il y a deux raisons fondamentales, tout le monde sait que l'hydrogène est une énergie non polluante, c'est du « zéro émission » quand cela devient un combustible ou que c'est converti en électricité pour la mobilité, pas une seule particule fine, pas un gaz à effet de serre.
Mais c'est aussi une molécule qui a la capacité à décarboner les productions industrielles de carbone et à transformer cela en méthane qui est beaucoup moins polluant. Cette méthanation a aussi du sens et c'est pour cela que c'est une énergie intéressante du point de vue de la pollution.
C'est aussi un élément très déterminant quant à l'impulsion que l'on peut donner aux nouveaux dispositifs de production d'énergie renouvelable avec des précautions qui ont été soulignées, à savoir qu'il faut faire attention que cela ne dérange pas et qu'on soit très transparent sur les informations que l'on donne aux gens.
Si on parle d'éolien, il faudra détailler correctement l'éolien marin également, dont on sait que cela va être un catalyseur de la filière hydrogène et des énergies renouvelables.

Quand on regarde la totalité de la chaîne d'énergie, et j'y reviens, les énergies renouvelables qui sont produites à partir du soleil, à partir du vent, ont l'intérêt de ne pas consommer de pétrole ni de gaz naturel, par contre à un certain moment on en produit et on n'en a pas besoin. Quand on regarde la chaîne d'énergie au niveau des usages, il va falloir travailler sur le stockage. L'hydrogène est une énergie qui a la capacité d'être stockée. Elle est produite par trois procédés intéressants :

- d'abord l'électrolyse qui est un procédé dont le coût est en train de baisser,
- on peut le produire par un procédé qui s'appelle le vaporeformage à partir des gaz de biomasse, c'est ce qui est déjà développé dans le projet Tryfil dans le Tarn,
- on peut aussi l'obtenir à partir des déchets gras et utiliser la pyrogazéification qui est peu portée par les acteurs industriels aujourd'hui, mais les centres de recherche sont assez

avancés sur le sujet, je pense en particulier à l'école des Mines à Albi qui a une unité intéressante dans ce domaine.

Sur ces domaines de l'innovation, il y a des choses intéressantes à faire.

Cet hydrogène, on peut le produire, on peut le stocker, après il faut l'utiliser à plusieurs niveaux. On a vu la méthanation, on travaille aussi avec une société de Montpellier sur la combustion, on peut avoir des choses très intéressantes en complément de chaudières de chauffage. Le CNRS et le labo LAPLACE travaillent beaucoup là-dessus.
On peut aussi l'utiliser sur des véhicules, on va parler de SAFRA et de ses bus hydrogène, on peut parler aussi de bennes à ordures, de corridors qu'on va mettre en place avec des camions frigorifiques. Demain sur Toulouse nous avons un travail là-dessus.
Tout cela relève du développement par cette filière des énergies renouvelables.

Le problème, c'est que les modèles économiques ne sont pas facilement comparables avec les engins qui utilisent les énergies fossiles. Nous le savons, un travail important est fait par l'AFHYPAC au niveau national qui est l'Association de développement d'hydrogène et par l'Europe pour que ces coûts économiques diminuent ; le jour où il va y avoir 300 bus en commande, ils ne vont peut-être pas coûter les 6 000 € que coûte aujourd'hui un bus à hydrogène. Tout cela fait partie des choses qu'il faut développer, mais c'est vrai pour tous les systèmes en termes d'usage.
Cette approche globale est importante dans le cadre du travail que nous faisons et la Région est très impliquée dans ce domaine-là. Elle a lancé des projets, sachez que cela se structure vraiment.

Au-delà, il faut que nous ayons une vision sur les filières, cela a été dit dans le rapport ; quand on regarde le travail d'une Région par service on se dit qu'il faut de la transversalité, surtout si on aborde ces problèmes. J'ai travaillé personnellement sur le plan bois, nous avons fait un beau travail sur le plan bois, y compris le bois énergie, sur le plan biomasse, la filière hydrogène j'en ai parlé.
Il faut que nous prenions conscience que l'ensemble des filières vont être impactées.

En ce moment, nous travaillons à la demande de la Présidente sur une mission d'information et d'évaluation sur le climat qui va être présentée et votée à la prochaine Assemblée plénière le 5 mars avec les effets du drame climatique mondial sur l'agriculture, sur le bâtiment et sur le tourisme.
Nous avons choisi, à partir de ces analyses, de travailler sur la dimension « adaptation », sur la dimension plus importante « atténuation » et, ce qui est encore plus important et cela apparaît bien dans votre rapport, sur la dimension « anticipation ».
C'est vrai que nous ne pouvons pas ne pas travailler sur cette approche et c'est ce qui va faire la cohérence de nos politiques parce que cette cohérence existe, on peut la mesurer dans le cadre des différents plans qui ont déjà été mis en place, je ne vais pas citer à nouveau tous les schémas, mais il faut que ce soit un peu plus lisible. Ce qui est certain, c'est que la prise de conscience est là, et que votre rapport va dans ce sens.

S'agissant de l'acceptabilité, il est vrai qu'il y a des approches psychologiques qui ne sont pas toujours évidentes d'autant qu'en plus un certain nombre de discours sont tenus par des gens qui détiennent tel ou tel lobby et qui amplifient tel ou tel discours. Il faut que nous ayons à la fois une certaine mesure, mais aussi une honnêteté intellectuelle sur ce qui va et ce qui ne va pas. C'est ce que nous souhaitons et la Présidente nous suit dans nos approches.

Il y a également une approche économique de la transition énergétique qui, pour l'instant, n'a pas été résolue, il faut le dire, à aucune échelle (public/privé/national local), seule la région impulse un engagement et une approche globale mais elle a peu de pouvoir sur la fiscalité et donc sur les moyens à mettre en place.
Il y aussi un impact sur les habitudes de vie et sur les habitudes de déplacement.

Il y a également une autre approche à favoriser, aujourd'hui on travaille sur l'énergie avec les fournisseurs d'énergie qui ont centralisé des choses, je pense qu'on ne peut pas s'en passer parce qu'ils sont détenteurs d'un certain nombre de réseaux, de moyens et autres capacités d'investissements. Par contre, on peut aussi avoir des projets locaux qui contribuent considérablement à faire de la production à usages locaux. Il y a des tas d'écosystèmes, et c'est le sens de ce que nous faisons quand nous lançons des appels à projets, je reviendrai encore sur l'hydrogène en disant que l'appel à projets hydrogène va dans ce sens-là.
Il faut penser à des productions massives d'un côté, mais également à des productions à usages locaux et là, on a la chance d'avoir la digitalisation qui aujourd'hui nous permet de faire de la gestion en temps réel de toute la chaîne d'énergie, production stockage distribution et usages et, de ce point de vue, il y a un travail à faire également.

Nous sommes vraiment très attentifs à cette nouvelle approche qui est quelque part une révolution culturelle pour nous tous ; on n'est plus dans une logique de consommer un maximum d'énergie, mais on est dans une logique de mieux produire, de mieux utiliser et de moins utiliser, et de rendre notre planète plus propre.

J'apprécie énormément le travail qui a été fait par l'équipe du CESER que je tiens à remercier, cela va dans le sens de ce que nous pensons. Nous connaissons les points forts et les points faibles. Je ne crois pas que nous soyons une région très en retard par rapport aux autres, je pense que le mouvement est en cours et qu'il faut l'amplifier.
Je vous remercie beaucoup pour ce travail.

INTERVENTION DE MONSIEUR ÉRIC PELLOQUIN,
DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE ET DE LA CONNAISSANCE
DE LA DREAL OCCITANIE

INTERVENTION DE MONSIEUR ÉRIC PELLOQUIN,
DIRECTEUR DE LA DIRECTION DE L'ÉNERGIE ET DE LA CONNAISSANCE
DE LA DREAL OCCITANIE

Dommage, M. le Représentant de la Région a dû partir, mais j'aurais souhaité, je le fais quand même, nous féliciter de la qualité du travail que nous faisons ensemble. Cela nous semble naturel puisqu'au fond entre la stratégie RÉPOS à 2040, le SRADDET à 2040 et la stratégie nationale bas carbone, on poursuit les mêmes buts, donc nous avons décidé de cheminer ensemble. Cela nous semble naturel, mais j'observe que cela ne se passe pas comme ça dans toutes les régions, donc autant s'en féliciter.

Deux petites remarques. On a parlé d'acceptation, j'irai plus loin, ce n'est pas acceptation, c'est appropriation. On croit très fort à la notion de qualité et mon ministère y travaille, si l'on veut réussir dans la durée l'installation des énergies renouvelables, il ne faut rien lâcher sur la qualité.

Les énergies renouvelables sont localisées sur un territoire avec son patrimoine, ses paysages, ses habitants, ses modes de faire, son tissu économique et social et un projet bien développé est un projet qui respecte tout cela ; dans la progression nous allons avoir ce souci. On y travaille avec les professionnels de la filière éolienne, on va y travailler avec le photovoltaïque, ce n'est pas simple.

En ce sens, je voudrais dire qu'il ne faut pas opposer les grands projets avec les petits projets écocitoyens car les deux sont nécessaires et complémentaires. Il y a des régions qui sont des régions dites non interconnectées comme les DOM, l'équation RÉPOS y est beaucoup plus exigeante puisqu'ils doivent être équilibrés en tous moments sur l'offre et la demande d'électricité. Quelque part, c'est aussi une chance d'être dans un réseau maillé international.

Enfin pour terminer sur l'invitation à la sobriété, c'est évident on n'y coupe pas. D'ailleurs, j'entends et vous pouvez entendre que ma Ministre, Élisabeth BORNE, utilise de moins en moins le mot « développement durable » et de plus en plus la notion de « résilience ». Il y a la loi Économie circulaire, il y a le fait que toutes les solutions ne passent pas par la norme ou par la technologie, il y a aussi les solutions de service et les solutions d'usages.

Si vous lisez la loi d'orientation sur la mobilité, elle insiste beaucoup là-dessus.

Je pense que Région, Services de l'État, ADEME, nous prenons tout ce qui est dans cet avis comme une invitation à poursuive notre travail dans cette direction

L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Crédit photo couverture : AdobeStock©Ella Sarkisyan